

**MC/2197**

**Original: anglais**

**15 mai 2006**

**QUATRE-VINGT-DOUZIÈME SESSION**

---

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES TRAVAUX DE  
L'ORGANISATION POUR L'ANNÉE 2005**

---

Ce document est soumis au Comité exécutif pour sa cent troisième session en juin 2006.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<b>INTRODUCTION.....</b>	1
<b>LE CONSEIL ET SES ORGANES SUBSIDIAIRES .....</b>	7
<b>SERVICES</b>	
<b>I. Mouvements .....</b>	10
<b>Tableaux statistiques pour 2005 .....</b>	13
<b>II. Migration et santé .....</b>	20
<b>III. Coopération technique en matière de migration .....</b>	24
<b>IV. Retours volontaires assistés et Intégration .....</b>	30
<b>V. Lutte contre la traite .....</b>	34
<b>VI. Migration de main-d'œuvre .....</b>	38
<b>VII. Autres programmes .....</b>	42
<b>Soutien aux États Membres en développement et à ceux     dont l'économie est en transition – Fonds 1035 .....</b>	42
<b>Programmes de dédommagement .....</b>	43
<b>ACTIVITÉS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL ET APPUI AUX PROGRAMMES</b>	
<b>VIII. Politique et recherche en matière migratoire et     Communications (MPRC) .....</b>	49
<b>IX. Appui aux opérations .....</b>	60
<b>X. Relations extérieures .....</b>	65
<b>XI. Droit international de la migration et Affaires juridiques .....</b>	68
<b>XII. Questions de genre .....</b>	71
<b>XIII. Gestion des ressources .....</b>	72
<b>XIV. Bureau de l'Inspecteur général .....</b>	86
<b>XV. Technologie de l'information et Communications .....</b>	87
<b>XVI. Centre administratif de Manille .....</b>	88

## ABRÉVIATIONS

AIGM	Agenda international pour la gestion des migrations
APC	Groupe des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ARRC	(OTAN) Corps de réaction rapide du Commandement allié en Europe
BAB	Comité consultatif d’entreprises
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BPCR	Bureau pour la prévention des crises et du relèvement (DOMP)
BMET	Bureau de la main-d’œuvre, de l’emploi et de la formation (Bangladesh)
CAE	Communauté de l’Afrique de l’Est
CAP	Procédure d’appel global
CARDS	Assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation (Ouest des Balkans)
CARPO	Projet de politique régionale CARDS
CCT	Comité (des Nations Unies) contre le terrorisme
CCT	Centre de coopération technique (Vienne)
CDC	Centres de lutte et de prévention des maladies
CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CEE	Commission économique pour l’Europe
CEI	Communauté d’États indépendants
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CESAO	Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale
CICTE	Comité interaméricain contre le terrorisme
CIDPM	Centre international pour le développement des politiques migratoires
CIF	Commission interaméricaine des femmes/OEA
CISMU	Critical Incident Stress Management Unit (UNDSS)
CMMI	Commission mondiale sur les migrations internationales
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CRDI	Centre de recherches pour le développement international du Canada
CRM	Conférence régionale sur la migration
CSP	Programme de stabilisation des communautés (Kosovo)
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
DFID	Département du développement international du Royaume-Uni
DHN	Dialogue de haut niveau des Nations Unies (sur les migrations internationales et le développement)
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix (Nations Unies)
ECOSOC	Conseil économique et social
EEGM	Éléments essentiels de gestion des migrations
EFCT	Formation à la coordination des situations de crise sur le terrain
EOAC	Pays de l’Europe orientale et de l’Asie centrale
ERP	Planification de ressources d’entreprise
FIAS	Force internationale d’assistance à la sécurité
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FSM	Forum suisse pour l’étude des migrations et de la population
FWCC	Comité consultatif mondial de la Société des amis (Comité mondial)
GATOR	Système global d’enregistrement des commandes de billets de transport aérien
GCC	Conseil de coopération du Golfe

**ABRÉVIATIONS** (suite)

GDNU	Groupe de développement des Nations Unies
GMG	Groupe de Genève sur la question migratoire
GTHN	Groupe de travail de haut niveau
HCDH	Haut Commissariat aux droits de l'homme
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IASC	Comité permanent interinstitutions
IDD	Division interinstitutions des déplacements internes
IDM	Dialogue international sur la migration
IFES	Fondation internationale pour les systèmes électoraux
IGC	Consultations intergouvernementales
IMI	Détenus militaires italiens
IPCC	Commission en charge des dédommagements pour perte de biens en Iraq
IPCP	Programme iraquien de dédommagement pour pertes de biens
IRI	Programme de reconstruction de l'Iraq par les Iraquiens
IRMO	Bureau du Gouvernement des États-Unis pour la gestion de la reconstruction de l'Iraq
IST	Infections sexuellement transmissibles
MIDA	Migrations pour le développement en Afrique
MIDSA	Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe
MIDWA	Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest
MiMOSA	Application de systèmes opérationnels de gestion des migrations
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
NESC	Conseil économique et social irlandais
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Bureau de coordination des affaires humanitaires
OEA	Organisation des États américains
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSG	Sécurité opérationnelle associée
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAM	Programme alimentaire mondial
PCR	Processus consultatif régional
PDS	Système de mise en valeur du comportement professionnel de l'OIM
PICM	Mécanisme de traitement des demandes de dédommagement dans le contexte palestinien-israélien

**ABRÉVIATIONS (suite)**

PME	(Fondation suisse pour la) population, la migration et l'environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PVE	Processus de vote depuis l'étranger
RANA	Programme de retour, d'accueil et de réintégration de nationaux afghans
RDC	République démocratique du Congo
RIF	Fonds d'information pour les retours (Suisse)
ROC	Centre d'opération régional
RQN	Retour de nationaux qualifiés
RRTF	Fonds de réponse rapide pour les transports
RUIG	Réseau universitaire international de Genève
SACTAP	Programme OIM/Afrique australe d'aide à la lutte contre la traite
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAIT	Formation introductive à la prise de conscience des questions de sécurité
SECO	Secrétariat d'État suisse aux affaires économiques
SHAPE	Quartier général des Forces alliées en Europe
Sida	Agence suédoise de coopération au développement international
SIEMCA	Système d'informations statistiques sur les migrations en Amérique centrale
SSR	Réforme du secteur de la sécurité (Afghanistan)
UE	Union européenne
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNJLC	Centre conjoint de logistique des Nations Unies
UNJSPF	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USRP	Programme de réinstallation aux États-Unis
WRAPS	Système mondial de traitement des admissions des réfugiés

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNÉE 2005

### INTRODUCTION

1. En 2005, l'Organisation a accordé le statut de Membre aux États suivants: Bosnie-Herzégovine, Jamaïque, République du Bélarus, République du Cameroun, République du Gabon, République du Ghana et République du Togo. Comme les années précédentes, les autres activités et décisions significatives des organes internes de l'OIM sont résumées dans le présent rapport afin de donner un aperçu d'ensemble complet de la situation.

2. Au cours des cinq dernières années, la croissance a été un thème récurrent de ces rapports, et il en a été de même en 2005. Avec les sept nouveaux Membres, le nombre total d'États Membres de l'OIM est passé à 116. Les dépenses de 2005 pour l'ensemble du programme administratif et des programmes d'opérations se sont élevées à 952 millions de dollars É.-U., contre 637,8 millions en 2004, soit une augmentation de 49 %. À la demande des États Membres, la partie administrative du budget est restée fixée à 37.119.000 francs suisses, soit le même montant qu'en 2004. Les dépenses dans le cadre de la partie opérationnelle du budget ont augmenté de 314,1 millions de dollars É.-U., pour s'établir à 922 millions de dollars (contre 607 millions en 2004), soit une progression de 52 %. On a dénombré au total 1.400 projets, dont 410 nouveaux projets entrepris en 2005 (contre 350 en 2004). Les effectifs sont quant à eux passés de 4.040 en 2004 à plus de 5.000 en 2005, tandis que le nombre des bureaux extérieurs a été porté à 280.

3. La demande dont font l'objet les conseils et les services de l'OIM reflète l'attention croissante dont jouit aujourd'hui la question migratoire à l'échelle mondiale, et la prise de conscience de l'importance que revêt une gestion efficace des flux migratoires. À noter tout particulièrement la capacité de l'OIM à fournir des conseils et un soutien en tirant parti de sa présence et de son expérience partout dans le monde, ce qui lui permet de venir en aide aux gouvernements et aux migrants en répondant à leurs besoins, et de le faire non seulement pour les besoins actuels mais en prévision des besoins futurs, conformément au contexte migratoire mondial qui ne cesse d'évoluer.

4. **Le rôle, la place et la stratégie de l'Organisation**, sa croissance, son budget et sa gouvernance sont autant de thèmes de discussion abordés durant les sessions des organes directeurs de l'année écoulée. Lors de la session du Conseil, ces éléments ont également été perçus et débattus dans le contexte du rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), paru en octobre 2005. La question désormais ancienne des **contributions assignées** restant dues à la partie administrative du budget et des mesures requises pour y remédier a continué de susciter l'attention. Le Conseil a approuvé le changement proposé au sujet du taux de la **commission sur frais généraux**, qui était autrefois de 12 % sur les dépenses de personnel et de bureau, et qui est passé à 5 %, mais sur l'ensemble des dépenses de projets. Un changement concernant le **système de sécurité sociale** du personnel de l'OIM a été débattu durant l'année et approuvé lors du Conseil, de même que de nouvelles bases ont été données au **programme d'assistance aux migrants en détresse**. De nouveaux **transferts de fonctions à Manille** ont été opérés en 2005, dans le souci de contenir les dépenses, en même temps que la fusion des fonctions analogues déjà transférées à Manille. L'idée d'un second centre administratif devant être implanté dans l'Hémisphère occidental a également été débattue.

5. La fusion des tâches de conseil, de services et de formation de l'OIM dans le domaine du Droit international de la migration s'est opérée à travers la création du Département du **Droit international de la migration et des Affaires juridiques** au Siège, en parallèle avec la création d'un pilier séparé dénommé **Migration et Santé**. Sur le terrain, le **réalignement des structures de soutien régional** s'est opéré sans heurts au cours de l'année, afin de refléter plus précisément le rôle des différents bureaux assurant des fonctions de base, à savoir le Centre administratif de Manille (CAM), les Missions à fonctions régionales (MFR), et les Missions spéciales de liaison (MSL). Les proposition concernant de modestes changements de structure au Siège, consistant à créer une **unité de soutien en matière électorale** au sein du Département d'appui aux opérations, et de consolider les fonctions des **Services de gestion des migrations** dans trois des grands piliers du diagramme "Gestion des migrations" ont été approuvées par le Conseil en décembre.

6. A l'extérieur, l'OIM a poursuivi ses efforts aux fins de nouer des **liens et des partenariats** efficaces, notamment dans le cadre du **Groupe de Genève sur la question migratoire** (GMG), composé des chefs de secrétariat des six institutions internationales traitant de la migration sous divers aspects, à savoir l'OIT, l'OIM, la CNUCED, le HCDH, le HCR et l'ONUSUD. À la fin de l'année, les membres du GMG sont convenus d'œuvrer à l'élargissement du GMG et d'actualiser son mandat, en tenant compte également des recommandations contenues dans le rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI). L'OIM a continué ses prises de contact en direction des **ONG** et a notoirement progressé dans sa collaboration avec le **secteur privé** en 2005. L'Organisation dispose à présent d'un large éventail de partenariats avec le secteur privé pour ce qui concerne de nombreux types de projets, et à la fin de l'année, elle a convoqué un groupe représentatif de leaders de l'industrie au sein d'un Comité consultatif d'entreprises (**Business Advisory Board – BAB**) au Siège à Genève afin d'échanger des informations et des conseils sur les questions mondiales relatives à la migration et au commerce. Certains des membres du Comité se sont en outre présentés aux États Membres à l'occasion de la session du Conseil, dans la journée qui a suivi.

7. Les travaux de l'OIM dans le cadre des **activités de crise et d'après-conflit** en 2005 ont été dominés par la clôture du vaste programme d'organisation des élections iraqiennes depuis l'étranger, qui a concerné 14 pays, et par des activités d'assistance au lendemain du tsunami qui a frappé l'Asie du Sud-Est en décembre 2004 et du tremblement de terre au Pakistan à l'automne 2005.

8. Une **aide aux mouvements** a été assurée pour un total de 142.863 personnes en 2005 (contre 233.906 en 2004), soit une baisse par rapport aux années précédentes, due à un certain nombre de facteurs parmi lesquels l'achèvement de quelques programmes importants de retour et de rapatriement faisant suite à des situations de conflit, et un nombre moindre de réfugiés orientés vers l'OIM et de cas de réinstallation dans divers pays tiers. Parmi les personnes que l'OIM a aidées à se déplacer, les hommes ont été plus nombreux que les femmes dans une proportion de 6,3 %.

9. La valeur globale du programme englobant les activités du **Service de migration assistée** déployées dans 52 bureaux de l'OIM en 2005 (contre 17 en 2003) s'est élevée à près de 24,4 millions de dollars É.-U. (contre 20 millions en 2004). Les activités pré-consulaires ont concerné 17.755 personnes (contre 22.173 en 2004) en attente de transfert dans neuf pays. Les séances d'orientation culturelle précédant le départ ont réuni 37.125 bénéficiaires, dont 46 % de femmes et 54 % d'hommes (contre 34.932 personnes en 2004, à raison de 49 % de femmes et de 51 % d'hommes). Une aide aux déplacements a été offerte à 18.346 bénéficiaires (contre

24.904 en 2004), tandis que quelque 3.000 experts ont pris part à des activités de coopération technique internationale dans le cadre de la CTPD.

10. S'agissant de la **santé dans le contexte migratoire**, le volet santé a pris une importance particulière dans l'action de l'OIM en 2005, notamment au lendemain du tsunami en Indonésie, au Sri Lanka et en Thaïlande, et du tremblement de terre en Asie du Sud. Afin de renforcer le mémorandum d'accord existant entre l'OMS et l'OIM, les deux organisations ont signé un protocole reconnaissant le rôle de chef de file de l'OIM dans le binôme migration et santé, et consacrant l'OIM en tant que partenaire de mise en œuvre dans cinq domaines correspondant à des priorités sanitaires communes. L'OIM a assuré des services d'évaluation médicale en 2005 en faveur de 96.023 personnes, dont 53,7 % de femmes. En outre, 33.919 contrôles médicaux d'avant-départ ont été effectués et 807 migrants ont bénéficié d'une escorte médicale. La phase pilote d'un important nouveau programme de détection de la tuberculose pour les demandeurs de visa de longue durée pour le Royaume-Uni a été entreprise. Les dépenses totales en 2005 se sont élevées à 31,9 millions de dollars É.-U. (contre 23,5 millions en 2004).

11. Les projets ou programmes de **coopération technique en matière migratoire** ont augmenté de 24 %, avec des valeurs budgétaires progressant de 19 % par rapport à 2004, pour s'établir à un total de 67,5 millions de dollars É.-U., à l'exclusion des activités de gestion des migrations dans les situations d'après-crise (56,7 millions de dollars É.-U. en 2004). Les dépenses totales de 2005, en ce compris les activités d'urgence de cette catégorie, se sont élevées à 322,9 millions de dollars É.-U., contre 191,4 millions en 2004. L'éventail des projets et leur couverture géographique ont continué de croître, mais les quatre principaux thèmes et domaines d'action privilégiés sont restés les mêmes qu'en 2004: la migration en quête de sécurité, les documents de voyage internationaux et les systèmes de délivrance ad hoc, le traitement de la migration irrégulière, et le binôme migration/développement. Ce dernier point suscite une attention croissante. Les efforts déployés par l'OIM ont consisté en initiatives visant à agir au niveau des causes profondes des migrations à motivation économique en renforçant les capacités des gouvernements et autres acteurs clés à mettre plus stratégiquement l'accent des mesures de développement sur la dynamique migratoire des pays d'origine. Les activités de l'OIM traitent aussi du lien entre migration et développement au travers du renforcement des capacités institutionnelles des gouvernements et autres parties prenantes à communiquer avec leurs communautés expatriées et à les faire participer à des initiatives axées sur le développement des pays d'origine.

12. **Retours volontaires assistés et intégration.** En 2005, environ 47.000 bénéficiaires ont reçu une aide au retour en termes de moyens de transport (contre 133.000 en 2004). Cette chute s'explique par la baisse significative du nombre des demandes d'asile, notamment en Europe, à la diminution d'impact des situations antérieures qu'ont connues les Balkans en termes de déplacements de masse et, plus récemment, à l'expansion de l'Union européenne. Tant le nombre de migrants regagnant des pays d'origine éloignés que le nombre total de pays d'origine (147) ont augmenté. Si, dans les années précédentes, les retours volontaires assistés étaient assurés dans le contexte de considérations relatives à l'asile et à la protection temporaire, les demandes de ce type en 2005 ont concerné dans une mesure croissante les migrants en situation irrégulière. La majorité des personnes sollicitant une aide au retour volontaire et des conseils en la matière ont été des hommes seuls en âge de travailler. En 2005, l'OIM a continué à mettre l'accent sur la promotion et la protection des droits humains des migrants, en mettant surtout en lumière la contribution des migrants aux sociétés d'accueil, en combattant les attitudes discriminatoires et xénophobes et en facilitant l'intégration socio-économique. Sur le plan de l'intégration, l'OIM s'est efforcée de consolider les réalisations passées et de poursuivre son expansion géographique et thématique par un soutien technique aux autorités concernées. Elle a



également poursuivi ses initiatives de sensibilisation par le biais de centres d'information à la disposition des migrants comme des communautés d'accueil. Les dépenses totales dans le cadre des programmes de cette catégorie en 2005 se sont élevées à 70,5 millions de dollars É.-U. (contre 56,9 millions en 2004).

13. Durant les dix années consacrées par l'OIM à des activités de **lutte contre la traite**, plus de 300 projets de ce type ont été mis en œuvre dans une centaine de pays. Alors qu'une bonne partie du travail de l'OIM met l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et les campagnes de prévention, une aide directe à plus de 10.000 victimes de la traite a été assurée partout dans le monde. En 2005, les activités de lutte contre la traite de l'OIM ont continué de progresser en direction de nouveaux pays, tandis qu'un nombre accru d'États Membres ont manifesté leur soutien en contribuant financièrement. 2005 a en outre été caractérisé par le renforcement des partenariats stratégiques et opérationnels destinés à améliorer la coordination, à assurer la complémentarité et à maximiser l'efficacité des projets, notamment par la conclusion d'une série de mémorandums d'accord opérationnels et par un engagement accru au côté du secteur privé. Tandis que l'OIM réduit graduellement son assistance directe, elle accorde de plus en plus d'importance à la formation des institutions qui sont susceptibles de prendre le relais. En 2005, le volet sanitaire a été progressivement intégré dans tous les projets et programmes de lutte contre la traite de l'OIM. Des activités dans ce domaine ont été entreprises au lendemain des deux grandes catastrophes naturelles qui se sont produites à la fin de 2004 et en 2005, à savoir le tsunami et le tremblement de terre au Pakistan, afin de remédier à la vulnérabilité des populations touchées face à la traite. Les dépenses totales en 2005 ont atteint 24,8 millions de dollars É.-U., contre 19,7 millions en 2004.

14. Dans le cadre des activités de **migration de main-d'œuvre**, les dépenses en 2005 ont totalisé 3,4 millions de dollars É.-U., soit une baisse significative par rapport aux 6,4 millions de dollars en 2004. D'importants projets pilotes et de petite envergure, des activités de formation, des évaluations et des travaux de recherche ont été entrepris qui devraient constituer la base d'une nouvelle programmation et d'une expansion accrue en 2006. Les troisièmes Consultations ministérielles sur l'emploi outre-mer et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie se sont tenues à Bali en septembre 2005, avec cette fois la participation de pays de destination également, et les débats ont contribué à créer une solide plate-forme de coopération future.

15. 2005 a marqué la cinquième année de participation de l'OIM à deux grands **programmes de dédommagement**, visant à indemniser les personnes ayant été mises de force au travail ou réduites en esclavage sous le régime nazi, entre autres victimes de ce dernier. À la fin de 2005, l'OIM avait versé un total de 351,1 millions d'euros à plus de 82.500 ex-travailleurs forcés et/ou réduits en esclavage pour le monde entier au titre du Programme GFLCP. Ce montant englobe un deuxième versement effectué en faveur de 74.700 victimes qui étaient toujours en vie en mai 2005. En outre, 11.200 héritiers légitimes d'anciens travailleurs forcés et/ou réduits en esclavage ont reçu, au titre du GFLCP, un total de 18,6 millions d'euros d'indemnités. Les paiements effectués aux demandeurs se réclamant du Programme de dédommagement pour pertes de biens ont commencé en 2005, et un total de 80,8 millions d'euros a été versé à plus de 15.100 bénéficiaires remplissant les conditions. Au titre du Programme de dédommagement pour préjudices corporels, l'OIM a versé 10,7 millions d'euros à 1.460 plaignants. À la fin de 2005, un total de 24,8 millions de dollars É.-U. avait été payé à près de 17.350 plaignants se réclamant du Programme HVAP. Les Programmes humanitaires et sociaux, qui font le relais entre le GFLCP et le HVAP et en tirent leurs ressources avaient permis de réunir plus de 30 millions de dollars É.-U. destinés à plus de 53.000 bénéficiaires résidant dans 13 pays d'Europe centrale et orientale. En plus des programmes GFLCP et HVAP, l'OIM a continué en

2005 à travailler sur deux projets relatifs à d'autres programmes de dédommagement. Ainsi, l'Organisation a continué à donner des conseils, un soutien et une formation respectivement à la Commission en charge des dédommagements pour pertes de biens en Iraq (IPCC) à propos d'une série de questions juridiques ou liées à la TI, et des conseils spécialisés concernant des questions techniques liées aux mécanismes de demandes dans le contexte des réfugiés palestiniens.

16. En 2005, les activités du Département de **Politique et Recherche en matière migratoire et Communications** (MPRC) ont été placées sous le signe de *la Recherche de cohérence politique en matière migratoire*, et ont culminé par l'examen de ce thème dans le cadre du Dialogue international sur la migration lors de la session du Conseil en décembre. Les ateliers d'intersession consacrés au DIM qui ont eu lieu en 2005 ont surtout mis l'accent sur *la Migration et le Développement*, et sur *l'Acquisition de capacités permettant de gérer les migrations*. Le MPRC a en outre facilité la diffusion et l'utilisation de deux instruments complémentaires de renforcement de capacités: *Les éléments essentiels de gestion des migrations à l'intention des décideurs et des praticiens (EEGM)* de l'OIM et *l'Agenda international pour la gestion des migrations (AIGM)* dans le cadre de l'Initiative de Berne, qui constituent un système de référence en vue de l'élaboration de politiques cohérentes de gestion des migrations. En accord avec l'objectif de promotion de la cohérence politique en matière migratoire entre les différentes parties prenantes, MPRC a continué d'aider les institutions et les organisations partenaires dans leurs efforts visant à affiner leur approche des questions migratoires. En 2005, l'unité Médias et Information (MPI) a mis au point et appliqué avec succès les stratégies de communication et de relation avec les médias dans les cas de crise majeure, les grands programmes, les événements internationaux et institutionnels, y compris le lancement du rapport *État de la migration dans le monde – 2005* – le troisième de la série qui est la publication phare de l'OIM. Le programme de travail de la division Recherche et Publications en 2005 a surtout mis l'accent sur le binôme migration/développement en vue du prochain Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement en 2006. Les activités dans ce domaine ont notamment consisté à organiser deux conférences internationales et à mettre au point deux nouveaux projets faisant intervenir un large éventail de partenaires.

17. En plus de l'organisation de séances d'information et de la représentation de l'OIM dans différentes manifestations, le Département des **relations extérieures** (ERD) a œuvré en 2005 à renforcer ses capacités de coordination de la participation générale de l'OIM dans plus de 500 réunions et conférences internationales – en hausse de plus de 50 % par rapport à 2004. Des initiatives telles que la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) et le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement (DHN) ont principalement retenu son attention. Le département a travaillé à développer un cadre actualisé de coopération avec le CIDPM, à institutionnaliser un dialogue politique avec la Direction générale de la Justice, de la Liberté et de la Sécurité de la Commission européenne, à maintenir la participation active de l'OIM au sein du processus du Comité permanent interinstitutions (IASC), et à renforcer les relations de l'OIM avec le Conseil de l'Europe. Le travail de renforcement du dialogue avec les ONG partenaires s'est lui aussi poursuivi. Les activités de DRD (Relations avec les donateurs) en 2005 ont produit un soutien financier accru pour les programmes de l'OIM, notamment dans le contexte de la procédure d'appel global (CAP), qui a permis à l'OIM d'engranger à ce titre un total de plus de 130 millions de dollars É.-U. en 2005. Le Secrétariat des réunions a continué à apporter son soutien à la planification et à l'organisation des réunions des organes directeurs ainsi qu'à diverses consultations informelles, et à produire les documents s'y rapportant. Les réunions d'information et de consultation de l'OIM avec les gouvernements ont plus que doublé

depuis 2000, et le nombre de documents produits à cet effet a lui aussi augmenté dans une mesure sensible, passant de 248 en 2000 à 292 en 2005. La charge de travail du Service de traduction a continué à augmenter rapidement en termes de mots traduits, la production a été supérieure de 4 % à celle de 2004 – elle-même une année record. TRS a également continué à donner suite aux demandes de tous les services de l'Organisation en vue de faire traduire à l'extérieur des documents lui parvenant dans d'autres langues que les trois langues officielles de l'OIM. Les demandes de ce type, qui sont habituellement liées à des projets, ont été pratiquement multipliées par six par rapport à 2004, atteignant un niveau record en la matière.

18. Le Département du **Droit international de la migration et des Affaires juridiques** a été officiellement créé en 2005, avec l'adjonction du droit international de la migration au département existant des Affaires juridiques. Il a poursuivi son action dans le domaine des accords, des règles et règlements, du règlement des litiges, des questions concernant les organes directeurs et du système de sécurité sociale de l'Organisation. Le DIM a organisé un certain nombre de cours de formation, répondu à des demandes de réexamen de législations nationales, mené des recherches, produit des publications et engagé des travaux sur la création d'une base de données en ligne consacrée au droit de la migration, qui comprendra les instruments universels et régionaux se rapportant à la migration ainsi que les législations nationales en la matière.

19. Le Groupe de travail sur les **questions de genre** a surtout mis l'accent sur la prise de conscience et la sensibilisation du personnel au moyen de conférences, d'ateliers et d'expositions, de recherches et de publications, soit dans le cadre d'activités spécifiques à l'OIM soit dans celui d'activités interinstitutions, et aussi sur le soutien aux projets présentant une dimension sexospécifique distincte pouvant servir de catalyseur pour l'élaboration de projets futurs.

20. On trouvera davantage de détails sur ce qui précède dans le présent rapport, qui brosse un vaste tableau des domaines de croissance, des tendances et des nouveaux domaines sur lesquels l'OIM focalise son action. À mesure que nous poursuivons notre action dans tous ces domaines, nous tirons des enseignements de ce que nous faisons pour nous en inspirer ailleurs, et nous restons attentifs aux évolutions qui se produisent sur la scène migratoire et aux besoins qui en découleront dans l'avenir. Même si la migration reste un domaine très complexe, notre tâche se trouve facilitée par le fait que l'intérêt pour cette question et sa compréhension ne cessent de croître, et aussi par le renforcement des partenariats qui nous unissent à davantage d'acteurs importants sur cette scène. Une approche favorisant la collaboration et la cohérence nous place tous en position de mieux récolter les avantages que la migration peut offrir à tous.

Brunson McKinley

## **LE CONSEIL ET SES ORGANES SUBSIDIAIRES**

21. L'Organisation a continué à informer les États Membres de ses activités et à les consulter sur des questions ayant des implications budgétaires ou financières, de même que sur celles concernant les migrations, les stratégies et les orientations futures, comme indiqué ci-dessous.

### **Sous-Comité du budget et des finances (10 mai 2005)**

22. Le Sous-Comité du budget et des finances (SCBF), sous la présidence de M. D. Horváth (Hongrie), a tenu sa quatre-vingt-treizième session le 10 mai 2005. Les points à l'ordre du jour concernaient notamment le Rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2004, les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, la révision du Programme et Budget pour 2005, le soutien aux États Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035, le barème des quotes-parts pour 2006 et le réexamen du processus de délocalisation de l'OIM.

23. Le Rapport complet sur la quatre-vingt-treizième session du Sous-Comité du budget et des finances est contenu dans le document MC/EX/668.

### **Comité exécutif (7 juin 2005)**

24. La cent deuxième session du Comité exécutif a eu lieu le 7 juin 2005. Le Comité exécutif a élu à la présidence S.E. M. L. Pira (Guatemala) et Mme P. Chansomsak (Thaïlande) à la vice-présidence. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour concernaient le rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2004, le Rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2004, la déclaration d'un représentant de l'Association du personnel, la révision du Programme et Budget pour 2005, le barème des quotes-parts pour 2006, les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, le soutien aux États Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035, et le réexamen du processus de délocalisation de l'OIM.

25. Le Rapport sur la cent deuxième session du Comité exécutif (MC/2174) reflète les déclarations faites par le Directeur général, par le représentant de l'Association du personnel, ainsi que les interventions de plusieurs délégués sur les différents documents présentés à cette session.

### **Session (extraordinaire) du Conseil (9 juin 2005)**

26. La quatre-vingt-neuvième session (extraordinaire) du Conseil a eu lieu le 9 juin 2005, sous la présidence de S.E. M. L. A. de Alba (Mexique). Elle était convoquée aux fins d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour concernant les demandes d'admission en qualité de membre et pour représentation en qualité d'observateur.

27. Le Conseil a approuvé les demandes d'admission en qualité de membre de la Jamaïque, de la Bosnie-Herzégovine et de la République gabonaise, portant ainsi le nombre total d'États Membres à 112.

28. Le Conseil a ensuite approuvé les demandes de représentation en tant qu'observateur de la République de Guyane (portant le nombre total des États observateurs à 23), de la Communauté

des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) et du Comité consultatif mondial de la Société des amis (Quakers).

29. On trouvera dans le document MC/2169 le rapport intégral de la quatre-vingt-neuvième session (extraordinaire) du Conseil.

### **Réunions informelles d'information et consultations tenues avec les États Membres**

30. Dans le cadre du processus continu de consultations avec les États Membres, l'Administration a invité les représentants des États Membres à assister à neuf consultations informelles sur des questions financières, administratives, de gestion et de gouvernance concernant les ordres du jour des organes directeurs de l'OIM en 2005. Les points inscrits aux ordres du jour étaient notamment les suivants: le processus de planification budgétaire; le Rapport financier pour l'exercice clôturé à la fin 2004; les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget; la révision du Programme et Budget pour 2005; le soutien aux États Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035; la délocalisation: les Centres de Manille et de l'Hémisphère occidental; l'aperçu préalable de la partie administrative du budget pour 2006 et le document faisant le point sur les missions à fonctions régionales (MFR)/Missions spéciales de liaison (MSL); la révision de la commission sur frais généraux liés aux projets et le projet de résolution correspondant; l'actualisation du Programme et Budget pour 2005; l'aperçu préalable du Programme et Budget pour 2006; le régime de sécurité sociale de l'OIM; le Fonds d'aide aux migrants en détresse, et le Dialogue international sur la migration en 2005: Recherche d'une cohérence politique en matière migratoire. Les consultations informelles ont eu lieu le 22 mars, le 29 avril, les 22 et 23 juin, le 19 septembre, et les 14 et 25 octobre.

31. Deux ateliers d'intersession ont également eu lieu sous l'égide du Département de Politique et Recherche en matière migratoire et de Communications (MPRC), respectivement sur le thème migration et développement et sur l'acquisition des moyens de gérer les migrations.

### **Sous-Comité du budget et des finances (1<sup>er</sup> novembre 2005)**

32. Le Sous-Comité du budget et des finances s'est réuni pour sa quatre-vingt-quatrième session le 1<sup>er</sup> novembre 2005. Il a tenu deux séances. Le Sous-Comité a réélu M. Horváth (Hongrie) à la présidence et Mme Nyambu (Kenya) à la fonction de rapporteur. Il a élu Mme Beraun Escudero (Pérou) à la vice-présidence.

33. L'ordre du jour du Sous-Comité comportait notamment les points suivants: rapport de situation sur les contributions restant dues à la partie administrative du budget; réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2005; déclaration d'un représentant de l'Association du personnel; politique de l'OIM concernant la commission sur frais généraux liés aux projets; Programme et Budget pour 2006; soutien aux États Membres et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035; régime de sécurité sociale de l'OIM; délocalisation et Rapport relatif aux ressources humaines.

34. Le Rapport intégral de la quatre-vingt-quatorzième session du Sous-Comité du budget et des finances est contenu dans le document MC/2178.

**Conseil** (du 29 novembre au 2 décembre 2005)

35. Le Conseil s'est réuni du 29 novembre au 2 décembre 2005 et a élu S.E. M. M. Khan (Pakistan) à la présidence. Les autres membres du nouveau bureau ont été élus aux fonctions suivantes: Premier Vice-Président: S.E. M. J. U. Ayalogu (Nigéria); Deuxième Vice-Président: S.E. Mme M. Whelan (Irlande); Rapporteur: S.E. Mme R. Poitevien (Venezuela).

36. Le Conseil a approuvé l'admission des nouveaux États Membres: République du Bélarus, République du Cameroun, République du Ghana et République du Togo, portant ainsi le nombre des États Membres à 116. Le Conseil a également approuvé la demande de représentation en tant qu'observateur de l'organisation *Islamic Relief*.

37. L'ordre du jour du Conseil comportait une table ronde spéciale consacrée au lancement du Comité consultatif d'entreprises de l'OIM, ainsi que le Dialogue international sur la migration, consacré aux thèmes suivants: Recherche d'une cohérence politique en matière migratoire: Rétrospective de l'année écoulée concernant différents développements intervenus sur la scène migratoire en 2005, et Migration et Développement: Enseignements tirés et approches efficaces.

38. Ces discussions ont été suivies des déclarations du Directeur général, du Directeur général adjoint, de Membres et d'observateurs dans le cadre du débat général.

39. Parmi les autres points inscrits à l'ordre du jour figuraient les implications, pour l'OIM, du Rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales, le document de stratégie de l'OIM, les projets de rapports sur la quatre-vingt-huitième session et la quatre-vingt-neuvième session (extraordinaire) du Conseil, le rapport sur la cent deuxième session du Comité exécutif, la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2005, le rapport de situation sur les contributions restant dues à la partie administrative du budget, le Programme et Budget pour 2006, la politique de l'OIM concernant le taux de la commission sur frais généraux, le régime de sécurité sociale de l'OIM, ainsi que d'autres points soulevés dans le Rapport du Sous-Comité du budget et des finances, et l'élection du Comité exécutif.

40. Enfin, le Conseil a été informé des dates provisoires des réunions des organes directeurs en 2006, à savoir: quatre-vingt-quinzième session du Sous-Comité du budget et des finances : le 10 mai 2006; cent troisième session du Comité exécutif: le 7 juin et le matin du 8 juin 2006; une éventuelle quatre-vingt-onzième session extraordinaire du Conseil dans l'après-midi du 8 juin 2006 ; quatre-vingt-seizième session du Sous-Comité du budget et des finances: les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2006; la prochaine session ordinaire du Conseil: du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2006.

41. On trouvera dans le document MC/2186 le Rapport intégral de la quatre-vingt-dixième session du Conseil.

## SERVICES

### I. MOUVEMENTS

#### Aperçu d'ensemble

42. L'OIM a assuré le transport de 142.863 personnes en 2005, soit une baisse de près de 40 % par rapport à 2004. La grande majorité de ces mouvements s'inscrivaient dans l'aide au transport dans les situations d'après-crise, de réinstallation, de rapatriement et de retours volontaires assistés. Cette baisse du nombre de personnes assistées par rapport aux années précédentes s'explique par divers facteurs, à commencer par l'achèvement de quelques grands programmes de rapatriement et de retour faisant suite à des situations de conflit, et à un moins grand nombre de réfugiés orientés vers l'OIM ou admis par des pays de réinstallation.

#### Points saillants

##### **Assistance spéciale**

##### **Aide aux migrants en détresse dans la partie occidentale du Sahara**

43. À la demande des Gouvernements mauritanien, sénégalais, indien et bangladais, mais aussi du HCR et de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), l'OIM a offert une aide au retour volontaire à 113 migrants d'Asie du Sud<sup>1</sup> se trouvant dans le désert et dans l'incapacité d'en repartir, privés de tout moyen financier et de tout document pouvant leur permettre de regagner leur pays d'origine.

44. Sur un total de huit groupes auxquels l'OIM est venue en aide, deux opérations ont été effectuées pour porter secours à des migrants en détresse dans le Sahara occidental, et ont nécessité le soutien direct et la coopération étroite de la MINURSO.

##### **Evacuation de nationaux ouzbeks**

45. À la suite d'un soulèvement dans la ville ouzbèke d'Andijan en mai 2005, l'OIM, à la demande du HCR, a fait intervenir le Fonds de réponse rapide pour les transports (RRTF) pour transporter 439 Ouzbeks qui avaient fui le Kirghizistan en direction de la ville roumaine de Timisoara le 29 juillet 2005, d'où ils avaient été réinstallés dans différents pays.

##### **Rapatriement**

46. Les activités de rapatriement, mettant essentiellement l'accent sur l'Afrique sub-saharienne, ont surtout profité aux réfugiés libériens et angolais.

47. Par l'intermédiaire de ses missions du Ghana, du Nigéria et du Libéria, l'OIM a fourni un soutien logistique et opérationnel en vue du rapatriement de 847 réfugiés au Libéria, dans le cadre d'une opération complexe faisant intervenir des transports maritimes et aériens.

---

<sup>1</sup> Dont 36 du Bangladesh et 77 d'Inde.

48. En Afrique australe, l'OIM a continué, en étroite coordination avec les Gouvernements anglais, zambien, namibien et de la République démocratique du Congo et avec le soutien de la communauté des donateurs, à appliquer le plan global de rapatriement en vue du retour ordonné et en sécurité d'un total de 19.450 réfugiés angolais.

### **Aide à la réinstallation**

49. En 2005, un total de 76.963 personnes ont bénéficié d'une aide à la réinstallation dans cette catégorie de mouvements, soit 19 % de moins qu'en 2004.

50. En 2005, un total de 51.923 personnes ont été réinstallées aux États-Unis, soit un recul d'un peu moins de 8 % par rapport à 2004, essentiellement en raison du moins grand nombre d'admissions en provenance d'Afrique et du Moyen-Orient (19.188 en 2005 contre 29.995 en 2004). Dans les pays nordiques, les réinstallations ont concerné un total de 4.185 personnes, soit une diminution de près de 32 %.

51. Un total de 10.015 personnes ont reçu une aide à la réinstallation au Canada, soit 9.206 de plus qu'en 2004. Les réinstallations en Australie ont également augmenté de près de 38 % en 2005 (6.793 personnes assistées) en raison d'un plus grand nombre d'admissions en provenance d'Afrique.

### **Aide au transport d'experts et de boursiers**

52. Dans le cadre de ce programme, un total de 2.639 boursiers et experts ont profité des tarifs aériens réduits de l'OIM en 2005, essentiellement en Amérique latine.

### **Aperçu de la gestion**

53. MMD a continué à encourager l'efficacité des programmes et des contrôles sur le terrain moyennant une formation et une utilisation améliorée des instruments de système. Le personnel des bureaux extérieurs réagissant aux demandes de soutien aux opérations à l'échelle régionale, notamment au Costa Rica, en Finlande et en Zambie, a reçu à Genève une formation intensive étalée sur huit semaines.

54. MMD a effectué une enquête approfondie des besoins de formation relatifs aux mouvements dans les bureaux extérieurs et au Siège afin d'évaluer la situation actuelle, de planifier et de concevoir les sessions de formation, et d'établir des repères internes destinés à maintenir un niveau élevé de savoir-faire au sein de l'Organisation. À la suite de cette enquête, MMD a façonné divers aspects de sa formation aux systèmes afin de répondre aux besoins et aux exigences du personnel de terrain à l'aide de séances spécifiques et modulaires de formation en 2006.

55. Un réexamen complet et une réactualisation des accords actuels avec les compagnies aériennes ont été engagés à la fin de 2005 afin de faire baisser les coûts des tarifs aériens moyennant une augmentation du nombre des tarifs nets réduits ainsi que du nombre et de l'éventail des transporteurs et des accords conclus en la matière. En 2005, l'OIM dénombrait un total de 42 accords conclus avec des compagnies aériennes. 34 compagnies ont été contactées afin de procéder à un réexamen approfondi des termes de ces accords.



56. En coordination avec le Bureau régional de l'OIM en Finlande et le Bureau de l'OIM en Norvège, MMD a entrepris des discussions avec les pays scandinaves afin de conclure des accords à l'échelle des pays concernant les programmes de réinstallation. À la fin de 2005, des accords cadres avaient été signés avec le Danemark, le Norvège et la Suède, portant sur la réinstallation de réfugiés et le soutien à la gestion de la migration assistée.

### **Normalisation**

57. En 2005, MMD a surtout mis l'accent sur la promotion d'un système unifié et normalisé d'émission de billets d'avion et de paiement pour l'ensemble de l'Organisation. Ce système englobe le système de réservation centralisé Amadeus (CRS) pour les réservations, ainsi que le système global d'enregistrement des commandes de billets de transport aérien (GATOR) devant permettre le règlement des factures de transport aérien par l'unité spécifiquement créée à Manille à cet effet. L'application de ces deux systèmes a aidé à améliorer dans une mesure significative la normalisation et le rapport coût/efficacité de la gestion des mouvements.

## TABLEAUX STATISTIQUES POUR 2005

- **Tableau 1: Mouvements par région et par secteur de services**

Ce tableau résume les activités de l'OIM en termes de mouvements, répartis par région (selon le découpage budgétaire) et par secteur régional de services (selon le Programme et Budget pour 2005, document MC/2144).

- **Tableau 2: Mouvements par région de départ et de destination**

Ce tableau résume l'activité de transport de l'OIM par région géographique de départ et de destination.

- **Tableau 3: Mouvements par secteur de services, région de départ et pays de destination**

Ce tableau résume l'activité de transport de l'OIM par secteur de services, programme/projet, région géographique de départ et principaux pays de destination. Tous les autres pays de destination sont regroupés au sein de leur région géographique respective.

- **Tableau 4: Statistiques par sexe**

Ce tableau donne une ventilation des migrants assistés par l'OIM en fonction du sexe et de la tranche d'âge. Les migrants de sexe masculin dépassent de 8 % les migrants de sexe féminin.



**Tableau 1: Mouvements par région et par secteur de services**

Région	Secteur de services	Nombre total de migrants
<b>Afrique et Moyen-Orient</b>	Aide à la réinstallation	20 516
	Aide au rapatriement	15 518
	Aide aux opérations de crise et d'après-crise	3 097
	Aide aux migrants et traitement de leurs dossiers	2 974
	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	556
	Aide à la prévention de la traite	22
	Aide aux victimes de la traite	8
	Gestion des migrations dans les situations d'après-crise	1
<b>Afrique et Moyen-Orient - Total</b>		<b>42 692</b>
<b>Amériques</b>	Aide aux migrants et traitement de leurs dossiers	7 742
	Aide à la réinstallation	7 057
	Migration de main-d'œuvre	1 171
	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	473
	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	246
	Aide au rapatriement	226
	Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités institutionnelles	154
	Migration et développement	44
	Aide aux victimes de la traite	43
	Aide à la prévention de la traite	35
	Gestion des migrations dans les situations d'après-crise	16
	Aide et conseils en matière de santé dans le contexte migratoire	4
<b>Amériques - Total</b>		<b>17 211</b>
<b>Asie et Océanie</b>	Aide à la réinstallation	28 814
	Aide aux migrants et traitement de leurs dossiers	6 985
	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	150
	Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités institutionnelles	107
	Gestion des migrations dans les situations d'après-crise	94
	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	93
	Aide aux victimes de la traite	76
	Aide aux opérations de crise et d'après-crise	50
	Aide à la prévention de la traite	32
<b>Asie et Océanie - Total</b>		<b>36 401</b>
<b>Europe</b>	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	23 764
	Aide à la réinstallation	18 727
	Aide aux migrants et traitement de leurs dossiers	1 018
	Aide aux victimes de la traite	261
	Aide à la prévention de la traite	108
	Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise	64
	Aide au rapatriement	30
	Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités institutionnelles	24
<b>Europe - Total</b>		<b>43 996</b>
<b>Activités globales</b>	Aide à la réinstallation	2 192
	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	237
	Aide aux victimes de la traite	63
	Aide au rapatriement	43
	Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)	28
<b>Activités globales - Total</b>		<b>2 563</b>
<b>Total général</b>		<b>142 863</b>

**Tableau 2: Mouvements par région de départ et de destination**

Région / Zone de destination		Afrique et Moyen-Orient							Afrique et Moyen-Orient Total	Amériques						Amériques Total	
Région de départ	Zone de départ	Afrique centrale	Afrique de l'Est	Corne de l'Afrique	Moyen-Orient	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Ouest		Pays andins	Caraïbes	Amérique centrale et Mexique	Amérique du Nord	Amérique du Sud, autres	Cône Sud		
<b>Afrique et Moyen Orient</b>	Afrique centrale	26	5					7				19	283				<b>302</b>
	Afrique de l'Est	47	24	220				1			3	11 881					<b>11 884</b>
	Corne de l'Afrique		5	2								1 889					<b>1 889</b>
	Moyen-Orient		3	664	567	30			9			1 697					<b>1 697</b>
	Afrique du Nord				1				220			2 645					<b>2 645</b>
	Afrique australe	107	4	3					1			16 255					<b>872</b>
	Afrique de l'Ouest		2						854				5 856				<b>5 856</b>
<b>Afrique et Moyen-Orient - Total</b>		<b>180</b>	<b>43</b>	<b>889</b>	<b>568</b>	<b>34</b>	<b>16 262</b>	<b>1 085</b>	<b>19 061</b>		<b>3</b>	<b>19</b>	<b>25 123</b>				<b>25 145</b>
<b>Amériques</b>	Pays andins					8	2	1	11	621	8	190	3 637		315		<b>4 771</b>
	Caraïbes								4	4	36	6 468		13			<b>6 521</b>
	Amérique centrale et Mexique			1	2			1	4	305	34	192	839		163		<b>1 533</b>
	Amérique du Nord		1					1	2	9		5	7		63		<b>84</b>
	Cône Sud	1			1	13		2	17	148	26	114	805		1 659		<b>2 752</b>
<b>Amériques - Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>15</b>		<b>5</b>	<b>34</b>	<b>1 087</b>	<b>104</b>	<b>501</b>	<b>11 756</b>		<b>2 213</b>		<b>15 661</b>
<b>Asie et Océanie</b>	Australie et Nouvelle-Zélande				7			1	8	4			3		6		<b>13</b>
	Asie centrale				6			7	13				2 692				<b>2 692</b>
	Extrême-Orient	1							1	1			48				<b>49</b>
	Micronésie																
	Asie du Sud		5	1	1				7			2	66				<b>68</b>
	Asie du Sud-Est			6	19	2		1	28				12 941		8		<b>12 949</b>
	Asie du Sud-Ouest			5	5				10				1 917		1		<b>1 918</b>
<b>Asie et Océanie - Total</b>		<b>1</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>38</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>67</b>	<b>5</b>		<b>2</b>	<b>17 667</b>		<b>15</b>		<b>17 689</b>
<b>Europe</b>	Etats baltes							1	1				50				<b>50</b>
	Caucase			4	1	2		2	9				418				<b>418</b>
	Europe centrale			2	41	16		68	132	6	2	3	1 051		16		<b>1 078</b>
	Europe orientale	3		7	3		2	7	22				12 683				<b>12 683</b>
	Pays nordiques		3	25	152	14	6	26	226			2	11		9		<b>22</b>
	Europe du Sud-Est	1	1			4		6	12				1 370				<b>1 372</b>
	Europe méridionale		2		9	3	54	50	118	219	2	40	13		362		<b>636</b>
	Europe occidentale	91	86	221	2 280	275	706	788	4 447	370	48	14	1 161	61	1 135		<b>2 789</b>
<b>Europe - Total</b>		<b>95</b>	<b>92</b>	<b>259</b>	<b>2 486</b>	<b>314</b>	<b>773</b>	<b>948</b>	<b>4 967</b>	<b>597</b>	<b>52</b>	<b>59</b>	<b>16 757</b>	<b>61</b>	<b>1 522</b>		<b>19 048</b>
<b>Total général</b>		<b>277</b>	<b>141</b>	<b>1 161</b>	<b>3 103</b>	<b>365</b>	<b>17 036</b>	<b>2 046</b>	<b>24 129</b>	<b>1 689</b>	<b>159</b>	<b>581</b>	<b>71 303</b>	<b>61</b>	<b>3 750</b>		<b>77 543</b>

**Tableau 2: Mouvements par région de départ et de destination (suite)**

Asie et Océanie							Asie et Océanie Total	Europe							Europe Total	Nombre total de migrants	
Australie et Nouvelle-Zélande	Asie centrale	Extrême-Orient	Mélanésie	Asie du Sud	Asie du Sud-est	Asie du Sud-Ouest		Etats baltes	Caucase	Europe centrale	Europe orientale	Pays nordiques	Europe du Sud-Est	Europe méridionale			Europe occidentale
3 010				1			<b>3 011</b>			9		115		2	508	<b>634</b>	<b>974</b>
433							<b>433</b>				1	429		28	364	<b>822</b>	<b>16 009</b>
1 225	6			43		1	<b>1 275</b>		4		1	1 022		33	163	<b>1 222</b>	<b>3 555</b>
1 309				154		17	<b>1 480</b>					655	1		223	<b>880</b>	<b>5 125</b>
683					21		<b>704</b>					290		13	41	<b>344</b>	<b>4 690</b>
1 846				140			<b>1 986</b>		17			375			69	<b>444</b>	<b>18 390</b>
							<b>1 986</b>					130		3	424	<b>574</b>	<b>9 272</b>
<b>8 506</b>	<b>6</b>			<b>338</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>8 889</b>			<b>30</b>	<b>2</b>	<b>3 016</b>	<b>1</b>	<b>79</b>	<b>1 792</b>	<b>4 920</b>	<b>58 015</b>
101		3	1	1	1		<b>107</b>			15		220		955	355	<b>1 545</b>	<b>6 434</b>
23		51		4			<b>78</b>					19		2	296	<b>317</b>	<b>6 838</b>
40					31	12	<b>83</b>				8	149	1	87	6	<b>251</b>	<b>1 866</b>
261		6		4			<b>271</b>		3	1		13		2		<b>2</b>	<b>171</b>
			1		32	12	<b>539</b>						1	905	261	<b>1 184</b>	<b>4 224</b>
<b>425</b>		<b>60</b>		<b>9</b>	<b>32</b>	<b>12</b>	<b>539</b>		<b>3</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>401</b>	<b>2</b>	<b>1 951</b>	<b>918</b>	<b>3 299</b>	<b>19 533</b>
					2	4	<b>6</b>							1	4	<b>5</b>	<b>32</b>
12				27			<b>39</b>		15	439	7	18			28	<b>507</b>	<b>3 251</b>
51					25		<b>76</b>					25		10	<b>35</b>	<b>161</b>	<b>50</b>
50							<b>50</b>									<b>50</b>	<b>50</b>
12							<b>12</b>					72			94	<b>166</b>	<b>253</b>
1 115	2	88		4	144	12	<b>1 365</b>					1 231		74	<b>1 305</b>	<b>15 647</b>	
979						1	<b>980</b>			33		615		244	<b>892</b>	<b>3 800</b>	
<b>2 219</b>	<b>2</b>	<b>88</b>		<b>31</b>	<b>171</b>	<b>17</b>	<b>2 528</b>			<b>15</b>	<b>472</b>	<b>7</b>	<b>1 961</b>	<b>1</b>	<b>454</b>	<b>2 910</b>	<b>23 194</b>
3					3	9	<b>15</b>					22				<b>22</b>	<b>88</b>
2	5						<b>7</b>			2	4	87			69	<b>162</b>	<b>596</b>
84	93	116		44	52	83	<b>472</b>	2	224	117	458	31	697	17	12	<b>1 558</b>	<b>3 240</b>
158	18	25		12			<b>213</b>		10	4	13	48	2		18	<b>95</b>	<b>13 013</b>
27	21	3		64	30	145	<b>290</b>		39	4	95	1	196	14	2	<b>351</b>	<b>889</b>
259	39			12		3	<b>313</b>		5	40	197	232	141	128	78	<b>821</b>	<b>2 518</b>
21	8	12		6		20	<b>67</b>	5	7	265	103		73	3	40	<b>496</b>	<b>1 317</b>
300	397	235	1	581	458	2 123	<b>4 095</b>	31	1 050	977	1 816	17	4 592	636	10	<b>9 129</b>	<b>20 460</b>
<b>854</b>	<b>581</b>	<b>391</b>	<b>1</b>	<b>719</b>	<b>543</b>	<b>2 383</b>	<b>5 472</b>	<b>38</b>	<b>1 335</b>	<b>1 409</b>	<b>2 708</b>	<b>416</b>	<b>5 701</b>	<b>798</b>	<b>229</b>	<b>12 634</b>	<b>42 121</b>
<b>12 004</b>	<b>589</b>	<b>539</b>	<b>2</b>	<b>1 097</b>	<b>767</b>	<b>2 430</b>	<b>17 428</b>	<b>38</b>	<b>1 353</b>	<b>1 927</b>	<b>2 725</b>	<b>5 794</b>	<b>5 704</b>	<b>2 829</b>	<b>3 393</b>	<b>23 763</b>	<b>142 863</b>

**Tableau 3: Mouvements par secteur de services, région de départ et pays de destination**

Services	Programmes / Projets	Région de départ	Nombre total de migrants	Pays de destination																
				Afghanistan	Albanie	Angola	Argentine	Australie	Brésil	Canada	Colombie	Danemark	Finlande							
Mouvements	Aide aux opérations de crise et d'après-crise	Afrique et Moyen-Orient Asie et Océanie	3 086 61			1 978			50											
	<b>Total partiel</b>		<b>3 147</b>			<b>1 978</b>			<b>50</b>											
	Aide aux migrants et traitement de leurs dossiers	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	5 482 7 847 4 455 935				1 519 2 1 171 18	2 154 401 1 171 454		77	351 1 775 2 485 130		505 1 1 27		34 9 5					636 13
	<b>Total partiel</b>		<b>18 719</b>	<b>10</b>		<b>1 539</b>	<b>4 180</b>		<b>77</b>	<b>4 741</b>	<b>533</b>	<b>48</b>		<b>649</b>						
	Aide au rapatriement	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	15 497 216 15 89			14 272		1				4	36							
	<b>Total partiel</b>		<b>15 817</b>	<b>2</b>		<b>14 274</b>	<b>3</b>				<b>4</b>	<b>40</b>								
	Aide à la réinstallation	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	33 161 9 357 18 306 16 482					31 3 813 238	5 739 3 813 238		76	4 538 1 655 3 039 789		1 1 3 3		238 500 18 194				
	<b>Total partiel (1)</b>		<b>77 306</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>6 793</b>	<b>84</b>	<b>10 021</b>	<b>4</b>	<b>756</b>	<b>502</b>							
	<b>Mouvements - Total (1)</b>			<b>114 989</b>	<b>25</b>	<b>1</b>	<b>16 276</b>	<b>1 574</b>	<b>11 023</b>	<b>161</b>	<b>14 766</b>	<b>577</b>	<b>804</b>	<b>1 151</b>						
	Coopération technique en matière de migration	Migration et développement	Amériques	44				44												
<b>Total partiel</b>			<b>44</b>				<b>44</b>													
Gestion des migrations dans les situations d'après-crise		Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie	1 45 65								8	16								
<b>Total partiel</b>			<b>111</b>							<b>8</b>	<b>16</b>									
Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités institutionnelles		Amériques Asie et Océanie Europe	154 55 76				41			7		88								
<b>Coopération technique en matière de migration - Total</b>			<b>440</b>				<b>85</b>		<b>15</b>		<b>104</b>									
Retours volontaires assistés et Intégration	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	1 134 64 140	1 12			1		1		7	26		6					2	
	<b>Total partiel</b>		<b>339</b>	<b>30</b>			<b>1</b>	<b>1</b>		<b>7</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>2</b>							
	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	744 475 56 23 905		9	1 176	776	555	59	156	1 152	1 051	138							
	<b>Total partiel (1)</b>		<b>25 180</b>	<b>1 185</b>	<b>776</b>	<b>555</b>	<b>69</b>	<b>157</b>	<b>1 200</b>	<b>1 051</b>	<b>141</b>									
	<b>Retours volontaires assistés et Intégration - Total (1)</b>			<b>25 519</b>	<b>1 215</b>	<b>776</b>	<b>555</b>	<b>70</b>	<b>158</b>	<b>1 200</b>	<b>1 058</b>	<b>167</b>	<b>6</b>	<b>2</b>						
Lutte contre la traite	Aide aux victimes de la traite	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	8 50 112 281				1		1		1	1								
	<b>Total partiel</b>		<b>451</b>	<b>7</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>4</b>									
	Aide à la prévention de la traite	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	27 35 3 132				26													
	<b>Total partiel</b>		<b>197</b>				<b>26</b>													
	<b>Lutte contre la traite - Total (2)</b>			<b>648</b>	<b>7</b>			<b>27</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>4</b>								
Migration de main-d'œuvre	Migration de main-d'œuvre	Amériques	1 171								677	10								
	<b>Total partiel</b>		<b>1 171</b>								<b>677</b>	<b>10</b>								
<b>Migration de main-d'œuvre - Total</b>			<b>1 171</b>								<b>677</b>	<b>10</b>								
Appui aux programmes de caractère général	Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	8 1 2 17				1													
	<b>Total partiel</b>		<b>28</b>				<b>1</b>													
	<b>Appui aux programmes de caractère général - Total</b>			<b>28</b>				<b>1</b>												
	Migration et santé	Aide et conseils en matière de santé dans le contexte migratoire	Amériques	4				4												
<b>Total partiel</b>			<b>4</b>				<b>4</b>													
Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise		Europe	64																	
<b>Total partiel</b>			<b>64</b>																	
<b>Migration et santé - Total</b>			<b>68</b>				<b>4</b>													
<b>Total général</b>			<b>142 863</b>	<b>1 240</b>	<b>784</b>	<b>16 831</b>	<b>1 761</b>	<b>11 182</b>	<b>1 377</b>	<b>16 501</b>	<b>862</b>	<b>810</b>	<b>1 153</b>							

1) Certains mouvements de migrants réinstallés dans un pays tiers apparaissent aussi en regard de la catégorie des retours volontaires assistés. De même, certains mouvements effectués dans le cadre des retours volontaires assistés relèvent de projets qui ressortissent à la catégorie des mouvements.

2) Certaines victimes de la traite auxquelles l'OIM est venue en aide ont été transportées au titre de projets relevant du service des retours volontaires assistés et de l'Intégration.

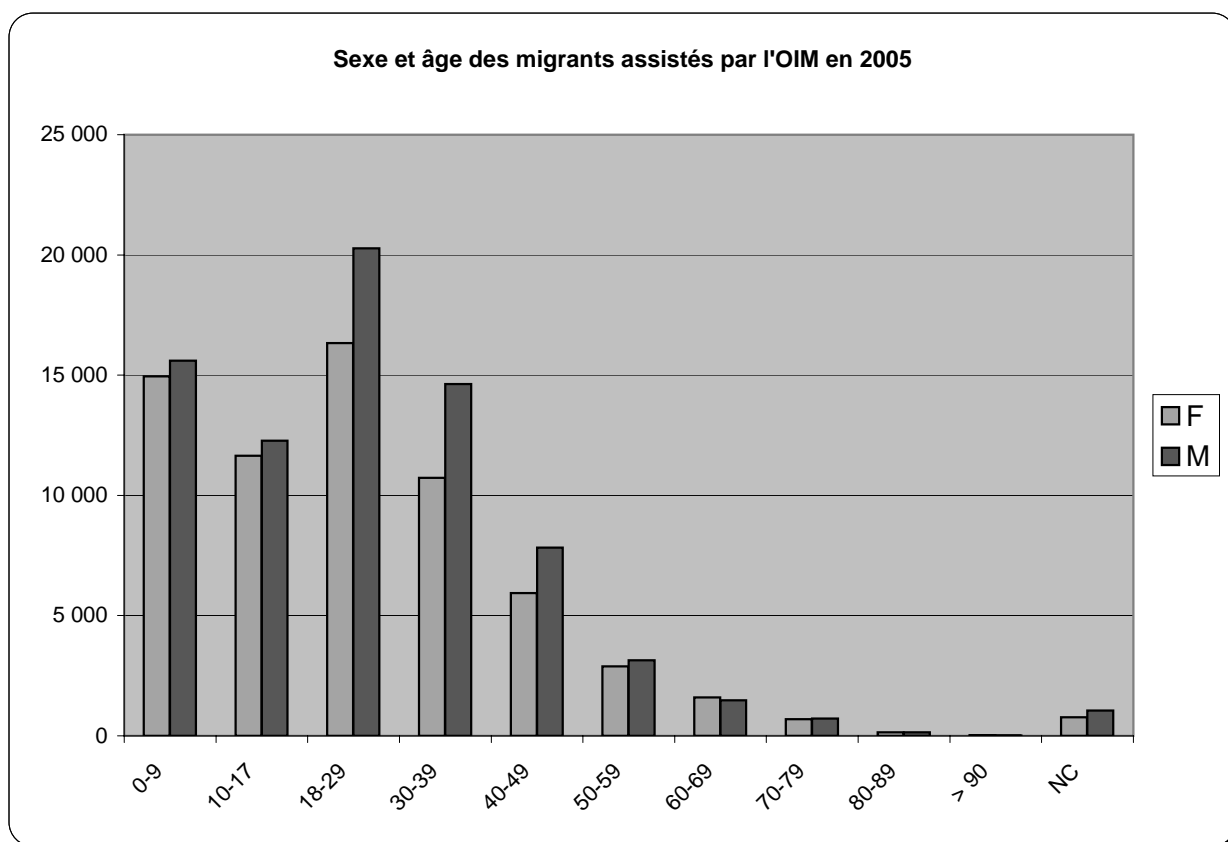
**Tableau 3: Mouvements par secteur de services, région de départ et pays de destination (suite)**

Pays de destination															Autres pays dans la région de destination						
France	Iran (République islamique d')	Iraq	Libéria	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Roumanie	Fédération de Russie	Serbie-et-Monténégro	Slovaquie	Espagne	Soudan	Suède	Turquie	Ukraine	Royaume-Uni	Etats-Unis d'Amérique	Afrique et Moyen-Orient	Amériques	Asie et Océanie	Europe
		459										638		1				7		3	
		11										638		1				7		3	
68		<b>470</b>		239	78	425		1			7	13	54			68	1 046	16	3	1	288
164				29	21		5	5			1 407		9	1		192	919	22	585	16	173
1				97	9	28							1		1	600	6	6			42
1				6					4		1			2	1	216	4	41	3		14
<b>234</b>				<b>371</b>	<b>108</b>	<b>453</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>4</b>		<b>1 415</b>	<b>13</b>	<b>64</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>263</b>	<b>2 781</b>	<b>48</b>	<b>635</b>	<b>20</b>	<b>517</b>
17			845								1	5	1			2	4	373			
	6	21	2					1								2	4	2	125	3	20
<b>17</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>847</b>					<b>1</b>			<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	<b>397</b>	<b>139</b>	<b>25</b>	<b>26</b>
298				344	534	602					4	23	1 027			300	19 188	24	19		283
282				105		5							340			1	6 714		113		31
86	1	1	1	27	174	428	439						681		129	11 531		1		88	59
44	1	153		45	2	22	2	15	35				131	6	31	14 490		40	14	11	152
<b>710</b>	<b>2</b>	<b>154</b>	<b>1</b>	<b>521</b>	<b>710</b>	<b>1 057</b>	<b>441</b>	<b>15</b>	<b>35</b>		<b>4</b>	<b>23</b>	<b>2 179</b>	<b>6</b>		<b>461</b>	<b>51 923</b>	<b>64</b>	<b>147</b>	<b>99</b>	<b>525</b>
<b>961</b>	<b>8</b>	<b>645</b>	<b>848</b>	<b>892</b>	<b>818</b>	<b>1 510</b>	<b>446</b>	<b>22</b>	<b>39</b>		<b>1 420</b>	<b>679</b>	<b>2 244</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>728</b>	<b>54 708</b>	<b>516</b>	<b>921</b>	<b>147</b>	<b>1 068</b>
																		1			
																				29	
																				57	
											1									<b>86</b>	
															3			7	17	27	18
														6	1	1		6		53	9
											1				4	1		<b>13</b>	<b>17</b>	<b>80</b>	<b>27</b>
											1				4	1		<b>14</b>	<b>17</b>	<b>166</b>	<b>27</b>
1											2					7	2		89		1
1				17								2					5		1		15
3											3								117		
<b>5</b>				<b>17</b>							<b>5</b>	<b>2</b>				<b>7</b>	<b>7</b>		<b>207</b>		<b>16</b>
		109										18						263		353	
		25						3			2							2	354	52	1
5	898	1 668	12	6	4		434	980	3 282	679		116	8	1 104	928	6	79	2 330	690	2 341	3 276
<b>5</b>	<b>898</b>	<b>1 802</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>4</b>		<b>434</b>	<b>983</b>	<b>3 282</b>	<b>679</b>	<b>2</b>	<b>134</b>	<b>8</b>	<b>1 104</b>	<b>928</b>	<b>8</b>	<b>79</b>	<b>2 597</b>	<b>1 044</b>	<b>2 760</b>	<b>3 277</b>
<b>10</b>	<b>898</b>	<b>1 802</b>	<b>12</b>	<b>23</b>	<b>4</b>		<b>434</b>	<b>983</b>	<b>3 282</b>	<b>679</b>	<b>7</b>	<b>134</b>	<b>10</b>	<b>1 104</b>	<b>928</b>	<b>15</b>	<b>86</b>	<b>2 597</b>	<b>1 251</b>	<b>2 760</b>	<b>3 293</b>
																		8	40	2	
																			2	110	
							55	15	3	1				1	41		1	15	2	24	113
							<b>55</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>1</b>				<b>1</b>	<b>41</b>		<b>7</b>	<b>23</b>	<b>42</b>	<b>136</b>	<b>113</b>
															1					25	
																			9		
																				3	
							2	24											1	41	20
							<b>2</b>	<b>24</b>										<b>2</b>	<b>9</b>	<b>69</b>	<b>20</b>
							<b>57</b>	<b>39</b>	<b>3</b>	<b>1</b>				<b>1</b>	<b>86</b>		<b>7</b>	<b>25</b>	<b>51</b>	<b>205</b>	<b>133</b>
											473							8			3
											<b>473</b>							<b>8</b>			<b>3</b>
											<b>473</b>							<b>8</b>			<b>3</b>
												6								2	
																			1		1
			1															8	1		7
			<b>1</b>									<b>6</b>						<b>11</b>	<b>1</b>		<b>8</b>
			<b>1</b>									<b>6</b>						<b>11</b>	<b>1</b>		<b>8</b>
									10				36								18
									<b>10</b>				<b>36</b>								<b>18</b>
									<b>10</b>				<b>36</b>								<b>18</b>
<b>971</b>	<b>906</b>	<b>2 447</b>	<b>861</b>	<b>915</b>	<b>822</b>	<b>1 510</b>	<b>937</b>	<b>1 044</b>	<b>3 334</b>	<b>680</b>	<b>1 901</b>	<b>819</b>	<b>2 290</b>	<b>1 121</b>	<b>1 019</b>	<b>744</b>	<b>54 801</b>	<b>3 171</b>	<b>2 241</b>	<b>3 278</b>	<b>4 550</b>



**Tableau 4: Statistiques par sexe**

Groupe d'âge	Sexe		Total
	F	M	
0-9	14 947	15 604	30 551
10-17	11 649	12 274	23 923
18-29	16 330	20 269	36 599
30-39	10 734	14 633	25 367
40-49	5 941	7 829	13 770
50-59	2 886	3 135	6 021
60-69	1 600	1 474	3 074
70-79	698	719	1 417
80-89	149	142	291
> 90	22	13	35
NC	769	1 046	1 815
<b>Total</b>	<b>65 725</b>	<b>77 138</b>	<b>142 863</b>



## II. MIGRATION ET SANTÉ

### Aperçu d'ensemble

58. Le Département Migration et Santé de l'OIM (MHD) s'intéresse à la santé physique et mentale et à la sociabilité des migrants et réagit à l'évolution des formes de mobilité et aux besoins subséquents de la gestion de la santé dans le contexte migratoire, à l'aide de conseils politiques et de campagnes de sensibilisation. En 2005, les activités du département ont été dominées par des mesures de crise et par une augmentation des programmes traditionnels de réinstallation, ainsi que par la mise en place de partenariats.

### Assistance sanitaire dans le contexte migratoire en situation d'après-crise

59. Les programmes de santé dans le contexte migratoire dans les situations de crise et d'après-crise viennent en aide aux populations pendant et après les crises en gérant les mouvements de personnes dans la sécurité, en organisant les évacuations médicales des personnes ayant besoin d'un traitement qui ne peut pas leur être donné sur place, en fournissant une assistance sanitaire directe, ainsi qu'en reconstruisant les infrastructures sanitaires par le renforcement de capacités axées sur l'application de solutions durables s'accordant avec les plans sanitaires nationaux.

### **Réponse globale dans le cadre du tsunami en Indonésie, au Sri Lanka et en Thaïlande**

60. Un programme complet de santé communautaire a été mis en œuvre avec un large éventail de partenaires nationaux et internationaux dans le cadre du Programme de rétablissement à la suite de la catastrophe en Indonésie. Trois jours après le tsunami, en décembre 2004, une tente de triage médical installée à l'aéroport militaire de Banda Aceh a fourni une aide d'urgence et assuré des évacuations médicales pour 94 patients à destination des hôpitaux voisins et des bateaux militaires. Au lendemain du tremblement de terre de mars, l'OIM a évacué 595 survivants des îles de Nias et de Simeulue vers le continent et vers des navires hôpitaux en vue d'un traitement d'urgence. MHD a également pris part à des activités de santé publique, d'assainissement, de lutte contre les vecteurs de maladies et les infections, et aussi d'évaluation de la qualité de l'eau potable dans 28 camps de déplacés internes et autres refuges temporaires. Environ 6.454 enfants ont été vaccinés contre la rougeole et ont reçu des suppléments de vitamine A à Banda Aceh et dans les districts voisins, tandis que 542 enfants ont été vaccinés lors de la campagne nationale d'immunisation contre la poliomyélite. MHD a organisé une série de cours de formation sur la santé mentale, sur le thème "Détection rapide des désordres mentaux et conseils psychologiques de base" à l'intention de 246 membres du personnel sanitaire national.

61. À la demande du Ministère de la santé et du Bureau sanitaire provincial d'Aceh, 37 cliniques satellites ont été construites dans neuf districts répartis sur tout le territoire de la province d'Aceh, afin de fournir des soins de santé à une population de déplacés internes estimée à 44.840 personnes, vivant dans des abris provisoires fournis par le gouvernement. L'OIM a également participé à la remise en état des infrastructures sanitaires permanentes d'Aceh Barat. À Nagan Raya, une installation de formation sanitaire du district a été inaugurée. Il est prévu d'y organiser des activités de formation pour des programmes de santé publique et communautaire, et 132 professionnels de la santé ont reçu une formation dans les techniques de réanimation néonatale, dans les grossesses à problème et la gestion des centres de santé primaire.

62. Au Sri Lanka, le projet de surveillance de la santé communautaire a notamment porté sur des enquêtes nutritionnelles et sur la distribution de compléments alimentaires aux enfants et aux mères souffrant de malnutrition dans les régions frappées par le tsunami. À Trincomalee, 200 enfants ont été vaccinés contre la varicelle et 500 stagiaires, dont des membres du personnel des Nations Unies et leur famille ont assisté à des ateliers sur la prévention du VIH/SIDA en différents endroits. Le projet pilote de soins ophtalmologiques a permis de contrôler 1.500 personnes, dont 500 ont ensuite reçu des lunettes, 40 ont été traitées pour des infections à l'œil et 60 ont été dirigées vers l'unité de soins ophtalmologiques de l'hôpital de Hambantota pour des opérations de la cataracte. Quarante professionnels de la santé devant assurer des soins de santé primaires en ophtalmologie et 90 infirmières spécialisées dans le même domaine ont reçu une formation, et une aide financière a été apportée à des institutions sélectionnées afin de faciliter les services médicaux, la saisie des données et la production de statistiques. Une série de cours de formation et de manifestations consacrées à la santé mentale (par exemple du théâtre de rue et des séances de thérapie par le sport) ont été organisés pour des publics très variés.

63. En Thaïlande, MHD a amélioré l'accès aux services sanitaires de base et la fourniture d'une assistance humanitaire à près de 10.000 migrants et aux communautés qui les ont accueillis. Parmi les réalisations du programme, il faut citer la formation et l'emploi de 15 professionnels de la santé issus de la communauté immigrée et de 110 volontaires de la santé appartenant à la communauté thaïlandaise, ainsi que la réalisation d'une évaluation portant sur l'hygiène de l'environnement et l'assainissement.

#### **Assistance dans le cadre du tremblement de terre au Pakistan**

64. Au lendemain du tremblement de terre au Pakistan, un total de 455 patients originaires de régions isolées frappées par la catastrophe ont été évacués vers des hôpitaux. L'OIM a assuré la logistique et fourni des articles médicaux et des équipements à l'intention des services sanitaires. Pour répondre aux besoins psychosociaux et de santé mentale de cette population, des équipes formées pour agir dans ce domaine, parmi lesquelles 22 psychologues et trois psychiatres, se sont portées au secours des 6.633 victimes du tremblement de terre, dont juste un peu plus de la moitié étaient des femmes, et ont organisé des séances de formation portant sur la manière de poser un diagnostic, et sur la façon d'orienter et de conseiller les victimes à l'intérieur des camps de Dheerkot, Battagram et Islamabad.

#### **Soudan**

65. Environ 5.000 réfugiés ayant entrepris un périple de trois mois pour regagner leurs foyers au sud du Soudan ont bénéficié de soins de santé d'urgence, de soins de santé primaires, d'une éducation sanitaire et de services préventifs, en coordination avec les partenaires de l'OIM. L'OIM/Khartoum a conclu un accord de coopération avec la représentation de l'OMS dans le pays en vue d'une action conjointe destinée à apporter une assistance sanitaire aux communautés regagnant le sud du Darfour.

#### **Renforcement des capacités dans les domaines psychosocial et de la santé mentale au Cambodge, en Serbie-et-Monténégro et en Cisjordanie**

66. Pendant plus d'une décennie, MHD a effectué un travail de renforcement des capacités et fourni des services de santé mentale aux populations à la suite des conflits et des déplacements dont elles avaient été victimes. En 2005, les activités suivantes ont été déployées: le Programme national de santé mentale au Cambodge, qui a permis d'établir six cliniques ambulatoires

supplémentaires de santé mentale, est venu en aide à 8.795 nouveaux patients (dont un tiers de déplacés) et a effectué 56.373 consultations de psychiatrie. La construction du bâtiment devant abriter les services nationaux de santé mentale a été achevée et un total de 26 psychiatres et 40 infirmières ont à ce jour reçu une formation. Le projet de soutien aux familles dans la province de Battambang est venu en aide aux familles dysfonctionnelles et aux personnes marginalisées dans 37 villages et 28 écoles associées.

67. En Serbie-et-Monténégro, le programme psychosocial et de prise en charge des traumatismes a créé un groupe de psychotraumatologie et assuré la formation de 24 formateurs et 40 professionnels qui apporteront un soutien psychosocial approprié aux réfugiés et aux déplacés internes. De même, le programme psychosocial et de réponse aux traumatismes a organisé le premier cours de formation sur la réaction aux traumatismes d'après-conflit et a conseillé 20 formateurs palestiniens au sein du Centre de formation continue de l'Université Bir Zeit à Ramallah, en Cisjordanie.

### **Évaluation de l'état de santé des prisonniers amnistiés et des ex-combattants en Indonésie**

68. L'OIM a facilité la réintégration des prisonniers amnistiés de Gerakan Aceh Merdeka (GAM) et des combattants devant être démobilisés. Une évaluation rapide de l'état de santé général et de la santé mentale de 1.401 prisonniers amnistiés (dont 98 % d'hommes et 2 % de femmes) a été effectuée avec l'aide des autorités sanitaires indonésiennes à Java et à Aceh.

### **Évaluations de la santé dans le contexte des migrations et des voyages**

69. Environ deux tiers de toutes les ressources de MHD sont mises à contribution dans cette activité traditionnelle d'évaluation sanitaire dans le contexte des migrations aux fins de réinstallation. En 2005, MHD a assuré 96.023 évaluations sanitaires chez des migrants en attente de transfert essentiellement aux États-Unis, au Canada et en Australie. La plupart d'entre eux étaient originaires d'Afrique, d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. Parmi les migrants ayant fait l'objet de telles évaluations, 53,7 % étaient des femmes et 50,4 étaient des réfugiés parrainés par des gouvernements, les autres ayant eux-mêmes rémunéré l'OIM pour ce service. Sur l'ensemble, 3,53 % présentaient une pathologie pouvant faire rejeter leur dossier, compte tenu des règlements des pays de réinstallation qui ont pour but de détecter les conditions susceptibles de poser un risque pour la santé publique ou d'entraîner un fardeau excessif pour les services de santé.

70. En 2005, le Gouvernement britannique a désigné MHD pour réaliser son programme outre-mer de détection de la tuberculose, en vertu duquel les personnes originaires de régions connaissant un taux élevé de tuberculeux et qui sollicitent un visa pour un séjour de plus de six mois au Royaume-Uni sont tenues de se soumettre préalablement à un test de dépistage de la tuberculose. En 2005, l'OIM a fait procéder à un essai de ce programme en Thaïlande, au Soudan et en République-Unie de Tanzanie.

71. En plus des traitements de pré-départ dans les cas de prévalence importante, comme la malaria et les parasites intestinaux, MHD a traité les migrants contre la tuberculose et certaines infections sexuellement transmissibles (STI), les a immunisés contre les maladies contagieuses et a fourni des conseils concernant le dépistage du VIH et le suivi de l'infection dans les cas avérés. 33.919 contrôles médicaux précédant le départ ont été effectués, et 807 migrants ont bénéficié d'une escorte médicale dans le contexte des activités de réinstallation, par souci de veiller à ce que les migrants voyagent en sécurité et sans se heurter à des difficultés inutiles ou être un fardeau excessif pour les autres voyageurs. Ce chiffre n'englobe pas les mouvements effectués dans les

situations de crise ni les retours volontaires assistés, tels que l'évacuation des 439 Ouzbeks du Kirghizistan ou le retour de 140 migrants abandonnés par des passeurs dans le Maghreb.

### **Assistance et conseils en matière de santé dans le contexte migratoire**

72. Parmi les facteurs susceptibles d'influer négativement sur la santé des populations mobiles et sur leur accès aux services de santé figurent la pauvreté, la discrimination et l'exploitation, ainsi que le manque de protection juridique et d'autonomie. L'assistance de MHD a couvert un large éventail de populations mobiles, telles que les migrants se trouvant en situation irrégulière, les victimes de la traite, les mineurs d'âge non accompagnés et les travailleurs migrants. Les services qui leur ont été offerts répondent d'une part aux besoins sanitaires de personnes dans cette situation et des communautés qui les accueillent, et ce dans différents domaines tels que la santé génésique, la santé mentale, la prévention, l'hygiène de l'environnement et la promotion de la santé, et, d'autre part, contribuent au renforcement des capacités locales et à la recherche de solutions durables à l'intégration de la santé dans les politiques et les stratégies locales.

### **Constitution de partenariat**

73. MHD a joué un rôle actif dans les tentatives du groupe d'intervention sanitaire du Comité permanent interorganisations visant à améliorer les mesures sanitaires dans les situations de crise humanitaire. En outre, l'OMS et l'OIM ont signé un protocole visant à renforcer leur mémorandum d'accord existant. Ce protocole reconnaît le rôle de chef de file de l'OIM dans le domaine de la santé appliquée au contexte migratoire et consacre l'OIM dans son rôle de partenaire de mise en œuvre dans cinq domaines correspondant à des priorités sanitaires communes: la migration et les ressources humaines au service de la santé; la migration et la santé dans les situations de crise; la santé mentale et la migration; la migration et les maladies contagieuses, et le caractère sexospécifique des questions de migration et de santé.

### **Spécialistes de la santé dans le contexte migratoire et experts techniques**

74. Des professionnels de la santé dans le contexte migratoire stratégiquement basés en Afrique (Kenya), en Amérique latine (Colombie, conjointement avec l'Organisation panaméricaine de la Santé), et en Europe (Belgique) ont soutenu les bureaux de l'OIM sur les plans de l'élaboration de programmes, de la supervision technique, de la fixation de normes et des conseils aux gouvernements. Le médecin affecté en Belgique a joué un rôle important dans la sensibilisation des populations au problème de la santé des migrants dans une Europe élargie. Les médecins spécialistes de la santé dans le contexte migratoire en Europe orientale et du Sud-Est ont fourni une assistance axée sur les soins de santé dans le cadre des programmes humanitaires et sociaux du GFLCP à l'adresse des communautés roms. Le personnel de santé a également appuyé les efforts de l'Organisation visant tant à prévenir la grippe aviaire qu'à préparer les populations aux conséquences d'une pandémie. L'Unité psychosociale et d'intégration culturelle de l'OIM à la MFR de Rome a mis l'accent sur les services psychosociaux dans les pays de la région dont s'occupe la MFR de Rome.

### **VIH/SIDA et mobilité des populations**

75. Il est largement reconnu que la mobilité des populations accroît la vulnérabilité face au VIH et au SIDA, à la fois pour les migrants et pour leurs partenaires restés au pays. L'activité de MHD met surtout l'accent sur la fourniture de services, les conseils volontaires et les opérations de dépistage, les campagnes de sensibilisation, l'élaboration de politiques, le renforcement de

capacités, l'intégration de ces questions dans les programmes, la recherche et la diffusion d'informations. Les activités déployées dans le cadre des programmes relatifs à la lutte contre le VIH sont menées avec le soutien du conseiller principal en matière de VIH/SIDA et de migration, basé au Siège.

76. À la fin de 2005, on dénombrait à l'OIM 40 projets actifs de lutte contre le VIH partout dans le monde, allant de la prévention du VIH aux services de soins de santé à domicile pour 1.428 travailleurs et 1.840 travailleuses de l'agriculture en Afrique du Sud; une campagne de sensibilisation au SIDA visant près de 23.000 travailleurs d'exploitations minières, militaires et ouvriers d'usine, ainsi que leurs familles au Lesotho; une action visant à atténuer la vulnérabilité face au VIH parmi 600.000 jeunes concernés par les déplacements internes forcés en Colombie, qui a permis de sensibiliser 8.299 adolescents et jeunes adultes grâce à des stratégies de prévention du VIH/SIDA et 13.371 par l'intermédiaire de services de santé sexuelle et génésique; une action de prévention contre le VIH et de renforcement des capacités dans le couloir de transport Ethiopie-Djibouti, qui a permis d'atteindre 31.712 usagers des services de conseils et du dépistage du VIH (dont 14.060 femmes) et 4.338 patients consultant pour cause de MSI (2.174 femmes) au cours des trois dernières années; une formation destinée aux éducateurs pairs dans le domaine du VIH (498) qui a permis d'atteindre 935.125 personnes dans le sud de l'Ethiopie au cours des deux dernières années, et 43 ateliers consacrés au VIH/SIDA et à la prévention de la violence contre les femmes au Zimbabwe, qui a permis d'atteindre 9.556 déplacés internes et de distribuer 6.920 dossiers d'information, en plus de 184.447 préservatifs masculins et 23.308 préservatifs féminins, et 9.640 colis de nourriture pour les personnes atteintes du SIDA.

### **Santé des migrants en situation irrégulière**

77. Les services en faveur des migrants en situation irrégulière, qu'ils se trouvent en détention, ou dans un milieu semi-fermé ou même ouvert, ont été maintenus en Asie du Sud-Est (Thaïlande et Indonésie) et dans le Pacifique Sud (Nauru). À Jakarta, l'OIM a reçu à de multiples reprises les 301 migrants en situation irrégulière (dont 77 % d'hommes) mis au bénéfice du programme de l'OIM, soit un total de 7.235 visites. Les problèmes de santé les plus courants étaient d'ordre respiratoire ou digestif, ou liés à des problèmes de peau.

78. Le soutien apporté aux activités de lutte contre la traite de l'OIM partout dans le monde a concerné le traitement des MSI et des problèmes de santé mentale, ainsi que l'éducation en matière de santé génésique. Le Centre de réadaptation de l'OIM à Kiev, entre autres, a reçu en 2005 un total de 242 personnes victimes de la traite, dont 99 % de femmes, qui ont ainsi bénéficié d'une assistance médicale; 43 % ont fait état d'un ou de plusieurs désordres mentaux et 72 % de MSI multiples.

## **III. COOPÉRATION TECHNIQUE EN MATIÈRE DE MIGRATION**

### **Aperçu d'ensemble**

79. Les activités de coopération technique en matière de migration de l'OIM (CTM) aident les gouvernements à se doter des politiques, des textes de loi, des structures administratives, des systèmes opérationnels et des bases de ressources humaines nécessaires pour relever les divers problèmes migratoires qui se posent. En plus de répondre aux préoccupations essentielles qui relèvent de la gouvernance des migrations, ces activités s'étendent à des domaines où migration et développement sont étroitement liés, en particulier des activités qui s'attaquent aux causes

profondes des migrations économiques. Les activités de CTM sont généralement conçues comme des partenariats, l'OIM, les gouvernements concernés et les autres partenaires travaillant étroitement à la définition des besoins, à la détermination des secteurs prioritaires et au façonnement des activités à déployer. Les initiatives de CTM peuvent prendre la forme de la conception et de la mise en œuvre directe de projets, ou de la facilitation de mesures nationales, bilatérales et multilatérales et du soutien à apporter à de telles mesures.

80. Le service de CTM aide à donner une orientation stratégique à l'Organisation dans les questions de coopération technique, à élaborer et surveiller les normes internes de CTM dans le cadre de la conception et de la réalisation de projets, à fournir une assistance aux bureaux extérieurs de l'OIM dans l'évaluation des besoins techniques et l'établissement de stratégies et de priorités en termes de programmes, et enfin à apporter son concours dans la mise en œuvre des projets.

81. En 2005, le service de CTM a vu un renforcement de ses effectifs et a révisé son plan de gestion consistant à mettre une plus grande part de son savoir-faire et de ses ressources à la disposition des bureaux extérieurs situés dans des régions stratégiques. Le Centre de coopération technique existant à Vienne a été placé sous la supervision directe du chef du service de Coopération technique pour l'aider à apporter un soutien spécialisé aux pays d'Europe orientale et d'Asie centrale. Il est prévu de consacrer davantage de services de CTM en 2006 par des affectations stratégiques de spécialistes de la coopération technique sur le terrain, qui rendront compte au chef de CTM, à compter de janvier avec le placement d'un spécialiste en Afrique qui mettra dans un premier temps l'accent sur la SADC, la CAE et divers pays de la CEDEAO.

82. Les activités de CTM ont considérablement augmenté en 2005, avec une croissance similaire de la valeur financière des projets par comparaison avec 2004. Comme indiqué dans la révision du Programme et Budget pour 2005 (MC/EX/665), et si l'on exclut les activités de gestion des migrations dans les situations d'après-crise, dont il est rendu compte en détail dans un chapitre distinct du présent rapport, le nombre de projets et de programmes de CTM a progressé de 24 %, avec des valeurs budgétaires augmentant de 19 % par rapport à 2004, pour s'établir à 67,5 millions de dollars É.-U. À ce stade, les initiatives de CTM ont représenté 40 % de la valeur budgétaire totale des Services de gestion des migrations (MMS).

83. En 2005, la source la plus importante de soutien en provenance de bailleurs de fonds internationaux aux nouveaux projets de CTM (mises à part les activités de gestion des migrations dans les situations d'après-crise) a été la Commission européenne (25,5 %), suivie de l'Australie, de l'Italie, des Pays-Bas et des États-Unis d'Amérique, ayant eux aussi contribué pour une part importante. Mises bout à bout, les contributions des pays de l'Union européenne et de la Commission européenne ont totalisé 65 % du soutien financier au programme de CTM, démontrant les liens manifestes et en expansion qui unissent la programmation de CTM et les priorités de l'UE. Les programmes et les projets de CTM sont mis en œuvre dans toutes les régions du monde, et les nouvelles activités mises au point en 2005 se sont réparties comme suit: Asie et Europe (32 % chacune), Afrique et Moyen-Orient (19 %) et Amérique latine et Caraïbes (17 %). La CTM reste mobilisée pour élargir son action en Afrique et au Moyen-Orient, et elle a engagé d'importantes activités visant à réunir les conditions requises à cet effet dans cette région.

84. En 2005, plusieurs thèmes ou domaines d'intérêt majeur sont apparus ou ont continué à prendre de l'importance aux yeux de la communauté internationale, et ont donc été reflétés dans les programmes de CTM.

### Thèmes émergents et domaines d'intérêt privilégiés

85. Les implications de la **migration sur le plan de la sécurité** restent un thème dominant, et les efforts déployés par l'OIM consistent à appuyer la mise en place de meilleures politiques et de meilleurs systèmes opérationnels, et de contribuer aux efforts de la communauté internationale pour articuler correctement les liens entre migration et sécurité. Un nombre croissant de projets sont engagés dans cette optique, avec comme élément clé la recherche d'un équilibre, dans toutes ces initiatives, entre la répression, les mesures de facilitation et les droits de l'homme. CTM maintient et encourage une importante collaboration interagences dans la planification et l'élaboration de politiques moyennant une interaction avec l'OSCE, l'ONUDC, le Programme de partenariat pour la Paix et le Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CCT): Les discours de l'OIM et les documents de débat sur cette question et d'autres questions connexes examinées en 2005 peuvent être consultés dans la partie CTM du site Internet de l'OIM. En 2005 également, CTM a entrepris la révision du document *International Terrorism and Migration* (Terrorisme international et Migration), qui a été produit pour la première fois en 2003 et ensuite actualisé en 2004. Cette troisième édition du document sera disponible à la mi-2006.

86. L'OIM continue à aider les gouvernements dans l'évaluation, la planification et la mise en œuvre de meilleures méthodes concernant les **documents de voyage internationaux et leurs systèmes de délivrance**, en faisant référence aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour tout ce qui concerne la qualité et les caractéristiques des documents de voyage, lorsqu'elle participe aux travaux du Groupe de travail sur l'éducation et la promotion pour les documents de voyage lisibles par la machine. De plus en plus, CTM aide les États Membres et observateurs à développer et appliquer leur savoir-faire dans ce domaine, notamment dans le domaine étroitement lié de la biométrie.

87. Aider les gouvernements dans leurs efforts visant à **remédier à la migration irrégulière** reste pour l'OIM une priorité, notamment la mise en œuvre d'activités destinées à appuyer la **Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée** et son **Protocole additionnel contre le trafic illicite de migrants**. CTM appuie des mesures visant à renforcer les capacités des gouvernements à enquêter sur les réseaux de trafic illicite et à réduire les activités des passeurs, en insistant plus particulièrement sur les activités qui mettent l'accent sur la prise de conscience de la Convention et de son Protocole, et sur la protection des droits humains.

88. Le binôme migration/développement est l'un des grands thèmes intersectoriels de l'action de l'OIM et reste l'un de ses domaines d'action importants. Les efforts déployés dans ce cadre portent notamment sur des initiatives consistant à **remédier aux causes profondes des migrations induites par les conditions économiques** en renforçant les capacités des gouvernements et autres acteurs clés à axer les mesures de développement de manière plus stratégique sur la dynamique migratoire des pays d'origine. Dans ce contexte, **les programmes de micro-crédit et de développement communautaire** sont restés un domaine d'intérêt important, et des projets sont en cours de mise en œuvre dans la région de l'Europe orientale et de l'Asie centrale (EOAC), de l'Afrique sub-saharienne et de l'Amérique latine. En outre, les activités de l'OIM se sont portées sur le lien entre la migration et le développement en renforçant les capacités des gouvernements et autres parties prenantes à communiquer avec les communautés de nationaux à l'étranger et à engager celles-ci dans des initiatives visant à favoriser le développement de leurs pays d'origine.



89. On trouvera ci-après quelques exemples d'activités de CTM déployées en 2005 dans deux secteurs clés: i) la coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités; et ii) la migration et le développement, où il est brièvement fait référence aux projets représentatifs de ces thèmes.

### **Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités**

90. L'OIM a mené des activités préliminaires portant sur la conception et la mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités pour la gestion des migrations destiné à actualiser la politique de migration et les cadres juridiques existants, ainsi que les systèmes opérationnels y afférents en République démocratique du Congo. Les efforts tendant à renforcer les capacités des institutions gouvernementales pertinentes à faciliter la migration régulière et à endiguer les flux irréguliers ont également été entrepris dans l'esprit de soutenir les forces de sécurité frontalières et les forces de police en République islamique d'Iran. Au Timor-Leste, une stratégie globale destinée à appuyer la coopération intragouvernementale entre agences de gestion des migrations – notamment par un soutien visant à renforcer les capacités de gestion, les systèmes opérationnels et les ressources humaines – a été mise sur pied afin de mieux assurer la fourniture de services de migration attentifs aux besoins des clients et d'offrir une sécurité appropriée.

91. S'agissant de l'amélioration des documents de voyage, l'OIM a organisé un atelier conjoint avec la CEN-SAD à Niamey (Niger) pour procéder à un examen technique des normes et des meilleures pratiques en matière de documents internationaux de voyage et de systèmes de délivrance de tels documents. À la demande du Gouvernement du Niger, ceci a été suivi de la fourniture d'une assistance technique destinée à aider le Niger dans la mise en œuvre de son nouveau passeport conforme à la CEDEAO. Pour les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), un atelier technique sur la migration et la biométrie a eu lieu à Minsk (Biélorussie) en vue d'échanger des expériences et d'appuyer le travail de planification nationale et régionale en stimulant le processus d'harmonisation et la complémentarité des initiatives dans le domaine biométrique aux niveaux politique, programmatique et technique. L'OIM a en outre fourni une assistance technique à l'Afghanistan afin d'aider le Ministère de l'intérieur dans la mise en œuvre d'un nouveau système de délivrance de documents de voyage, complétant ainsi d'autres projets de coopération technique déjà mis en place, parmi lesquels le laboratoire d'examen de documents installé à l'aéroport international de Kaboul. En Amérique latine, CTM a fourni un soutien dans le cadre du plan d'action de la Conférence régionale sur la migration (CRM), par la fourniture d'un savoir-faire international à l'atelier de la CRM sur les normes internationales et les documents de voyage et systèmes afférents à Managua (Nicaragua). L'OIM assiste également le Gouvernement nicaraguayen dans la numérisation de ses fiches relatives aux migrations et aux étrangers. Enfin, CTM a appuyé la coopération technique Sud-Sud dans le domaine des documents de voyage en organisant un voyage d'étude à l'intention de fonctionnaires kényens, tanzaniens et ougandais et d'un fonctionnaire de la Communauté de l'Afrique de l'Est qui s'est rendu au Belize et en Équateur, où l'OIM s'est engagée dans un partenariat avec le gouvernement dans le cadre de programmes d'amélioration des documents de voyage, afin de passer en revue et d'examiner les systèmes de délivrance de documents de voyage.

92. En Asie, l'OIM a aidé les îles Fidji, le Laos et le Pakistan à évaluer leurs systèmes de gestion des migrations et de contrôle des frontières. En outre, l'OIM consolide les capacités de renseignements tactiques du Cambodge en mettant spécialement l'accent sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontière, grâce à un soutien technique qu'elle apporte dans des domaines tels que l'analyse d'informations et le maintien de l'ordre sur la base du renseignement,

la falsification de documents, l'application d'un cycle complet de renseignements tactiques, ainsi que la planification sommaire des étapes futures en vue de l'introduction d'un système de télécommunication efficace et sûr entre le Siège du Département de l'immigration et les points de contrôle des frontières. L'OIM appuie également les systèmes opérationnels de gestion des migrations dans la région Amérique latine/Caraïbes. À Trinité-et-Tobago, à la suite d'une évaluation de l'OIM effectuée à l'échelle du territoire dans le cadre du projet d'évaluation OIM/CICTE (Comité interaméricain contre le terrorisme de l'OEA) en avril 2005, l'OIM collabore avec les autorités afin de renforcer de manière significative les capacités des agences gouvernementales et des forces de l'ordre à décourager et dissuader la migration irrégulière en direction du territoire et à travers celui-ci. Cette initiative comprend: a) le renforcement des systèmes et des structures existants visant à améliorer la sécurité des migrations; b) le renforcement des technologies et des capacités aux points d'entrée, et c) le renforcement des capacités institutionnelles moyennant un soutien plus conséquent au processus de réexamen des cadres juridiques et réglementaires.

93. Les projets de l'OIM ont par ailleurs consisté à appuyer des systèmes améliorés de gestion des migrations pour divers pays ayant adhéré à la nouvelle politique de voisinage de l'Union européenne. En République de Moldova, trois projets distincts de CTM ont soutenu le gouvernement en: a) renforçant les capacités en matière de collecte et d'analyse de données migratoires au sein du Bureau national de la migration afin de permettre une avancée politique dans le sens d'une gestion efficace des flux migratoires; b) soutenant les efforts du gouvernement visant à endiguer la migration irrégulière et la traite des êtres humains en diffusant des informations pertinentes et saines sur la migration via le Centre d'information sur les migrations du Moldova et c) renforçant les capacités de gestion des frontières du Département des gardes-frontière moyennant un rehaussement de leurs capacités professionnelles et de certaines installations dont disposent le service des frontières. En Ukraine, l'OIM a soutenu le gouvernement dans le processus de restructuration de son approche de gestion des migrations par rapport aux meilleures pratiques et aux meilleures normes internationales liées à la gestion tant des migrations régulières que des migrations irrégulières. L'OIM assiste également les pays parties à la nouvelle politique de voisinage de l'Union européenne plus au sud, tels que la Jordanie, où elle a entrepris une évaluation complète de la gestion des frontières, ou encore la Jamahiriya arabe libyenne, où l'OIM a mené des activités préparatoires visant à renforcer les capacités institutionnelles de ce pays à faire face à la migration irrégulière de transit.

94. Par ailleurs, l'OIM appuie le processus en cours d'encouragement aux réformes juridiques, institutionnelles et administratives compatibles avec la politique de l'Union européenne pour ce qui concerne l'asile, la migration et les questions de visa. En Albanie, l'OIM soutient les efforts du gouvernement concernant la mise en œuvre d'un accord de réadmission avec la Communauté européenne, en ce compris des dispositions portant sur les conditions de retour de nationaux de pays tiers et le soutien nécessaire à la négociation et à la mise en œuvre d'accords de réadmission avec des pays tiers, moyennant des initiatives axées sur la recherche et le renforcement de capacités, la formation de personnel et le soutien technique au Ministère de l'ordre public, ainsi qu'un soutien institutionnel à la réintégration des Albanais rapatriés. Dans le cadre du projet de politique régionale CARDS/CARPO, un manuel de formation et un guide à l'intention des formateurs ont été mis au point pour les fonctionnaires des forces de l'ordre et les membres de l'appareil judiciaire, couvrant à la fois le cadre conceptuel et les mesures opérationnelles de lutte contre la migration illégale et l'introduction clandestine de migrants en provenance de la région Ouest des Balkans.

## **Migration et développement**

95. L'année 2005 a été témoin du lancement d'une stratégie de développement social, économique et compatible avec l'environnement, visant à prévenir la migration forcée de 1.080 familles du sud de Nariño en Colombie, se consacrant depuis toujours à la culture du café et exposées au risque d'être déplacées par les conflits armés, l'incursion de cultures illicites dans la région et l'exclusion d'opportunités économiques et sociales. Grâce à l'engagement d'un partenaire privé dans le secteur du café, sous la forme d'un partage sécurisé du marché pendant cinq ans, ce projet permet d'atténuer les pressions migratoires en fournissant une infrastructure de production, une formation et d'autres formes d'assistance technique, le but étant d'améliorer les revenus des familles de plus de 50 %, tout en leur assurant un meilleur accès aux facilités de production. Ce projet améliore en outre la stabilité sociale et les opportunités économiques d'une population marginalisée et vulnérable, et facilite l'implantation permanente de nouvelles générations sur leurs exploitations et leurs terres, tout en soutenant les conditions d'existence des familles et en maintenant les traditions culturelles communautaires.

96. Dans la province du Kosovo, l'OIM a soutenu des centaines de projets communautaires en faveur de groupes minoritaires vivant dans des régions isolées, grâce au Programme de stabilisation des communautés (CSP). Dans cette nouvelle phase du CSP, l'OIM met surtout l'accent sur les populations vivant dans des villages enclavés. Les projets concernés consistent à fournir une assistance financière et technique permettant d'assurer des moyens d'existence viables et de promouvoir le développement des communautés par des subventions et une formation à la mise en place d'industries. De même, l'OIM aide les communautés rurales de la région de la Wilaya de Chenchela en Algérie en favorisant l'amélioration des méthodes de gestion agricole pouvant générer des opportunités d'emploi supplémentaires, ce qui permettra d'améliorer la sécurité économique mondiale et d'atténuer la pression migratoire.

97. Le Programme de migrations pour le développement en Afrique de l'OIM (MIDA), un programme axé sur le renforcement de capacités institutionnelles qui vise à mobiliser les ressources financières et humaines de la diaspora africaine en vue de soutenir le développement local en Afrique, est particulièrement bien adapté pour répondre aux besoins spécifiques des différents pays. Au Ghana, l'OIM a commencé à constituer une base de données recensant les compétences dont le pays a besoin dans les domaines prioritaires du développement afin de déterminer de quelle manière ces besoins pourraient être pourvus par les compétences et les ressources financières et autres des personnes de nationalité ghanéenne vivant à l'étranger. Pour le MIDA du Sénégal, l'OIM déploie des activités de sensibilisation et de mise en réseau avec de nombreux migrants sénégalais dans différentes régions d'Italie, telles que le Piémont, la Lombardie, la Vénétie, l'Emilie Romagne et la Toscane, afin d'évaluer la faisabilité de mettre au point des formules financières souples permettant d'attirer, de renforcer et de canaliser les rapatriements de fonds à destination du Sénégal. L'OIM favorise en outre les projets viables de développement économique et social visant à renforcer le rôle des expatriés sénégalais en Italie. Ceux-ci sont parrainés par des institutions italiennes locales, des ONG et le secteur privé, ainsi que par des associations du domaine de l'entreprise dans les communautés d'accueil.

98. Dans le cadre de la seconde phase de l'Initiative des Grands Lacs du MIDA, le soutien apporté par la diaspora se trouvant en Belgique est exploité au maximum des possibilités en faveur du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Dans ce dernier pays, l'aide de l'OIM vise à renforcer les capacités du gouvernement à fournir des services de santé en facilitant le transfert de médecins rwandais vivant au Luxembourg et dans d'autres pays d'Europe.

## IV. RETOURS VOLONTAIRES ASSISTÉS ET INTÉGRATION

### Introduction

99. Le retour constitue un élément clé dans toute approche globale de la gestion des migrations, et les retours volontaires assistés de l'OIM (AVM) et les activités d'intégration à l'intention des déplacés et des personnes en détresse et autres migrants représentent des instruments de gestion importants pour les gouvernements et les services d'assistance aux migrants et aux communautés concernées.

### Tendances principales et formes de migration en 2005

100. En 2005, l'OIM est venue en aide à quelque 47.000 personnes qui ont ainsi pu rentrer chez elles.<sup>2</sup> En outre, un grand nombre de migrants ont également bénéficié des services d'aide précédant le départ et suivant le retour, que ce soit à l'appui de leur décision de rentrer au pays, ou sous la forme d'un appui au niveau de la réintégration dès l'arrivée, pour répondre aux besoins des migrants, des communautés et des gouvernements concernés, ce qui contribue à la durabilité du processus de retour.

101. Le déclin général des demandes d'asile en Europe et ailleurs explique en partie la chute de près de 10 % du nombre de migrants ayant été aidés à rentrer dans leur pays depuis l'Europe et l'Australie.<sup>3</sup> Les pays hôtes ayant constaté une diminution significative du nombre des rapatriés assistés sont notamment l'Allemagne, l'Australie, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas et la Slovaquie. Cependant, davantage de migrants qu'en 2004 avaient été aidés à rentrer chez eux depuis l'Autriche, la Belgique, l'Italie, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suisse, certains pays ayant même enregistré une augmentation de plus de 50 %.

102. La diminution générale, en Europe, du nombre de migrants ayant été aidés à rentrer dans leur pays d'origine reflète également la baisse d'impact des déplacements massifs antérieurs aux départs des Balkans, et, plus récemment, l'expansion de l'Union européenne. Par contraste, la proportion des migrants aidés à rentrer dans leur pays d'origine en Amérique latine, en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient a continué d'augmenter. Tandis que des retours se sont produits à destination de près de 147 pays d'origine (davantage qu'en 2004), les principales destinations de retour en 2005 ont été, comme précédemment, la Serbie-et-Monténégro, en ce compris la province du Kosovo, l'Iraq et l'Afghanistan.

103. Par rapport aux années précédentes, où l'aide au retour volontaire s'inscrivait dans le contexte de l'asile et de la protection temporaire, les demandes de retour volontaire en 2005 ont de plus en plus été le fait de migrants se trouvant en situation irrégulière. Face à cette évolution, de nombreux programmes d'AVR opèrent un ajustement et étendent leur action et leurs efforts de conseil, notamment au sein des nouveaux États Membres de l'UE.

104. L'OIM a également dû élargir son champ d'action en ce qui concerne le travail de défense et de plaidoyer, de façon à répondre aux demandes croissantes d'assistance concernant les migrants se trouvant en détresse dans un pays de transit, généralement alors qu'ils traversaient

---

<sup>2</sup> Ce chiffre comprend plus de 20.000 Libériens et Angolais qui ont été aidés au titre des activités de rapatriement de l'OIM en Afrique, mais pas l'aide de l'OIM aux déplacés internes.

<sup>3</sup> Diminution générale des demandes d'asile en Europe de l'ordre de 18 % depuis 2004, et de 35 % par rapport à 2003.

clandestinement un pays tiers pour tenter de gagner leur destination initiale. Tandis que, dans bon nombre de pays de destination, et notamment en Europe, l'OIM est en mesure d'apporter une assistance au retour dans le contexte de cadres établis prévoyant plusieurs fois par an des opérations de rapatriement, la recherche des moyens permettant de faire face aux demandes croissantes d'assistance dans les pays de transit se révèle difficile. Une aide au retour volontaire a été mise sur pied au Mexique en 2005, tandis qu'un nombre croissant de migrants en détresse ont été aidés à regagner leurs foyers depuis d'autres pays en Amérique centrale, en Asie centrale et depuis l'Afrique du Nord et de l'Ouest (principalement l'Égypte, le Maroc et la Mauritanie).

105. La majorité de ceux qui sollicitent une assistance et des conseils en vue d'un retour volontaire sont toujours des hommes seuls en âge de travail. En plus de l'assistance spécialisée qui est offerte aux femmes et aux enfants remplissant les conditions pour en bénéficier dans le cadre des programmes de lutte contre la traite, certains programmes d'AVR contiennent également des dispositions spéciales en faveur des familles monoparentales, des femmes et des groupes vulnérables, tels que les personnes âgées, les mineurs d'âge non accompagnés et les personnes ayant des problèmes de santé particuliers.

### **Services fournis dans les pays hôtes**

106. L'OIM a poursuivi son action consistant à approcher les bénéficiaires potentiels et les partenaires par différents moyens, et notamment par les médias, par des contacts directs avec des groupes communautaires, les consulats, les centres sociaux, les hôpitaux, les églises et les hommes de loi. Dans la plupart des cas, les effets de ces efforts élargis ont été directement visibles sous la forme d'une hausse des demandes d'aide au retour par l'OIM. En Suisse, un court métrage représentant les tentatives de réinsertion socio-économique des rapatriés en Angola a été distribué aux personnes chargées de conseiller les rapatriés. En Allemagne, les expériences de type "aller voir sur place pour se rendre compte" à l'intention d'un groupe sélectionné de représentants de la diaspora afghane ayant fait une brève visite en Afghanistan ont été télévisées et distribuées au sein de la communauté afghane. Aux Pays-Bas, en plus des quelque 6.000 contacts initiaux et des 7.900 contacts de suivi effectués par l'intermédiaire de ces équipes mobiles, l'OIM a complété cette action dans les quatre villes principales en engageant les organisations communautaires à donner des conseils à un nombre croissant de migrants en situation irrégulière. Au Royaume-Uni, l'OIM a intensifié son action auprès de différentes communautés immigrées et a mis en place des bureaux à Liverpool et Glasgow, ce qui devrait faciliter l'accès des migrants à ses services.

107. Dans le cadre de plusieurs programmes d'AVR, la collecte et la fourniture d'informations sur les pays d'origine en liaison avec les retours ont été intensifiées de façon à aider les migrants à mieux se préparer au retour et à la réintégration, à la fois en termes d'informations générales et d'informations sur mesure pour répondre à leurs demandes spécifiques. Il faut citer à ce propos le Fonds d'information pour les retours, géré par l'OIM/Berne, ainsi qu'une initiative pilote en Bavière, menée en coopération avec les autorités locales et des ONG, et s'appuyant sur des données fournies par des bureaux de l'OIM dans 37 pays.

### **Assistance dans les pays d'origine**

108. Dans toute la mesure du possible, et en fonction du nombre de migrants aidés à rentrer chez eux, l'OIM s'efforce de mettre en commun les ressources dont elle dispose pour faciliter la réintégration et élargir les formes d'assistance qu'elle est en mesure d'offrir aux rapatriés.

109. On a observé une augmentation marquée des personnes aidées à rentrer au Sri Lanka et en Afghanistan, dont un grand nombre ont bénéficié de programmes financés par la Communauté européenne. Le programme de retour, d'accueil et de réintégration de nationaux afghans (RANA) facilite l'auto-emploi, la formation professionnelle ou la recherche d'un emploi – l'auto-emploi étant de loin l'option la plus populaire. Une assistance est également offerte aux communautés qui accueillent les rapatriés en Afghanistan, et met spécifiquement l'accent sur les cas vulnérables – les femmes, les veuves et les enfants orphelins – en leur offrant une aide à l'éducation et des activités génératrices de revenus.

110. Le Centre d'opération régional de l'OIM (ROC), situé provisoirement dans les bureaux iraqiens de l'OIM en Jordanie, a apporté un soutien général à tous les retours de l'OIM à destination et en provenance de l'Iraq, en recensant et en évaluant les nouvelles possibilités d'itinéraires, en surveillant les tendances en matière de retour et en développant et dirigeant des structures d'accueil et d'aide à la réintégration à l'intérieur de l'Iraq. Grâce au ROC, l'OIM a pu venir en aide aux Iraquiens rentrant au pays depuis différents pays d'accueil non traditionnels, en plus de ceux qui rentraient au titre d'accords cadres AVR existants.

### **Retour individualisé, accueil et aide à la réintégration**

111. Une assistance AVR conçue sur mesure pour différents pays a été accordée aux personnes rentrant du Danemark en Afghanistan et en Iraq. Un soutien au retour individualisé, à l'accueil et à la réintégration a été fourni à celles qui rentraient de République tchèque en Géorgie, et de Suisse en Angola et en République démocratique du Congo (RDC). De nouveaux programmes d'aide à la réintégration ont été mis sur pied au Nigeria et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Guinée, Mali et Sierra Leone), de même que dans les Balkans.

112. Une attention particulière et une assistance sur mesure ont continué d'être apportées aux groupes vulnérables, tels que les enfants migrants non accompagnés aux Pays-Bas, en Autriche, en Irlande et en Belgique. Il s'est agi notamment de séances d'information avec des travailleurs sociaux et des tuteurs légaux, en parallèle avec des recherches dans les pays d'origine pour tenter de localiser des membres de leur famille, et de la mise au point d'un plan de réintégration destiné à répondre aux besoins de ceux ayant opté pour le retour.

### **Assistance dans les pays de transit**

113. En plus de l'aide d'urgence au retour volontaire pour raisons humanitaires fournie aux migrants en détresse en Afrique du Nord, l'OIM a mis sur pied un programme AVR pilote en République arabe syrienne et un autre au Mexique, pour venir en aide aux migrants en détresse de différentes nationalités. L'aide aux migrants en détresse en Asie centrale, en Indonésie et en Europe du Sud-Est s'est poursuivie en 2005. Les effets de la diminution des ressources permettant de faciliter les retours volontaires depuis les pays de transit se sont particulièrement fait sentir dans le cas des Balkans, où les gouvernements de la région se sont réunis pour convenir d'un ensemble de recommandations portant sur la gestion de la migration irrégulière et ont appelé à une utilisation plus large du programme AVR.

### **Retour de nationaux qualifiés (RQN)**

114. Forte de ses 15 ans d'expérience en termes de placements professionnels de rapatriés qualifiés en Afghanistan dans des secteurs socio-économiques clés, à la fois dans le secteur privé et dans le secteur public, l'OIM était bien placée pour opérer un certain nombre de retours

complémentaires de nationaux qualifiés et mettre en œuvre des initiatives de renforcement de capacités en Afghanistan, avec le parrainage de la Commission européenne et de la Banque mondiale. Grâce à cette dernière, l'OIM a aidé la Commission indépendante de réforme administrative et de la fonction publique dans ses efforts de reconstruction de l'Afghanistan. L'évaluation indépendante effectuée en 2005 du programme RQA parrainé par la CE a mis en lumière un certain nombre de conclusions positives.

115. En Iraq, IOM a lancé, conjointement avec le PNUD et le Ministère iraquien du plan et de la coopération au développement, le programme de reconstruction de l'Iraq par les Iraquiens (IRI), en juin 2005. A ce jour, le projet a permis d'aider 22 ministères iraqiens à recenser les pénuries de ressources humaines dans des domaines clés du secteur public, et à recueillir des données en vue d'établir un fichier de main-d'œuvre iraquienne qualifiée. Dans le second semestre de 2005, huit professionnels iraqiens vivant à l'étranger ont été déployés et, en décembre 2005, 15 experts supplémentaires vivant à l'étranger ont été recrutés pour se mettre au service de l'Iraq en 2006.

### **Services de migration de retour fournis aux gouvernements**

116. Un nombre croissant de gouvernements s'en remettent à l'OIM pour dispenser des conseils sur les politiques et les pratiques de retour dans les pays de destination, de transit et d'origine, ainsi qu'au sein de groupements régionaux et multilatéraux. S'appuyant sur son expérience de 2004 dans la compilation et l'analyse des politiques et des pratiques de l'Europe en matière de retour, un compendium des meilleures pratiques en matière de gestion des retours a été publié par l'OIM en 2005 au nom de la Communauté européenne, reflétant les conclusions auxquelles étaient parvenus les groupes de travail constitués de représentants de plusieurs pays européens. En Albanie, l'OIM a continué à fournir une assistance technique au gouvernement dans son approche du retour et de la réadmission, ainsi que dans ses échanges avec la Commission européenne. En Suisse et au Royaume-Uni, une comparaison entre la rentabilité et la durabilité respective de l'AVR et des autres mécanismes de gestion des retours a confirmé les avantages de l'AVR, en louant les efforts déployés par l'OIM dans ce domaine.

### **Intégration**

117. L'OIM soutient les migrants et les gouvernements afin de leur permettre de relever plus efficacement les défis que supposent l'adaptation à une nouvelle société, la promotion de l'harmonie sociale entre les membres anciens et nouveaux de la communauté, tout en façonnant des politiques appropriées pour y répondre. En 2005, l'OIM a continué à cibler ses efforts sur la promotion des droits humains des migrants, en mettant en lumière leur contribution aux sociétés d'accueil, en luttant contre les attitudes discriminatoires et xénophobes et en facilitant l'intégration socio-économique.

118. En coopération avec les autorités gouvernementales, la société civile et les médias, l'OIM s'est efforcée de consolider ses réalisations passées, de poursuivre son expansion géographique et thématique par un soutien technique aux autorités concernées, ainsi que ses initiatives de sensibilisation, moyennant la mise en place de centres d'information vers lesquels peuvent se tourner à la fois les migrants et les communautés qui les accueillent.

119. De nouveaux projets ont été mis au point et réalisés en Estonie, en Finlande, en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Lettonie, en Pologne, au Portugal, en République tchèque, en Slovaquie, en Slovénie et dans un certain nombre de pays d'Asie centrale. Ils ont été ciblés sur la promotion de

l'intégration et la prévention de l'exclusion socio-économique des migrants, et plus particulièrement des femmes et des minorités ethniques, et sur le renforcement des capacités institutionnelles permettant d'offrir des services d'intégration aux migrants.

120. En Europe, les nouveaux membres et les membres anciens de l'Union européenne continuent de se heurter aux problèmes de l'intégration et de chercher des réponses communes pour s'adapter aux nouvelles réalités dans ce domaine. En Estonie, en Finlande et en Lettonie, un outil d'apprentissage par voie électronique a été créé à l'intention de l'appareil judiciaire afin de faciliter l'avènement d'une approche commune de la législation de la CE et de celle des pays membres en matière de lutte contre la discrimination.

121. Au Japon et aux Bahamas, l'OIM a facilité l'échange de connaissances et d'expériences dans diverses approches d'intégration appliquée et a exploré les réponses pouvant être données aux défis migratoires qui se posent à ces pays.

122. Au Maroc, une conférence a été organisée en vue de susciter une meilleure compréhension du rôle de la religion dans le processus migratoire, notamment sur le plan de l'intégration. Les participants étaient des représentants d'institutions gouvernementales et non gouvernementales des pays d'origine et de destination, d'entités culturelles et religieuses, des médias et du secteur de l'enseignement.

## **V. LUTTE CONTRE LA TRAITE**

### **Aperçu d'ensemble**

123. L'OIM participe à la lutte contre la traite des personnes depuis dix ans déjà. Durant cette période, elle a mis en œuvre plus de 300 projets dans une centaine de pays. S'il est vrai qu'une bonne partie du travail accompli dans ce domaine met surtout l'accent sur le renforcement de potentiel et les campagnes de prévention, l'OIM a également apporté une assistance directe à plus de 10.000 victimes de la traite dans le monde. L'approche de l'OIM place l'intérêt des victimes de la traite au centre de toutes ses activités. Les objectifs principaux consistent à protéger les femmes, les hommes, les filles et les garçons ayant été victimes de la traite et à les rendre autonomes, à susciter une prise de conscience générale de la question et à faciliter sa compréhension, et aussi à assurer la justice pour les victimes. Les quatre principes directeurs sur lesquels s'appuient ces efforts sont le respect des droits de l'homme, la réceptivité aux questions de parité entre les sexes et à l'autonomisation des personnes, et le bien-être physique, mental et social des personnes et de leurs communautés respectives. Parallèlement, il s'agit également de renforcer la capacité institutionnelle des gouvernements à s'attaquer efficacement au problème de la traite.

124. En 2005, les activités de lutte contre la traite de l'OIM ont continué leur expansion géographique, avec l'aide des fonds reçus d'un nombre croissant d'États Membres. Dans le même temps, le Bureau de l'Inspecteur général a terminé une évaluation des programmes de lutte contre la traite de l'OIM sur la base des questionnaires adressés à toutes les missions. Cette information en retour provenant des missions de l'OIM, s'ajoutant aux consultations auxquelles ont pris part un large éventail de parties prenantes, ont permis au Service de lutte contre la traite (CTS) de mieux définir ses propres priorités de travail et de renforcer ses capacités de réaction à la fois pour les bureaux extérieurs de l'OIM et pour les besoins des victimes de la traite.



125. L'année 2005 a été témoin du renforcement des partenariats stratégiques et opérationnels en vue d'améliorer la coordination, d'assurer la complémentarité et de maximiser l'efficacité des projets. Une série de mémorandums d'accord opérationnels ont été signés avec des gouvernements d'accueil et des ONG nationales, et divers partenariats ont été noués avec l'OIT, l'UNICEF, l'ONU DC, *Save the Children Fund USA*, et Europol, entre autres.

126. Une collaboration avec le secteur privé s'est également instaurée dans plusieurs pays. Ainsi, l'OIM a collaboré avec l'Agence suédoise de coopération au développement international (Sida) et la Fondation MTV Europe concernant la prise de conscience et les efforts de prévention visant les tranches d'âge jeunes en Ukraine, en Roumanie, en Hongrie, en République de Moldova, au Portugal et en Espagne. L'OIM s'est également associée avec la Fondation Ricky Martin pour déployer des activités de prévention en Colombie. En Inde, l'OIM a étroitement collaboré avec le monde de l'entreprise afin de fournir une aide à la réintégration aux victimes de la traite.

### Questions majeures

127. En 2005, l'OIM a accordé une attention redoublée à la durabilité de ses activités de lutte contre la traite, et plus particulièrement à son assistance directe dans ce domaine. Tous les nouveaux projets d'assistance directe définissent les partenaires qui, en fin de compte, prendront le relais des activités de construction de refuges et autres activités connexes. Ces partenaires peuvent être des institutions publiques ou des ONG nationales. Les missions de l'OIM en Europe du Sud-Est ont mis au point une stratégie de sortie dans le cadre de leurs projets régionaux d'assistance directe, et le transfert des activités s'est effectué dans un certain nombre de pays disposant de capacités nationales suffisamment affirmées.

128. Tandis que l'OIM se distancie graduellement des activités d'assistance directe, elle met de plus en plus l'accent sur la formation des institutions appelées à prendre le relais. Le renforcement des capacités a été entrepris dans des domaines tels que les soins de santé, la gestion des refuges, les procédures de sécurité et les conseils concernant le stress que subit le personnel.

129. Dans le courant de 2005, la santé a été progressivement intégrée dans tous les projets et programmes de lutte contre la traite de l'OIM. Toutes les nouvelles propositions de projet ont été passées en revue par le Département Migration et Santé ou par les médecins régionaux afin de veiller à ce que les questions sanitaires soient dûment prises en compte. Dans le contexte de la traite, les questions de santé sont abordées de façon holistique, en accordant toute l'attention voulue aux considérations d'ordre physique, mental et social.

130. En dépit de la prolifération des programmes de lutte contre la traite mis en œuvre par de nombreuses institutions de par le monde, nous constatons encore de graves lacunes dans notre connaissance des causes et des conséquences de ce phénomène. L'OIM continue de mener des recherches sur les différentes questions auxquelles touche ce phénomène, dont certaines sont décrites plus bas, et la base de données du module de lutte contre la traite de l'OIM est généralement considérée comme la source la plus vaste et la plus complète d'informations primaires disponibles. En 2005, CTS et l'Unité de recherche ont participé à des débats sur les méthodes et les lacunes en matière de recherche sur la traite des êtres humains avec un certain nombre d'institutions partenaires. Cela a notamment eu pour résultat un projet global OIT/OIM étalé sur plusieurs années et le renforcement des capacités de recherche en la matière partout dans le monde.

131. S'agissant des tendances en matière de traite des êtres humains, la diversification croissante à la fois des formes d'exploitation et des profils des victimes suscite une inquiétude particulière. De plus en plus, on prend conscience de l'ampleur de la traite aux fins d'exploitation par le travail, surtout dans ces parties du monde – telles que l'Europe – où la traite a été jusqu'à présent presque exclusivement envisagée dans le contexte de l'exploitation sexuelle. La proportion d'hommes parmi les victimes de la traite a considérablement augmenté, de même que la réalisation du fait que bon nombre des victimes ont des besoins spéciaux en raison d'un handicap. Pour les praticiens, cela pose le défi de veiller à ce que toutes les victimes soient aidées en fonction de leurs besoins particuliers.

## **Activités**

### **Expansion géographique**

132. L'OIM a élargi ses activités de lutte contre la traite à un certain nombre de nouveaux pays en 2005. Au Yémen, un projet conjoint avec l'UNICEF ciblant des enfants victimes de la traite a notamment porté sur la formation de fonctionnaires des forces de l'ordre, l'application d'une campagne d'information de masse et l'aide au gouvernement dans la création d'un refuge.

133. Un accord a été signé entre la Commission européenne et l'OIM pour un projet global de lutte contre la traite s'étalant sur plusieurs années en Fédération de Russie, dont certains éléments seront réalisés par la Croix-Rouge russe, l'OIT et l'ONUDC.

134. Le Ministère syrien de l'Intérieur et l'OIM ont conjointement organisé un atelier sur la traite des personnes en septembre. Il s'agissait de susciter une prise de conscience accrue parmi les membres du gouvernement et les fonctionnaires, et d'apporter une formation aux techniques d'enquête de base aux fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur.

135. Des projets globaux de lutte contre la traite ont été entrepris au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, couvrant l'assistance et la protection, la sensibilisation et le renforcement de potentiel à l'intention du gouvernement et de la société civile.

### **Pratiques novatrices**

136. Si l'approche de l'OIM en matière de lutte contre la traite vise à la cohérence dans tous les domaines géographiques et thématiques, il faut aussi explorer de nouvelles méthodes et de nouvelles idées. Un certain nombre d'activités novatrices ont ainsi été lancées en 2005.

137. Au lendemain des deux grandes catastrophes naturelles que l'on a connues en 2005, à savoir le tsunami et le tremblement de terre au Pakistan, l'OIM a été invitée à remédier à la vulnérabilité des populations touchées pour ce qui concernait la traite des êtres humains. En Indonésie, au Sri Lanka et au Pakistan, l'OIM a mené des activités de prévention et de sensibilisation visant les femmes et les enfants particulièrement vulnérables, ainsi que les membres des forces de l'ordre et d'autres fonctionnaires des administrations locales. En outre, des activités génératrices de revenus ont été mises en œuvre au Sri Lanka et en Indonésie afin de permettre aux familles monoparentales de subvenir à leurs besoins de base et de mieux déjouer les pièges tendus par les trafiquants. Le lien entre les catastrophes naturelles et la traite des personnes est un domaine qui mérite d'être étudié plus avant et qui pourrait faire l'objet d'un futur travail de recherche de l'OIM.

138. En Europe, un projet intéressant les villes d'Italie, la République de Moldova et la Roumanie constitue une tentative novatrice de remédier à la traite des personnes, particulièrement des mineurs d'âge, grâce à la coopération internationale au niveau local. Cette approche a suscité un vif intérêt de la part des autorités locales des pays ciblés entretenant de solides liens avec leurs émigrés. Le but est d'améliorer leurs capacités respectives de renforcement de la gouvernance locale et d'élaborer des politiques et des services préventifs efficaces afin de réduire le degré d'exposition des groupes vulnérables, et particulièrement des mineurs d'âge, face à la traite.

139. Un projet ciblant le personnel religieux a fait la preuve de son efficacité dans la prise de conscience du groupe cible, en ce sens que cela leur permet de mieux assister les personnes ayant été victimes de la traite. L'expérience a montré que le personnel religieux, de quelque confession qu'il soit, est souvent en mesure d'identifier et d'aider les victimes de la traite partout dans le monde. Un manuel de formation du personnel religieux de confession catholique a été publié, mêlant avec succès une approche profane de l'assistance et une autonomisation des victimes dans une perspective religieuse. D'autres grandes religions seront approchées dans des phases ultérieures.

140. Le Bureau de l'OIM à Washington a mis au point une série de modules de formation consacrés à la lutte contre la traite qui pourront être utilisés par un large éventail de parties prenantes et de parties intéressées. Les quatre premiers modules ont été publiés en 2005; ils portent sur les campagnes d'information, le retour et la réintégration, le renforcement de capacités, la coopération et la mise en réseau. Une approche participative a été appliquée afin de développer ces modules faisant intervenir du personnel spécialisé de l'OIM sur le terrain, partout dans le monde. Des activités pilotes de formation ont été déployées avec succès aux Antilles néerlandaises, en Jamaïque, en Afrique du Sud et en Indonésie.

141. Un module interactif de formation dans le domaine de la lutte contre la traite a récemment été mis en œuvre au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine. Ce cours de formation étalé sur cinq jours a permis de dispenser une formation complète dans des domaines aussi divers que l'évaluation des risques qu'encourent les victimes et la manière de les interroger, les recherches et les arrestations, l'assistance mutuelle et les enquêtes financières. Un film dépeignant des situations critiques, des présentations en PowerPoint, des éléments de preuves fictifs tels que des passeports, des moyens de paiement et des relevés bancaires ainsi que des lettres d'invitation venaient compléter ce module d'information. Cette formation combine une méthode technique de haute qualité axée sur la promotion de la meilleure approche possible d'investigation pour les membres des forces de l'ordre de la CEI, avec des mesures visant à en garantir la viabilité et l'appropriation par les autorités nationales.

142. En République tchèque, un travail de recherche devant être publié en 2006 a été entrepris par l'OIM/Prague, en coopération avec les acteurs nationaux clés de la lutte contre la traite, en vue de mieux comprendre l'aspect de la demande qui est à l'origine de la traite aux fins d'exploitation sexuelle. Si les causes profondes du phénomène dans les pays d'origine font l'objet d'une grande attention, il est néanmoins nécessaire de continuer à explorer les facteurs qui y contribuent dans les pays de destination. Une constatation majeure a été le fait que, alors que les clients des prostituées étaient informés du phénomène de la traite, ils se disaient souvent incrédules quant à sa réalité, n'étant pas capables d'en reconnaître facilement les signes les plus apparents.

143. Les gouvernements locaux, les ONG et le monde de l'entreprise ont été réunis par l'OIM en Inde afin de fournir des opportunités de réintégration aux anciennes victimes de la traite. Par le

biais de ce projet, 600 femmes ont été aidées à trouver un emploi ou à créer leur propre petite entreprise, par exemple de petits négoce de produits laitiers, des laveries, des salons de beauté ou de petits commerces d'imprimerie. Les entreprises fournissent l'équipement à bas prix et à crédit et assurent la formation nécessaire. Les ONG fournissent la formation connexe, notamment dans les domaines de la comptabilité et de la gestion générale. Les autorités locales facilitent les procédures administratives et, là où c'est possible, fournissent des locaux à bas prix ou à titre gracieux.

144. La base de données du module de lutte contre la traite, qui est gérée depuis Genève, est considérée comme la source d'informations primaires la plus complète au monde en ce qui concerne la traite des être humains. En tant qu'instrument de gestion, elle est actuellement utilisée par 28 bureaux extérieurs de l'OIM répartis sur toute la surface du globe. 2005 a été témoin de l'expansion de l'utilisation de cette base de données en tant qu'outil de recherche avec une analyse des données dépersonnalisées et non confidentielles. Un bref rapport sur les routes de la traite dans les Balkans a été publié et des statistiques ont été mises à disposition à la demande d'un certain nombre d'institutions universitaires et autres. Un mémorandum d'accord a été signé avec l'Université de Sienne, qui collabore avec l'ONUUDC et l'OIM, entre autres, concernant un travail majeur de recherche en Italie.

145. Le Fonds global d'assistance, qui est géré par CTS, fournit une aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite partout dans le monde, lorsque celles-ci ne peuvent se tourner vers personne d'autre. En 2005, 147 personnes ont ainsi été assistées.

## **VI. MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE**

### **Aperçu d'ensemble**

146. S'agissant de la migration de main-d'œuvre, l'objectif de l'OIM est de faciliter l'élaboration de politiques et de programmes pouvant bénéficier individuellement et mutuellement aux gouvernements, aux migrants et aux sociétés soucieuses de:

- fournir une protection et un soutien efficaces aux travailleurs migrants et à leur famille;
- encourager le développement économique et social;
- promouvoir les filières légales de mobilité de main-d'œuvre comme alternative à la migration irrégulière.

147. Les programmes de migration de main-d'œuvre en 2005 ont notamment porté sur:

- le renforcement des capacités gouvernementales;
- l'effort de sensibilisation et la fourniture d'informations;
- la facilitation d'accords bilatéraux sur la main-d'œuvre et la mise en œuvre de programmes de migration de main-d'œuvre;
- le renforcement de l'impact des rapatriements de fonds sur le développement;
- l'aide au dialogue et à la coopération entre États.

148. Les programmes ont été menés en partenariat avec divers gouvernements et organisations internationales.

## **Renforcement des capacités en matière de gestion de la migration de main-d'œuvre**

### **Asie**

149. En mars 2005, l'OIM a organisé à Bangkok un cours de formation destiné aux services en charge de la gestion de la main-d'œuvre, auquel ont participé des représentants du **Bangladesh, de la Chine, de l'Indonésie, du Népal, du Pakistan, des Philippines, du Sri Lanka, de la Thaïlande et du Viet Nam**. Ce cours comportait des modules sur la compréhension de la migration internationale de main-d'œuvre, le cadre juridique international en la matière, la protection des travailleurs migrants et les services de soutien mis à leur disposition, le marketing et le renforcement des capacités institutionnelles.

150. En République islamique d'**Iran**, une conférence sur l'emploi outre-mer et la migration de main-d'œuvre a été organisée par le Ministère de l'emploi, l'OIM et l'OIT. Une déclaration a été adoptée, contenant les éléments d'une stratégie globale de gestion de l'emploi outre-mer au départ de la République islamique d'Iran.

### **Europe orientale**

151. En partenariat avec l'OSCE, l'OIM apporte son aide aux ministères pertinents de la **Fédération de Russie** concernant la faisabilité de la mise au point d'un programme possible de régularisation des travailleurs migrants.

## **Diffusion d'informations et sensibilisation**

### **Asie**

152. L'OIM réalise en ce moment un projet pilote étalé sur deux ans, avec l'appui de l'USAID, dont l'objet est de susciter une prise de conscience parmi les fonctionnaires gouvernementaux, les employeurs et les membres des communautés immigrées comme des communautés d'accueil, concernant l'importance d'incorporer la perspective des droits des migrants et de leur bien-être dans les politiques de gestion des migrations aux niveaux local et central en **Thaïlande**. Au **Bangladesh**, l'OIM a continué à venir en aide au Bureau de la main-d'œuvre, de l'emploi et de la formation (BMET) en dispensant une formation en langue anglaise à l'intention des travailleurs migrants, notamment par la mise sur pied d'un laboratoire de langues à Chittagong. Un programme de renforcement de capacités et de sensibilisation axé sur la sûreté des migrations poursuit le but de réduire la vulnérabilité des migrants et de faciliter les migrations sûres en suscitant une prise de conscience accrue au sein des administrations et des organismes de la société civile et en renforçant leurs capacités.

### **L'Europe orientale et l'Asie centrale**

153. Le **Centre d'information** pour travailleurs migrants à Dushanbe (**Tadjikistan**), établi en partenariat avec l'OSCE, a favorisé une prise de conscience parmi les travailleurs migrants et les candidats migrants économiques (essentiellement à destination de la Fédération de Russie). Dans le cadre de ses activités, il a dispensé des conseils à 3.719 personnes, publié et distribué 80.000 brochures portant sur la sécurité de la migration de main-d'œuvre, imprimé un total de 700 affiches et 500 brochures destinées à la jeunesse en collaboration avec des partenaires gouvernementaux, fourni des informations sur la législation russe et autres contributions aux Services d'État des migrations et au Ministère tadjik de l'intérieur, et analysé la législation tadjik

dans le domaine de la migration de main-d'œuvre et formulé des recommandations à l'adresse des structures gouvernementales.

154. Appuyée par l'Ambassade britannique à **Prague**, l'OIM a entrepris la production d'un film documentaire sur les opportunités légales de migration de main-d'œuvre au **Royaume-Uni** et sur les risques de la migration irrégulière de main-d'œuvre. Ce film sera diffusé par la télévision tchèque et s'adresse à la frange jeune de la population qui envisage de partir travailler au Royaume-Uni.

### **Amérique latine**

155. Au **Venezuela**, l'OIM aide le Ministère du travail à mettre en œuvre une campagne d'information s'adressant aux travailleurs migrants et aux membres de leur famille afin de les informer quant au droit du travail, aux droits de l'homme et à leurs obligations, en même temps que les institutions qui sont chargées de les protéger.

### **Facilitation des accords bilatéraux de main-d'œuvre et application des programmes en la matière**

#### **Amérique latine – Espagne/Canada**

156. En étroite coordination avec l'Ambassade d'Espagne à Bogota, l'OIM a continué à faciliter le transfert de travailleurs colombiens vers l'Espagne (496 travailleurs en 2005). L'OIM a également continué à faciliter la sélection et le transfert de travailleurs agricoles saisonniers guatémaltèques au Québec (675 travailleurs en 2005).

#### **Europe/Asie**

#### **Bélarus/Bulgarie/Croatie/Kazakhstan/République de Moldova – République tchèque**

157. L'OIM a continué à mettre en œuvre une campagne d'information dans ces pays, dans le cadre du projet pilote sur la sélection active de travailleurs étrangers qualifiés, lancé par le Gouvernement tchèque. Le succès de ce projet a incité l'OIM à l'élargir à d'autres pays de la région pour 2006.

#### **République de Moldova/Sri Lanka – Italie**

158. L'OIM a achevé la mise en œuvre de deux projets demandés par le Ministère italien de l'emploi, visant à sélectionner et former des travailleurs migrants originaires de la République de Moldova et du Sri Lanka, conformément aux quotas d'entrée spéciaux respectivement fixés par l'Italie pour ces deux pays. Le premier projet concernait l'identification et la sélection de 200 travailleurs migrants moldoves. Le deuxième visait plus précisément la sélection et la formation de 60 travailleurs sri lankais spécialisés dans les soins aux personnes et destinés à occuper un emploi en Toscane. Ces travailleurs ont également reçu une formation professionnelle et une formation à la langue italienne en cours d'emploi, afin de leur faire acquérir la qualification d'assistants familiaux en Toscane.

## République de Corée

159. Dans le prolongement du système de permis d'emploi récemment mis en place par le gouvernement – une formule d'emploi temporaire pour les personnes peu qualifiées –, l'OIM a mené une évaluation des capacités de gestion de la migration de main-d'œuvre dans 12 pays d'Asie. Cette évaluation a notamment porté sur une enquête dans les principaux domaines de la gestion de la migration de main-d'œuvre, y compris la législation nationale et les infrastructures administratives, les statistiques en matière de migration de main-d'œuvre, les services gouvernementaux offerts aux travailleurs migrants, la protection des travailleurs et l'aide au retour.

### Rapatriement de fonds des migrants

160. Le lien le plus direct entre la migration et le développement est celui des **rapatriements** de fonds, à savoir les fonds que les migrants envoient dans leur pays. En 2005, les activités de l'OIM dans ce domaine ont notamment porté sur ce qui suit:

### Recherche et mise au point d'une politique

161. Conjointement avec le Forum suisse, pour l'étude des migrations et de la population (SFM) et la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD), l'OIM a entrepris une initiative d'action-recherche et de planification concernant les rapatriements de fonds dans l'optique du développement à propos des transferts de fonds entre la **Suisse** et la **Serbie-et-Monténégro**, initiative financée par le Secrétariat d'État suisse aux affaires économiques (SECO). Les résultats de cette recherche seront utilisés pour mettre au point des stratégies concrètes et pratiques d'investissement visant à renforcer l'impact des rapatriements de fonds sur le développement en Serbie-et-Monténégro, notamment par de nouvelles formes d'investissement collaboratif faisant intervenir le SECO, les Serbes de Suisse et d'autres partenaires stratégiques.

162. L'OIM a terminé une étude comportant notamment une enquête dans les ménages, à propos des rapatriements de fonds à destination de **l'Albanie**. Le but de cette étude était d'alimenter la stratégie nationale sur la migration et le plan d'action national connexe.

163. Le système d'informations statistiques de l'OIM sur les migrations en **Amérique centrale** (SIEMCA), conçu pour fournir sur la région des données migratoires compatibles, a permis de réunir les données existantes sur les rapatriements de fonds recueillies auprès des ménages du Costa Rica et d'El Salvador.

### Projets pilotes

164. Au **Tadjikistan**, l'OIM, en partenariat avec le PNUD, travaille à renforcer les capacités des familles de migrants, des communautés locales et des acteurs de la société civile à promouvoir l'investissement des fonds rapatriés dans des projets viables de maintien de moyens d'existence pour les familles de migrants concernées par l'émigration. En coordination avec des comités locaux de développement, des prêts aux petites entreprises et à l'agriculture ont été offerts aux ménages de travailleurs migrants qui ont complété ces sommes par des montants équivalents prélevés sur les fonds rapatriés à leur intention. Le total des investissements ainsi effectués s'est élevé à un peu moins de 80.000 dollars É.-U. Ces prêts se sont accompagnés, en

amont, d'une formation commerciale et de l'élaboration de plans commerciaux. Les travailleurs migrants ont eux aussi apporté des contributions équivalentes pour la remise en état des infrastructures communautaires (écoles, cliniques, ponts et transformateurs).

### **Dialogue régional**

165. En septembre 2005, les troisième Consultations ministérielles sur l'emploi outre-mer et la main d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie se sont tenues à Bali. Avec la participation de pays de destination, parmi lesquels des délégations des États du Conseil de coopération du Golfe, de la Malaisie, de la République de Corée, de l'Italie et de la Commission européenne, ces consultations ont débouché sur la création d'une solide plate-forme devant permettre de poursuivre la coopération entre les pays d'origine en Asie et les pays de destination. Ces consultations ont reçu le soutien du Département du développement international du Royaume-Uni.

## **VII. AUTRES PROGRAMMES**

### **Soutien aux États Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035**

166. Dans sa cinquième année, le Fonds 1035 a continué de contribuer de manière significative à répondre aux besoins programmatiques prioritaires des États Membres en développement et de ceux dont l'économie est en transition. Des critères actualisés de gestion du Fonds ont été finalisés et mis en œuvre, en accord avec les recommandations formulées lors de l'évaluation de 2003 et en mettant davantage l'accent sur le renforcement de capacités et les activités régionales et sous-régionales. Un total de 2.059.895 dollars É.-U. a été alloué à 28 initiatives différentes. Comme lors des années précédentes, la distribution des fonds alloués à chaque région a été étroitement calquée sur la représentation des États Membres des différentes régions.

167. En Afrique et au Moyen-Orient, le Fonds a soutenu 11 initiatives pour un total de plus de 784.000 dollars É.-U., en faveur de 28 États Membres remplissant les conditions. Dans la région Amérique/Caraïbes, plus de 456.000 dollars ont été alloués à sept initiatives, en faveur de 15 États Membres bénéficiaires. En Asie, trois initiatives ont été financées pour un total de plus de 234.000 dollars, en faveur de cinq États Membres. En Europe, plus de 289.000 dollars ont été alloués à quatre projets en faveur de quatre États Membres. Deux initiatives multirégionales bénéficiant à neuf États Membres ont été financées pour un total de plus de 163.000 dollars. Plus de 55.000 dollars ont été alloués dans le cadre des interventions de secours faisant suite au tsunami, grâce au Fonds de dotation Sasakawa. En 2005, il a été décidé de séparer le Fonds de dotation Sasakawa du Fonds 1035, à compter de 2006.

168. En 2005, sur la base des discussions ayant eu lieu au sein des organes directeurs, l'Unité d'évaluation du Bureau de l'inspecteur général a mené une deuxième évaluation du Fonds 1035. En plus de l'analyse d'impact déjà prévue, l'évaluation a réexaminé les critères et lignes directrices du Fonds. L'Unité d'évaluation a finalisé son rapport en décembre 2005.

169. D'autres débats sur le Fonds 1035 sont reflétés dans le chapitre traitant du Conseil et de ses organes subsidiaires.



### **Programmes de dédommagement**

170. En 2005, l'OIM a poursuivi sa mise en œuvre des deux grands programmes de dédommagement en versant des indemnités financières aux ex-travailleurs forcés et/ou réduits en esclavage, entre autres victimes du régime nazi, et ce pour la cinquième année complète: le Programme allemand de dédommagement du travail forcé (GFLCP), au titre de la loi portant création de la Fondation allemande, et le Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste (HVAP), au titre du règlement avec les banques suisses. L'OIM s'est acquittée avec succès de toutes les grandes étapes de paiement d'indemnités pour pertes de biens et a pratiquement dédommagé la totalité des bénéficiaires vers la fin de 2005. Elle a clôturé avec succès la première phase des paiements dus aux travailleurs forcés et/ou réduits en esclavage au titre du GFLCP, procédé à la deuxième série de paiements aux victimes de toutes les catégories de travailleurs forcés et/ou réduits en esclavage et effectué les deux tranches de paiements aux successeurs légitimes et aux héritiers de ces catégories. Elle a statué sur plusieurs milliers de cas de rejet de demandes au titre du HVAP et continué à indemniser les demandeurs des trois catégories du HVAP, parmi lesquelles ceux vivant en Ukraine et en Fédération de Russie.

171. À la fin de 2005, l'OIM avait versé un total de 351,1 millions d'euros à plus de 82.500 ex-travailleurs forcés et/ou réduits en esclavage dans le monde au titre du GFLCP. Ce montant englobe un deuxième versement effectué en faveur de 74.700 victimes qui étaient encore en vie en mai 2005. En outre, 11.200 successeurs légitimes d'ex-travailleurs forcés et/ou réduits en esclavage au titre du GFLCP ont reçu un total de 18,6 millions d'euros d'indemnités. Les paiements effectués en faveur de demandeurs du programme de dédommagement pour pertes de biens ont commencé en 2005 et un total de 80,8 millions d'euros a été versé à plus de 15.100 bénéficiaires remplissant les conditions requises. Au titre des demandes de réparation pour préjudices corporels, l'OIM a versé 10,7 millions d'euros à 1.460 demandeurs. À la fin de 2005, un total de 24,8 millions de dollars É.-U. a été versé à près de 17.350 demandeurs au titre du HVAP. Les programmes humanitaires et sociaux, financés à la fois par le GFLCP et le HVAP – et faisant le relais entre ces deux programmes – a réuni plus de 30 millions de dollars É.-U. en faveur de plus de 53.000 bénéficiaires dans 13 pays d'Europe centrale et orientale.

172. Tandis que le traitement des demandes soumises par les victimes et la première série de versements effectués à ces dernières ont été menées à bonne fin dans le cadre du GFLCP, et pratiquement terminés dans le cadre du HVAP, les paiements aux successeurs légitimes et aux héritiers ainsi que les notifications et le traitement des recours ont pris encore de l'ampleur en 2005. Vers la fin de l'année, le nombre des membres du personnel, qui avait été porté à 170 en 2004 en raison du volume et de la complexité de tous les projets de dédommagement, a été ramené à 131, dont environ 77 % de femmes.

173. En plus du GFLCP et du HVAP, l'OIM a continué à œuvrer en 2005 dans le cadre de deux projets liés à d'autres programmes et questions de dédommagement. Ainsi, l'Organisation a continué à fournir des conseils, un soutien et une formation à la Commission en charge des dédommagements pour pertes de biens en Iraq (IPCC), concernant différentes questions juridiques ou liées à la TI, tout en fournissant des conseils spécialisés sur des questions techniques liées aux mécanismes de demande de dédommagement à propos du problème des réfugiés palestiniens.

### **Programme allemand de dédommagement du travail forcé (GFLCP)**

174. Vers la fin de 2005, l'OIM avait terminé le traitement en première instance de l'ensemble des 332.000 demandes de dédommagement pour la catégorie des demandeurs ayant été mis de force au travail ou réduits en esclavage, parmi lesquelles quelques demandes reçues tardivement et/ou des transferts d'organismes partenaires, et avait statué sur 11.900 recours formés par des demandeurs de la même catégorie et l'ensemble des 41.000 demandes de réparation pour préjudices corporels, parmi lesquelles des demandes soumises par des héritiers/successeurs légitimes. L'OIM a en outre terminé à la fois le traitement des demandes en première instance et les demandes de réexamen de l'ensemble des 35.000 demandes de réparation pour pertes de biens reçues au titre du GFLCP.

175. S'agissant du *travail forcé et/ou exercé en situation d'esclavage*, l'OIM a soumis ses 437 décisions finales prises en première instance à la Fondation allemande en 2005, dont la moitié étaient positives. Elle a achevé d'accorder sa base de données avec celle de la Fondation allemande et terminé la deuxième étape des paiements aux victimes survivantes. Elle a soumis des décisions à la Fondation allemande concernant les paiements à effectuer à un ou plusieurs successeur(s) légitime(s) au nom des quelque 7.500 victimes décédées à partir du 16 février 1999, alors que leurs demandes avaient été approuvées. L'OIM a en outre commencé à effectuer des paiements aux successeurs légitimes remplissant les conditions requises et dont les demandes avaient été approuvées par la Fondation allemande.

176. À la fin de 2005, le programme de *dédommagement pour pertes de biens* était sur le point de s'achever. La Commission en charge des demandes de réparation pour pertes de biens avait résolu l'ensemble des 34.997 demandes, parmi lesquelles 8.491 demandes de réexamen soumises par les demandeurs. L'ensemble des demandes ont donc pu être considérées comme finales, ce qui a permis de commencer les préparatifs de paiement en accord avec la loi portant création de la Fondation allemande qui régit le programme. À la fin de l'année, l'OIM avait organisé le paiement par chèque ou par virement bancaire des indemnités attendues par 15.124 bénéficiaires, représentant plus de 95 % de tous les demandeurs en attente d'une réparation pour pertes de biens. Au total, les montants ainsi versés se sont élevés à plus de 80 millions d'euros. Le paiement unique le plus important a été légèrement supérieur à 600.000 euros, tandis que le paiement moyen était de l'ordre de 5.300 euros. L'OIM prévoit d'achever ses paiements aux bénéficiaires restants du programme de dédommagement pour pertes de biens et de clôturer ce programme au début de 2006.

177. S'agissant des demandes en réparation de *préjudices corporels* en 2005, l'OIM a surtout mis l'accent sur le traitement des demandes émanant des successeurs légitimes et sur leur paiement. La majorité des paiements effectués à des successeurs légitimes l'on été en août 2005, 232 successeurs légitimes ayant ainsi obtenu satisfaction. En outre, l'OIM a pu régler un paiement supplémentaire final à 1.320 victimes survivantes. Suivant la décision de la Fondation, prise au début de 2005, concernant la distribution des intérêts et autres fonds supplémentaires, chaque survivant remplissant les conditions requises a reçu un paiement de 2.450 euros. Un total de 1.460 personnes ayant soumis une demande en réparation de préjudices corporels ont reçu le montant de dédommagement maximal de 6.693,72 euros (soit un premier versement de 4.243,72 euros plus un paiement additionnel de 2.450 euros) pour cette catégorie où figuraient 140 victimes dont les demandes de recours contre une décision prise en première instance ont fait l'objet d'une décision positive.

178. En plus du traitement des demandes émanant des successeurs légitimes et des recours qui avaient été formés, une série de projets de mise en concordance, de clarification et de notification ont eu lieu dans le courant de l'année.

179. À la fin de 2005, l'organe de recours de l'OIM avait reçu plus de 30.000 demandes d'appels émanant de la catégorie des ex-travailleurs forcés et/ou réduits en esclavage et de celle des victimes de préjudices corporels. Dans le courant de l'année, l'organe de recours a tenu trois réunions et émis 11.900 décisions concernant le travail forcé, ainsi que 1.761 décisions concernant les préjudices corporels. Environ 9,5 % des recours formés dans la catégorie des travailleurs forcés et/ou réduits en esclavage et 10,5 % de ceux formés pour la catégorie des préjudices corporels ont trouvé une issue positive. Comme les années précédentes, la grande majorité des décisions négatives concernaient les détenus militaires italiens (IMI) qui, pour la plupart, ne remplissaient pas les critères d'admissibilité tels que définis dans la loi portant création de la Fondation allemande. Cependant, sur le total de 3.540 décisions concernant des travailleurs forcés et/ou réduits en esclavage relatives à des demandeurs autres que les détenus militaires italiens, l'organe de recours de l'OIM a statué positivement dans 793 cas, ce qui représente 22,5 % de l'ensemble.

180. En 2005, le Conseil d'administration de la Fondation allemande, où l'OIM siège en qualité de membre, s'est réuni à Berlin les 19 et 20 janvier, et à nouveau le 16 juin. À la réunion de janvier, le Conseil d'administration a pris une décision finale concernant la distribution des intérêts produits par les sommes déposées par la Fondation, ce qui a permis à l'OIM et à d'autres organisations partenaires de déterminer les montants finals à verser aux successeurs légitimes et à certains autres groupes de demandeurs. Le montant supplémentaire de 139,4 millions d'euros a permis à l'OIM de payer non seulement les demandeurs de la catégorie des travailleurs forcés et/ou réduits en esclavage, mais aussi les travailleurs forcés de l'industrie ou de l'agriculture, à hauteur des montants de dédommagement maximaux définis dans la loi portant création de la Fondation allemande. Lors de la même réunion, il a été décidé que les survivants remplissant les conditions requises de la catégorie des "autres préjudices corporels" recevraient un montant supplémentaire de 2.450 euros chacun.

181. Le 16 juin, le Conseil d'administration a débattu de la clôture des travaux de la Commission en charge des réparations pour pertes de biens. Le Conseil a également adopté la proposition visant à distribuer une donation spéciale faite par le Dr. Friedrich Christian Flick de manière égale entre toutes les organisations partenaires. L'OIM a proposé d'utiliser sa part de 415.000 euros pour apporter une aide supplémentaire aux victimes roms du régime nazi. L'archivage et l'utilisation future des fichiers des demandeurs étaient également inscrits à l'ordre du jour de la réunion de juin. Concernant les différentes options débattues lors de cette réunion, l'OIM s'est engagée à ce qu'aucune fiche ne soit détruite pour l'heure, une décision finale devant intervenir avant la prochaine réunion du Conseil d'administration.

### **Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste (Banques suisses) (HVAP)**

182. Au 31 décembre 2005, le HVAP avait reçu environ 52.000 demandes en provenance de 71 pays. Durant la période couverte par ce rapport, 5.692 demandeurs (soit 5.455 demandeurs de la classe I, 202 de la classe II et 35 de la classe des réfugiés) ont reçu un total de 8.323.725 dollars É.-U. Également durant cette période, 18.237 demandes ont été rejetées ou ont fait l'objet d'une décision négative (9.165 demandes relevant de la classe I, 8.587 de la classe II et 485 de celle des réfugiés). Pour ce dernier trimestre de 2005, l'accent a surtout été mis sur le réexamen et l'identification des demandes ayant donné lieu à une décision négative afin que la

période d'appel applicable soit observée, en l'occurrence 90 jours, et pour faire en sorte que le programme soit clôturé dans les temps, c'est-à-dire en septembre 2006.

183. Étant prévu que bon nombre des demandes ayant entraîné une décision négative relèveraient de la classe II des travailleurs forcés et/ou réduits en esclavage, à savoir celle des demandeurs ayant dû travailler pour une société suisse, qui s'étaient manifestés auprès du Tribunal des États-Unis et dont le nom figurait dans une liste de partie défenderesse ayant demandé à être libérée de toute obligation dans le cadre du contentieux à l'endroit des banques suisses, le HVAP a surtout mis l'accent sur la classe II. La majorité des demandes qui ont fait l'objet d'un réexamen approfondi concernaient les travailleurs ayant été mis de force au travail dans des sociétés allemandes et des entités nazies, ce qui faisait qu'ils ne pouvaient prétendre à bénéficier du Fonds du règlement en tant que membres de la classe II du travail exercé en situation d'esclavage.

184. Le HVAP a poursuivi sa coordination et sa coopération avec la *Conference on Jewish Material Claims Against Germany, Inc.* concernant les questions relatives au traitement des demandes de la classe des réfugiés et les recours formés dans cette catégorie, ainsi que le traitement des demandes émanant des successeurs légitimes relevant de la classe des réfugiés et de la classe I des travailleurs réduits en esclavage. Les successeurs légitimes des victimes pouvant se réclamer du HVAP ont vu leurs demandes commencer à être traitées durant le second semestre de 2005. En outre, c'est en décembre 2005 que le Tribunal de district des États-Unis a été saisi des premiers recours formés à propos de la classe I. Le traitement des premiers recours concernant la classe des réfugiés, soumis au fonctionnaire indépendant désigné par la Cour, Burt Neuborne, a commencé au cours du dernier trimestre de 2005, l'idée étant de les soumettre au fonctionnaire indépendant en février 2006.

185. Le HVAP a également continué de travailler avec le Musée du Mémorial de l'Holocauste de Washington à propos des demandeurs de la classe I des travailleurs réduits en esclavage originaires des États baltes, et à propos des formes historiques de persécutions subies par les Roms et les témoins de Jéhovah de cette région sous le régime nazi. Ces informations permettront au HVAP d'accélérer le réexamen de certaines demandes et de parvenir à des résultats cohérents dans l'intérêt des demandeurs.

### **Programmes humanitaires et sociaux (HSP)**

186. La Fondation allemande (à hauteur de 12,27 millions d'euros) et le Tribunal des États-Unis (à hauteur de 20,5 millions de dollars É.-U.) soutiennent également, par une aide non financière, les programmes humanitaires et sociaux en faveur de groupes spécifiques de victimes.

187. En 2005, l'OIM a fourni dans le cadre de 39 projets des vivres, des soins médicaux et dentaires, une aide de préparation à l'hiver, des vêtements, un soutien financier d'urgence, des soins à domicile, ainsi que des conseils sociaux et juridiques à plus de 53.000 survivants des persécutions nazies, à savoir des Roms et des Sinti, des témoins de Jéhovah, des handicapés et des homosexuels, tous âgés et nécessiteux. La Fondation allemande est uniquement intervenue en faveur des projets destinés aux Roms et aux Sinti.

188. À la fin de 2005, l'OIM avait engagé 81 projets pour une valeur totale de plus de 32 millions de dollars É.-U. au sein de communautés de victimes situées en Allemagne, en Autriche, au Bélarus, en Croatie, en Fédération de Russie, en France, en Hongrie, en Lettonie, en

Lituanie, en Pologne, en République de Moldova, en République tchèque, en ex-République yougoslave de macédoine, en Roumanie, en Serbie-et-Monténégro, en Slovaquie et en Ukraine.

189. Les activités de projet financées par la Fondation allemande ont pris fin en juin 2005; toutes les activités de projet relevant des HSP doivent être terminées en janvier 2006.

190. Durant toute l'année 2005, l'OIM a continué à collaborer avec un réseau d'ONG partenaires en mesure d'apporter une assistance humanitaire et sociale conformément aux normes rigoureuses de mise en œuvre, de compte rendu comptable et de notification. Chaque fois que possible, l'OIM s'est efforcée de faire intervenir un certain nombre de prestataires de services dans chaque pays, en surveillant étroitement leurs activités avec l'aide de ses bureaux locaux.

191. Grâce à ses contacts fréquents avec les communautés de victimes et à une collaboration étroite avec tout un éventail d'ONG partenaires, l'OIM a pu identifier des populations potentiellement bénéficiaires plus nombreuses que prévu et a apporté son aide dans une zone géographique de plus en plus vaste.

192. Les bénéficiaires, les prestataires locaux de services et l'OIM ont pu constater que l'assistance apportée par les HSP ont considérablement amélioré la qualité de vie et les perspectives de milliers de survivants marginalisés et souvent oubliés des persécutions nazies. Si les HSP peuvent avoir apporté une reconnaissance longtemps attendue des souffrances passées et le soulagement provisoire de privations écrasantes, ils ont également révélé les besoins des survivants et de leur communauté, qui, pour une bonne part, restent non satisfaits.

### **Programme iraquien de dédommagement pour pertes de biens (IPCP)**

193. Dans le cadre de son Programme iraquien de dédommagement pour pertes de bien (IPCP), l'OIM a fourni en 2005 des conseils, un soutien et une formation à la Commission en charge des demandes de dédommagement pour pertes de biens en Iraq (IPCC), concernant différentes questions juridiques ou liées à la TI.

194. Durant l'année écoulée, l'OIM a fait bénéficier l'IPCC de ses observations détaillées sur un certain nombre de versions provisoires modifiées des statuts régissant l'IPCC, dont une nouvelle version a été approuvée par l'Assemblée nationale iraquienne en novembre 2005. L'OIM a également soumis un projet de règles de fond et de procédures régissant les indemnisations, et a formulé des observations quant au fond à propos des demandes soumises au titre de l'IPCC et des formulaires de réponse.

195. L'OIM a passé en revue les décisions types des commissions régionales de l'IPCC et du mécanisme d'appel mis sur pied par l'IPCC, et a mené des recherches et recueilli des informations concernant les pratiques juridiques iraquiennes en divers domaines, et notamment la mise en application des décisions, la médiation et les normes en matière de fourniture de preuves.

196. En coordination avec le HCR, l'OIM a prêté son aide dans la préparation de matériels et dans l'élaboration d'une stratégie pour la campagne d'information publique de l'IPCC. L'OIM et le HCR ont mis au point une brochure en langues arabe et kurde et proposé une stratégie pour sa distribution sur l'ensemble du territoire iraquien. En mai et juin 2005, l'OIM a prêté son aide à l'IPCC dans la mise au point d'annonces d'utilité publique et a acheté du temps d'antenne sur les stations de radio et de télévision afin d'informer le public sur les dates limites pour la soumission des demandes.

197. L'OIM a passé contrat avec une société basée à Bagdad concernant l'hébergement du site Internet de l'IPCC et la mise en fonction de 200 adresses de courrier électronique pour l'IPCC. L'OIM a mis au point un site Internet dédié dont elle assure actuellement la maintenance.

198. En collaboration avec l'IPCC, l'OIM a recensé les besoins en termes de matériels informatiques des bureaux de l'IPCC partout en Iraq et conclu un contrat avec un commerçant pour l'achat et la fourniture de cet équipement. L'équipement informatique a été livré et installé dans tous les bureaux de l'IPCC à Bagdad. L'OIM a mis au point et testé une nouvelle base de données, avec les formulaires de demande de dédommagement, afin d'aider l'IPCC aux niveaux de l'enregistrement, du suivi, des prises de décision et des notifications relatives au grand nombre de demandes soumises. L'OIM a également identifié une société qualifiée dont elle s'est assuré les services pour héberger la base de données de l'IPCC, les demandes d'indemnisation et les serveurs d'images à Genève, et a fourni au siège de l'IPCC à Bagdad une connexion Internet VSAT fiable. En 2005, l'OIM a mené à Amman trois sessions de formation de TI pour le personnel de TI de l'IPCC.

199. En juillet 2005, le Gouvernement iraquien a désigné M. Ahmed Al-Barrak comme nouveau chef du Secrétariat national de l'IPCC. À partir de là, et après avoir tenu des consultations avec l'IPCC, le HCR et le Bureau du Gouvernement des États-Unis pour la gestion de la reconstruction de l'Iraq (IRMO), l'OIM a tenu des tables rondes avec M. Al-Barrak et de hauts dirigeants de l'IPCC à Amman (Jordanie) en août afin de débattre des difficultés auxquelles l'IPCC se trouve confronté et des plans qu'il lui appartient de mettre au point.

200. Un atelier destiné aux 25 membres du personnel de l'IPCC a eu lieu à Amman en septembre et en octobre afin d'analyser le processus d'examen des demandes soumises à l'IPCC et de déterminer comment le rendre plus efficace, plus cohérent au plan interne et plus transparent. À la suite de cet atelier, l'OIM, le HCR et l'IRMO ont produit une série complète de recommandations portant sur la manière d'améliorer le processus de demandes.

201. Au cours de l'année, l'OIM et le HCR ont examiné avec l'IPCC le cadre d'un éventuel programme de demandes d'indemnisation émanant de personnes se trouvant à l'étranger afin de permettre à ces dernières de se réclamer du processus de l'IPCC.

### **Mécanismes palestino-israéliens de traitement des demandes de dédommagement (PICM)**

202. Suite à une mission de lancement en Israël et dans les territoires occupés en 2004, et à un rapport de l'OIM accompagné des évaluations et des recommandations portant sur de nouveaux domaines d'action concernant le cas des réfugiés palestiniens, le Centre de recherches pour le développement international du Canada (CRDI) a donné mandat à l'OIM pour réaliser des études spécialisées sur les différents domaines techniques relatifs à la planification, à la conception et à la mise en œuvre de mécanismes de traitement de demandes de dédommagement. Dans le courant de 2005, l'OIM a réalisé des études comparatives complètes sur les structures organisationnelles de tels mécanismes ainsi que sur le traitement des droits de propriété et de possession dans des programmes de dédommagement passés et présents. L'OIM a en outre élaboré des concepts à l'intention d'ateliers sur la gestion des données dans le cadre de processus de dédommagement.

## ACTIVITÉS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL ET APPUI AUX PROGRAMMES

### VIII. POLITIQUE ET RECHERCHE EN MATIÈRE MIGRATOIRE ET COMMUNICATIONS (MPRC)

203. Le Département de Politique et recherche en matière migratoire et Communications (MPRC) sert de point focal pour la coordination de la politique stratégique de l'OIM concernant les questions de migration internationale, de même que pour la recherche, les publications, l'information et la communication sur les tendances, les politiques et les pratiques en matière de migration internationale. Le Département coordonne l'élaboration et la diffusion de stratégies de politique migratoire et des informations et publications sur les tendances, les politiques et les pratiques en matière de migration internationale à l'adresse des parties prenantes internes et externes, et notamment les relations avec les médias, et l'élaboration et la gestion des sites Internet et Intranet de l'OIM. Moyennant une recherche ciblée et l'amélioration des communications, MPRC améliore les capacités de l'OIM à aider les gouvernements dans leurs tâches de surveillance et de gestion des flux migratoires et dans la mise en œuvre de politiques, de législations et de procédures saines en matière migratoire.

#### **Dialogue international sur la migration**

204. Depuis qu'il a été lancé à l'occasion de la session du Conseil de l'OIM célébrant le 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'Organisation en 2001, le Dialogue international sur la migration (IDM) a offert une tribune aux États et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, où ils ont pu débattre de questions de politique migratoire afin d'explorer et d'étudier les questions de politique présentant un intérêt commun et de coopérer à la recherche de solutions à ces questions, comme le prévoit la Constitution de l'Organisation. En 2005, IDM s'est laissé guider par le thème *Recherche d'une cohérence politique en matière migratoire*. Lors de la session du Conseil de 2005, les participants ont exploré la nécessité d'une cohérence politique au sein des gouvernements et entre ces derniers, parmi les autres parties prenantes, ainsi que dans les différents domaines traitant de migration et de domaines connexes, eu égard au caractère multidisciplinaire et transnational de la migration.

205. Le dialogue de la session du Conseil de 2005 a comporté une table ronde spéciale de haut niveau sur le thème *Migration et développement: Enseignements tirés et approches efficaces*, où ont été débattus les conclusions et les résultats de l'atelier d'intersession de février 2005 sur la migration et le développement. En outre, une session intitulée "Rétrospective de l'année écoulée" a mis en lumière un certain nombre de faits nouveaux intervenus sur la scène migratoire en 2005. Le Conseil a décidé qu'une synthèse du Président faisant suite à la session du Conseil de 2005, particulièrement à propos du débat ayant eu lieu dans le cadre de la table ronde spéciale de haut niveau sur la migration et le développement, serait envoyée à l'Organisation des Nations Unies et à ses membres afin de les informer des préparatifs en vue du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2006.

206. Comme les années précédentes, IDM a poursuivi son action entre les sessions annuelles du Conseil en convoquant des ateliers d'intersession où se sont trouvés réunis des fonctionnaires gouvernementaux du monde entier, des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des membres du milieu universitaire. Ces ateliers ont à la fois élargi et approfondi la réflexion sur la migration en explorant les aspects multidisciplinaires du phénomène et en favorisant les liens importants avec les domaines politiques connexes. En 2005, le premier atelier d'intersession sur le thème de la migration et du développement a réuni des membres de la sphère du développement et de celle de la migration, qui ont ainsi pu explorer les relations unissant les migrations et le développement à la fois du point de vue des pays d'origine et de celui des pays de destination. Le deuxième atelier d'intersession, sur le thème de l'acquisition des moyens permettant de gérer les migrations, a consisté à examiner le renforcement des capacités à plusieurs niveaux, et notamment aux niveaux des ressources humaines, des institutions, des législations et de l'administration. Les participants se sont vu offrir deux instruments nouveaux et complémentaires de renforcement des capacités, à savoir l'*Agenda international pour la gestion des migrations* (AIGM) de l'Initiative de Berne, et les *Éléments essentiels de gestion des migrations à l'intention des décideurs et des praticiens* (EEGM) de l'OIM, qui constituent, notamment, un système de référence pour la formulation de politiques cohérentes de gestion des migrations. Chacun de ces ateliers d'intersession a exploré la question de la cohérence des politiques dans ses rapports avec les questions examinées.

207. En septembre 2005, MPRC a présenté les conclusions d'un atelier d'intersession de l'IDM ayant eu lieu en 2004 sur le commerce et la migration, *Gestion de mouvements de populations: Les enseignements à tirer du Mode 4 de l'AGCS*, une session extraordinaire du Conseil du commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Suite aux ateliers IDM de 2003 et de 2004 sur le commerce et la migration, MPRC s'est engagé dans un travail de recherche, parrainé par la Banque mondiale, afin d'explorer de quelle manière des approches bilatérales concertées peuvent faciliter et gérer les migrations temporaires de main-d'œuvre. Les activités déployées en 2005 ont notamment porté sur la collecte et l'analyse des résultats d'un questionnaire portant sur les approches bilatérales de la gestion des migrations, sur un nouveau travail de recherche et d'examen de la littérature consacrée à cette question, et sur la préparation d'un rapport comportant une analyse des résultats de la recherche. Cette recherche sera terminée en 2006 et présentée à l'occasion d'un atelier auquel participeront des représentants des pays d'origine et de destination.

### **Soutien aux dialogues sur la migration dans d'autres enceintes**

208. MPRC a continué à soutenir les dialogues régionaux sur la migration en 2005. Il convient à ce sujet de signaler particulièrement qu'en avril 2005, MPRC (avec ERD) et la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) ont conjointement accueilli un atelier qui a réuni des représentants des gouvernements et des secrétariats des neuf principaux Processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR) dans le monde. La toute première occasion offerte à ces grands PCR de se réunir dans la même enceinte est venue compléter l'intérêt manifesté par MPRC pour faciliter la coopération entre États et les possibilités d'améliorer la cohérence des politiques en matière migratoire. En outre, MPRC a facilité la préparation du Dialogue européen sur la gestion des migrations, et notamment le projet de déclaration y afférent "*Towards New European Neighbourhood Policies: Migration, Security, Organized Crime, Global Challenges for Peace, Democracy and Human Rights*": (Vers une nouvelle politique européenne de voisinage; migrations, sécurité, crime organisé, défis posés à la paix dans le monde, démocratie et droits de l'homme).



209. Comme les années précédentes, MPRC a représenté l'OIM à l'occasion de manifestations et de conférences nationales, régionales et mondiales sur la migration, soit en qualité d'orateur, de participant à une table ronde ou d'animateur d'un débat sur la politique de migration et les questions de gestion. C'est ainsi que MPRC a représenté l'OIM à la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, en présentant un exposé sur la gestion des migrations internationales au moyen de mécanismes de consultations interétatiques, ainsi qu'à la quatrième réunion de coordination des Nations Unies sur la migration internationale, en octobre 2005, où il a présenté un exposé sur les activités récentes de l'Organisation dans le contexte du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement prévu pour 2006.

### **Conseils aux gouvernements et autres parties prenantes**

210. MPRC a été sollicité pour ses conseils par des praticiens et des décideurs des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des experts privés et des membres des médias intéressés par la question migratoire.

211. À la poursuite de son objectif de cohérence politique en matière migratoire entre différentes parties prenantes et en leur sein, MPRC a continué à aider les institutions et organisations partenaires dans leurs efforts visant à améliorer leur approche des questions migratoires. Par exemple, il a contribué en 2005 à la rédaction du rapport de la CMMI, à la communication de la Commission européenne sur la migration et le développement, et à la publication de la Banque mondiale *Perspectives de l'économie mondiale 2006: Implications économiques des rapatriements de fonds et des migrations*. En outre, MPRC a apporté sa contribution à un manuel sur la migration de main-d'œuvre qui sera produit conjointement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

### ***Agenda international pour la gestion des migrations***

212. En 2005, MPRC a activement encouragé la diffusion et l'utilisation de l'*Agenda international pour la gestion des migrations* (AIGM), mis au point par l'intermédiaire du processus consultatif de l'Initiative de Berne, en tant qu'instrument mis à la disposition des États pour se doter des capacités nécessaires à la gestion des migrations, à l'identification des priorités en matière migratoire et à la formulation de politiques cohérentes de gestion des migrations. En plus d'être attribué et débattu à l'atelier IDM sur le renforcement des capacités de gestion des migrations, l'AIGM a été un instrument de première importance dans le cadre des deux manifestations de formation en la matière ayant eu lieu en Afrique en 2005: l'une à l'intention des pays participant au Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA), l'autre à l'intention des membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et du Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA).

### ***Le "World Migration Report"***

213. MPRC a publié le troisième rapport de la série: *World Migration 2005: The Costs and Benefits of International Migration* (État de la migration dans le monde en 2005 – coûts et avantages de la migration internationale), dans lequel l'accent est mis sur les résultats économiques, sociaux et politiques des processus migratoires.

## **Politique et planification stratégique**

### ***Éléments essentiels de gestion des migrations à l'intention des décideurs et des praticiens***

214. En 2005, l'Unité Stratégie et Planification (SPP) a activement encouragé la diffusion et l'utilisation des *Éléments essentiels de gestion des migrations à l'intention des décideurs et des praticiens* (EEGM) de l'OIM, en tant qu'instrument devant permettre d'élargir les connaissances et de faciliter le travail des décideurs gouvernementaux, des praticiens, des universitaires et des organisations, ainsi que des membres du personnel de l'OIM. Les EEGM ont été officiellement présentés aux Membres de l'Organisation au début de 2005, et des modules EEGM ont été utilisés comme instruments primaires pour la formation de fonctionnaires gouvernementaux et/ou de membres du personnel de l'OIM en Asie, en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient et aux Amériques. En 2005, les EEGM, qui ont d'abord été produits en anglais, ont commencé à être traduits dans d'autres langues (dont l'espagnol, le russe et l'arabe).

### ***Coordination des politiques stratégiques***

215. Dans le cadre du rôle de MPRC concernant la coordination de la politique stratégique au niveau des questions migratoires internationales, SPP (avec ERD) a organisé conjointement avec le Gouvernement marocain une conférence internationale sur le thème de la migration et du fait religieux à l'ère de la mondialisation, en décembre 2005, conférence organisée sous le haut patronage de Sa Majesté Mohammed VI du Maroc. Les participants des gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales de différentes régions du monde ont exploré le rôle de la religion dans le processus migratoire, avec pour objectif d'aider les décideurs gouvernementaux à mieux comprendre l'importante dynamique sous-jacente et de faciliter ainsi la prise de décision.

216. SPP a également apporté des contributions stratégiques à plusieurs autres conférences internationales, parmi lesquelles une conférence internationale à l'intention des femmes leaders concernant la migration et les questions de genre dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à Haïfa (Israël), un atelier à Harare (Zimbabwe), à l'intention des pays d'Afrique australe et orientale sur la migration et le développement, ainsi que la dixième Conférence internationale Métropolises, qui se tient annuellement.

### ***Migration et développement***

217. SPP a continué de mettre l'accent sur la migration et le développement, une priorité internationale d'importance croissante, et a produit en 2005 *Les Objectifs du Millénaire pour le développement et la migration*, publiés dans le cadre de la série *Migration Research* de l'OIM. Cette publication examine les liens unissant la migration et les objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant particulièrement l'accent sur l'aide à la lutte contre la pauvreté, la parité entre les sexes, la santé, la préservation de l'environnement et les partenariats mondiaux.

## **Activités de recherche et de publication**

### **Recherche**

218. En 2005, l'OIM a mis en œuvre 21 projets indépendants de recherche dans le monde, grâce à des fonds qu'elle a pu réunir à cet effet pour un total d'environ 4 millions de dollars É.-U. Si la recherche constitue un élément essentiel de bon nombre d'autres projets, elle a tendance à être incluse dans d'autres rubriques de projet.

219. Le programme de travail de la Division de la recherche (RES) pour 2005 a essentiellement porté sur le thème **Migration et Développement**, en prévision du prochain Dialogue de haut niveau en 2006.

220. RES a organisé deux conférences en 2005, chacune ayant mis un accent particulier sur l'impact des migrations internes sur le développement.

- i) **Conférence régionale sur la migration, le développement et la lutte contre la pauvreté en Asie, Lanzhou (Chine) (14-16 mars 2005)**. De nombreux pays et organisations en Asie reconnaissent que la migration interne influe dans une mesure sensible sur le développement, et qu'une meilleure gestion des migrations pourrait contribuer à la réalisation des objectifs du développement. Cette conférence a offert une tribune qui a donné lieu à un débat et à des échanges sur des recherches nouvelles et des stratégies novatrices, et a permis d'examiner le rôle des migrants en tant que parties prenantes et ressource dynamique des stratégies de développement, tout en explorant les possibilités d'atténuer les risques et les inconvénients liés aux migrations. Le rapport de la conférence a été largement distribué en langues anglaise et chinoise.
- ii) **Migration et développement à l'intérieur des frontières et entre les frontières, New York, novembre 2005. Conférence coparrainée par le Conseil de recherche en sciences sociales et l'OIM**. Cette réunion d'experts a réuni des universitaires de pointe du monde entier, qui se sont efforcés de promouvoir une approche plus intégrée de l'évaluation des effets de la migration sur le développement, notamment par des débats consacrés aux liens entre migrations internes et migrations internationales. Un rapport de la conférence est en cours d'élaboration et sera publié par l'OIM en 2006.

221. Une étude intitulée **Politiques migratoires attentives au développement: Une enquête dans les pays d'origine et de destination**, a été entreprise en juillet 2005 et devrait se poursuivre jusqu'en mars 2006. Cette étude fait partie du projet "Les politiques migratoires et leur impact sur le développement", que l'OIM a entrepris de mettre en œuvre au nom de la Banque mondiale. Elle consiste à passer en revue et à compiler des données sur les politiques migratoires actuelles (immigration et émigration) supposées être pertinentes dans l'optique du développement et de la lutte contre la pauvreté dans les pays d'origine, à mettre au point des instruments d'enquête visant à obtenir des informations détaillées sur les mesures de politique migratoire attentive au développement, et à entreprendre un certain nombre d'études de cas au niveau des pays.

222. **La migration, l'environnement et le développement – les effets du tsunami sur les migrations en Asie**. Cette étude examine les conséquences actuelles et futures du tsunami sur la migration et le développement dans la région Asie. Un premier document consacré aux effets du tsunami sur la migration a été publié par l'Institut de politique migratoire en mars.

223. **Les diasporas dans le secteur de la santé et leur contribution au développement des pays d'origine.** Un accord a été signé avec le RUIG (Réseau universitaire international de Genève) et l'Université de Genève pour une recherche conjointe portant sur la contribution potentielle des diasporas au développement des pays d'origine, l'accent étant plus particulièrement mis sur les migrants de l'Afrique sub-saharienne qui travaillent dans le secteur de la santé à Genève. Ce projet a une durée de 14 mois et comprend la préparation de deux tables rondes.

#### **Mouvements de populations entre l'Afghanistan et le Pakistan: Une enquête transfrontière**

224. Ce projet, financé par l'Union européenne, a permis d'évaluer le nombre et les caractéristiques des migrants franchissant la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan, les causes de ces flux, les itinéraires, les stratagèmes utilisés pour entrer sur le territoire, les destinations, le temps passé par les migrants dans les pays voisins, ainsi que les profils des migrants en termes d'ethnie et de genre. Les conclusions de ce projet de recherche ont été présentées à Kaboul à l'occasion d'une conférence sur les mouvements de populations afghans en avril 2005. Il s'agit de la première d'une série d'études consacrées à cette région et menées en collaboration avec le HCR et l'OIT.

225. **Enquête sur les politiques des diasporas.** RES a préparé un questionnaire sur les politiques visant à engager les diasporas dans des stratégies de développement dans les pays d'accueil et dans les pays d'origine, dans le contexte d'une enquête portant pour la première fois sur les politiques des diasporas dans 49 pays. Les résultats ont été publiés dans la série *Dialogue international sur la migration*, sous le titre "Intégration de la question migratoire dans l'ordre du jour des politiques de développement".

226. **Gestion des migrations en Irlande: Une analyse sociale et économique.** La Division Recherche et Publications a préparé une étude à l'intention du Conseil économique et social irlandais (NESC) mettant l'accent sur les causes et les conséquences socio-économiques de la migration en Irlande. Cette étude se fonde sur un examen approfondi et sur l'analyse des sources existantes d'information, sur des consultations avec des fonctionnaires clés et d'autres parties prenantes en Irlande, et sur un travail comparatif de recherche s'appuyant sur le réseau mondial d'experts de l'OIM. Le but de cette étude est de donner un aperçu d'ensemble global des flux migratoires à destination de l'Irlande, d'une analyse des implications sociales et économiques de ces flux, et d'alimenter les discussions sur les options politiques. Deux ateliers de politique ont eu lieu à Dublin durant la mise en œuvre du projet: "Les effets économiques de l'immigration: Les conséquences pour la politique" (7-8 avril 2005) et "Les effets sociaux de l'immigration: Les incidences pour la politique" (26-27 avril 2005).

227. Au titre du suivi des études menées par l'Initiative de Berne, RES, en collaboration avec l'Université de Toronto, a préparé une proposition en vue de l'appel lancé en 2005 par PME/Metropolis pour une proposition sur le thème de la gouvernance internationale des flux migratoires. Cette proposition comporte un projet de recherche comparative sur la coopération entre États dans le domaine de la migration dans différentes régions du monde et des crédits ont été reçus à cet effet pour 2006.

228. RES a fait plusieurs présentations à l'occasion de conférences internationales, comme lors de la Conférence sur la base de données concernant la lutte contre la traite, organisée par le

Département d'État des États-Unis, la Réunion du Groupe d'experts internationaux sur les statistiques des migrations internationales, organisée par la CESAO, la Réunion sur les statistiques migratoires de la CEE-ONU, le Séminaire sur la politique migratoire de l'Albanie, l'Atelier de la CMMI sur les aspects sexospécifiques des migrations internationales, et l'Atelier de l'OCDE sur les femmes migrantes et les marchés du travail.

229. La Division Recherche et Publication a produit une version trilingue d'une brochure d'information à usage interne et externe, résumant les objectifs de recherche et de publication de l'OIM, ses instruments, son savoir-faire, son réseau et ses chiffres essentiels. RES a également entrepris un nouveau projet consistant à actualiser et améliorer le Manuel de recherche de l'OIM, qui donne des instructions aux bureaux extérieurs dans le domaine de la recherche.

### Activités de publication

230. À la fin de 2005, le catalogue des publications de l'OIM contenait plus de 300 entrées. Depuis 2003, les ventes de publications de l'OIM ont plus que doublé. Le lectorat et les abonnements au Journal de l'OIM "International Migration" ont continué d'augmenter, et les abonnements ont été multipliés par trois depuis 2003.

231. En 2005, l'Unité des publications a produit neuf publications, parmi lesquelles: le deuxième volume de *Labour Migration in Asia* sur la protection des travailleurs migrants, les services d'appui et le renforcement des avantages pour le développement; *Migration, Development and Poverty Reduction in Asia*, une anthologie des documents présentés à la Conférence régionale sur la migration et le développement en Asie (également traduite en chinois); *Interstate Cooperation and Migration*, financée par la Fondation suisse de la population, de la migration et de l'environnement; l'*Agenda international pour la gestion des migrations*, un produit découlant du processus de l'Initiative de Berne, et le deuxième volume *HIV and Mobile Workers: A Review of Risks and Programmes among Truckers in West Africa*, copublié avec l'ONUSIDA. En outre, l'Unité a produit à intervalles réguliers quatre journaux *International Migration* (en coordination avec l'Université Georgetown et Blackwell Publishing), ainsi qu'un numéro spécial "Global Survey of Data and Research on Human Trafficking" (également publié comme tirage à part), et a coopéré à la production du Rapport *World Migration 2005* et des *Éléments essentiels de gestion des migrations*.

232. En outre, trois nouveaux titres ont été publiés dans la série *Dialogue international sur la migration*, sur le thème Santé et Migration "*Bridging the gap*" (*Comblant l'écart*); sur le thème Migration et Commerce (*Gestion des mouvements de populations: Les enseignements à tirer du Mode 4 de l'AGCS*), et sur le thème Migration et développement (*Intégration de l'action migratoire dans les ordres du jour des politiques de développement*).

233. Trois nouveaux titres ont également été publiés dans la série *Droit international de la migration* sur la migration et la protection des droits de l'homme (en français et en espagnol), et sur *International Migration Law and Biometrics* (Le droit international de la migration et la biométrie) ainsi que cinq nouveaux titres dans la série *Migration Research Series*, consacrés aux questions suivantes: les diasporas du Zimbabwe au Royaume-Uni et en Afrique du Sud; l'utilisation des rapatriements de fonds au Bangladesh; la migration interne et le développement; les OMD et la migration, et le binôme migration et développement en Angola et en Zambie.

234. Par souci de donner aux publications de l'OIM une présentation rafraîchie, l'Unité a commencé à revoir leur conception en commençant par les brochures d'information (28 brochures ont été créées pour différents départements du Siège et bureaux extérieurs en 2005). Un nouveau dépliant d'informations générales a été produit et un *catalogue des publications pour 2005* a été publié.

235. Les lignes directrices en matière de publications et de présentation propres à l'OIM ont été actualisées afin de simplifier et de rationaliser le processus de publication et d'encourager l'uniformité de présentation des travaux des auteurs, des éditeurs et des traducteurs.

### **Commercialisation et ventes**

236. IOM a participé à la Foire du livre de Francfort au sein du stand de la famille des Nations Unies à la fin de l'automne 2005, ce qui a permis: 1) un accord avec une société indienne portant sur la réimpression du *World Migration 2005* et la commercialisation et la vente de la publication à faible coût sur le marché de l'Asie du Sud; 2) la poursuite d'entretiens avec une filiale des services d'information de Coutts concernant la manière d'augmenter le nombre d'abonnements aux publications de l'OIM dont la collection complète est contenue dans Mylibrary; 3) une extension de l'accord actuel avec LexisNexis visant à inclure une possibilité d'abonnement en ligne aux publications de l'OIM, et 4) des entretiens exploratoires avec une librairie philippine locale qui a manifesté un intérêt pour la vente des publications de l'OIM par le biais de ses propres points de vente.

### **Bibliothèque**

237. Le bibliothèque de l'OIM, spécialisée dans les études migratoires, a commencé un réexamen et une restructuration de ses services en 2005, afin de fournir des services plus étendus aux collègues sur le terrain et aux autres usagers. Elle a continué, durant l'année écoulée, à satisfaire les besoins d'information du personnel du Siège, des bureaux extérieurs et des chercheurs à l'extérieur, et entrepris un réexamen majeur de sa collection afin de comprimer l'espace qu'elle occupe.

238. La politique d'acquisition de la bibliothèque a changé. Désormais, elle reçoit davantage de ressources électroniques, qui permettent de mieux répondre aux besoins d'information des collègues sur le terrain. La planification des étapes préparatoires visant à modifier la base de données actuelle de la bibliothèque pour en faire un système qui soit accessible par l'Internet ou l'intranet, ainsi qu'une collecte des informations relatives aux ressources électroniques les plus utiles pour l'action de l'Organisation ont débuté en 2005.

### **Médias et Informations (MPI)**

239. En 2005, MPI a mis au point et appliqué avec succès des stratégies de relation avec les médias et de communication concernant les grandes crises, les programmes, les événements internationaux et institutionnels, y compris le lancement du rapport "État de la Migration dans le monde", qui est la publication phare de l'OIM.

240. Sur la période examinée, MPI/Genève a continué à communiquer aux médias et autres parties prenantes importantes telles que les missions diplomatiques, les organisations internationales et non gouvernementales, de même que les missions de l'OIM, des notes

bihebdomadaires à l'adresse de la presse dans les trois langues officielles. Ces notes couvrent tous les aspects de l'action de l'OIM, allant des activités d'urgence et d'après-conflit aux programmes de lutte contre la traite, de santé dans le contexte migratoire et de migration de main-d'œuvre. Elles constituent la base régulière du travail d'information des médias nationaux et internationaux. MPI a continué à apporter son soutien et ses conseils aux bureaux extérieurs de l'OIM partout dans le monde dans leurs efforts pour accroître leur capacité à travailler efficacement avec les médias.

241. En 2005, le volume de demandes d'informations émanant des médias et de couverture à la radio, à la télévision et dans la presse a considérablement augmenté et s'est élargi à tous les aspects de la migration. MPI à Genève, et ses antennes de Bangkok et de Washington ont effectué plus de 2.000 interviews et autres entretiens "en tête à tête" avec des journalistes au cours de l'année.

242. De nouvelles présentations ont été utilisées et de nouveaux partenariats ont été forgés avec des radiodiffuseurs mondiaux afin de faire connaître l'approche de l'OIM dans le domaine de la gestion des migrations ou son action dans les situations de crise et d'après-conflit.

243. Le journal du périple effectué par une équipe de l'OIM au Soudan (<http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/4134230.stm>) sur BBC News Online a bénéficié d'une couverture mondiale durant l'été, et les activités quotidiennes de deux agents humanitaires de l'OIM déployés dans les vallées de montagne de la région pakistanaise frappée par le tremblement de terre ont donné lieu à un journal en ligne et à des vidéos auxquelles la BBC World Service a accordé une place importante à la fin de 2005 et au début de 2006 ([http://news.bbc.co.uk/2/hi/south\\_asia/4646688.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/south_asia/4646688.stm)).

244. AllAfrica.Com, le site Internet mondial de référence pour les affaires africaines a également reçu l'autorisation d'utiliser les récits de l'OIM concernant l'Afrique et de les mettre à la disposition de ses clients, en même temps que des films et des photos.

245. MPI a mis sur pied un système qui permet à l'OIM de fournir un matériel audiovisuel aux chaînes de radio et de télévision en temps réel par son site Internet, qui sera disponible en 2006, et a continué d'explorer le moyen d'utiliser d'autres techniques.

246. En 2005, MPI a renforcé sa stratégie *régionale* visant à diffuser des informations concernant les programmes et les politiques de l'OIM à l'adresse des parties prenantes internes et externes afin de susciter une prise de conscience accrue et de favoriser la bonne compréhension de l'Organisation et de ses activités dans la presse écrite et dans le grand public. Suite à la réaffectation d'un fonctionnaire de MPI du Siège à la MRF de Bangkok en juin 2004, un deuxième fonctionnaire de MPI a été redéployé en février 2005, cette fois à la MFR de Washington, pour y prendre les fonctions de chargé régional des relations extérieures et de la communication avec les médias, et porte-parole pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes. Afin d'assurer la présence d'un effectif minimal au Siège, un fonctionnaire de l'Unité, exerçant également les fonctions de porte-parole, a été engagé pour travailler au côté du chef de MPI à Genève.

247. Le fonctionnaire régional chargé de la communication avec les médias et des relations extérieures à Washington a noué de solides relations de travail avec les fonctionnaires de programme dans les bureaux de l'OIM ayant dans leurs attributions l'information publique et la

communication avec les médias (points focaux médias), afin d'accroître la visibilité de l'OIM, contribuer à sa reconnaissance et apporter des informations à jour sur les questions migratoires dans l'hémisphère occidental. Une séance de formation de trois jours à l'intention des médias a eu lieu en avril 2005 pour tous les points focaux médias de l'OIM dans la région. Un bulletin consacré aux activités de l'OIM dans la région a été créé en 2005: *Migration in the Americas* et distribué par voie électronique et en copies papier à des milliers de bailleurs de fonds, de membres des médias et des milieux universitaires, ainsi qu'aux partenaires de l'OIM.

248. En Asie, MPI a rapidement élargi ses opérations au début de l'année à la suite du tsunami et du tremblement de terre du Pakistan en octobre 2005. Le rôle de premier plan joué par l'OIM dans le cadre de ces deux catastrophes a suscité une large couverture internationale et locale dans les médias. Le fonctionnaire régional chargé de l'information a immédiatement quitté Bangkok pour Aceh au lendemain du tsunami afin d'assurer la couverture médiatique et de rendre compte des opérations sur le terrain. En février, MPI a recruté deux journalistes internationaux afin de couvrir les opérations de l'OIM à la suite du tsunami à Aceh et au Sri Lanka. Durant toute l'année, MPI a continué de soutenir et de former les fonctionnaires nouvellement recrutés pour assurer l'information du public. Les deux missions ont depuis lors renforcé leurs fonctions de communication avec les médias et l'information, en s'adjoignant un renfort personnel et des ressources supplémentaires.

249. Au cours des six premiers mois qui ont suivi le tsunami, MPI a produit six vidéos d'information – trois à Aceh et trois au Sri Lanka – avec l'aide de deux équipes de prise de vues externes. Ces six vidéos ont été distribuées pour être utilisées dans les journaux télévisés par satellite ou faire l'objet d'un DVD destiné aux bailleurs de fonds. Un septième DVD marquant l'achèvement du programme d'Aceh au terme de l'année a également été produit et distribué en décembre 2005 aux parties prenantes.

250. Au cours de l'année écoulée, MPI a produit 66 notes pour la presse concernant le tsunami, lesquelles ont été distribuées aux médias du monde entier par courrier électronique et sont apparues dans une section spéciale "Asian Tsunami" du site Internet de l'OIM, avec une vaste galerie photos. Le magazine *Migration* a également consacré des articles au tsunami dans chacune de ses quatre parutions de l'année.

251. En octobre, à la suite du tremblement de terre au Pakistan, l'attaché de presse régional a une fois de plus été déployé depuis Bangkok afin d'assurer la fonction de communication avec les médias et d'information publique pour l'OIM et de faire office de porte-parole pour le Groupe en charge de la construction d'abris d'urgence pour le Comité permanent interorganisations. A la fin de l'année, le programme a recruté deux journalistes professionnels, dont un au plan international et un autre au plan local, afin de reprendre les fonctions de communication avec les médias et d'information publique. Le numéro de décembre *Migrations* contenait un article-vedette consacré au tremblement de terre au Pakistan.

252. Le programme de IOM au Pakistan a suscité une large couverture médiatique, due en partie à la visibilité marquée des abris d'urgence et aux images spectaculaires montrant les moyens logistiques à l'œuvre dans les montagnes. MPI a produit 21 notes pour la presse qui, comme pour le tsunami, ont été distribuées aux médias du monde entier par courrier électronique, ainsi que par l'intermédiaire d'une section spéciale "Tremblement de terre en Asie du Sud" sur le site Internet. Une bande vidéo a également été produite et distribuée via le satellite de l'Union européenne de radiodiffusion.



253. Durant l'année écoulée, le fonctionnaire régional en charge de l'information a donné des instructions et assuré une supervision et des séances de formation dans les bureaux de l'OIM de la région. Deux ateliers consacrés aux médias ont été tenus. En septembre, la MFR de Dhaka a accueilli un atelier destiné aux journalistes d'Asie du Sud et consacré à la sécurité des migrations, sous le patronage de la Haute Commission britannique. En octobre, la MFR de Bangkok a accueilli un atelier destiné aux journalistes de la région du Mékong concernant l'image du migrant, sous le patronage de la Fondation japonaise.

### **Communications d'entreprise**

254. Le travail sur la communication institutionnelle de l'OIM s'est poursuivi dans deux grandes directions: la définition d'une politique générale et de lignes directrices, et la conception et la production des instruments à utiliser jour après jour dans la mise en œuvre de cette politique et de ces lignes directrices de manière cohérente et efficace. Les lignes directrices et les instruments (parmi lesquels un manuel et une "boîte à outils" concernant la communication) seront mis à la disposition des bureaux extérieurs et des départements de l'OIM à partir de 2006. En 2005, des matériels de promotion et d'information ont été produits : des conseils, des savoir-faire techniques et des instruments d'appui ont été fournis aux bureaux extérieurs de l'OIM réalisant ou mettant au point des campagnes d'information de base ou d'autres activités de communication et le travail s'est poursuivi sur de nouvelles ressources qui seront mises à disposition sur le site Internet de l'OIM.

### **Site Internet, site intranet et gestion des contenus multimédias (WIDAM)**

255. WIDAM est responsable de la satisfaction des besoins en information électronique et en communication de l'Organisation, ainsi que de ses sites Internet, de son intranet et de l'iconothèque de l'OIM. En coordination avec d'autres départements et bureaux extérieurs, WIDAM dirige l'élaboration et la gestion des sites Internet qu'il s'efforce de rendre efficaces et conviviaux, y compris l'intranet organisationnel. L'Unité assiste en outre les départements et les bureaux extérieurs en vue de mettre des informations à la disposition des parties prenantes internes et externes de manière systématique, cohérente et opportune. 2005 a été la première année au cours de laquelle WIDAM a opéré depuis le Centre administratif de Manille (CAM) aux Philippines.

256. Une réalisation clé a été la mise au point et le lancement d'un intranet mondial donnant aux membres du personnel l'accès à des documents et des informations sur des questions telles que la sûreté et la sécurité, la passation de marchés, les finances, la technologie de l'information et les ressources humaines. En collaboration avec ITC, WIDAM a mis sur pied un système de gestion des documents (FileNet).

257. WIDAM a entrepris et commencé la mise en œuvre d'une refonte complète du site Internet de l'OIM. Parmi les résultats attendus figurent une nouvelle conception, ainsi que l'évaluation et la sélection d'un nouveau système de gestion des contenus sur l'Internet (Jahia). En 2005, WIDAM a créé et lancé plus de 12 sites, dont le plus marquant: le site consacré aux secours et à la reconstruction des régions frappées par le tsunami, au droit international de la migration (DIM), et au Fonds 1035. WIDAM a également mis sur pied un mécanisme de mobilisation de fonds en ligne à l'appui des efforts de l'OIM visant à aider les victimes du tsunami dans l'océan Indien et du tremblement de terre en Asie du Sud. Les bureaux extérieurs ont été aidés à mettre sur pied et à

gérer ces sites Internet grâce à des directives, un soutien éditorial et technique et des modèles faciles à utiliser afin d'assurer une cohérence dans la présentation de l'Organisation sur Internet.

258. En plus de maintenir et de mettre à jour les sites Internet et de créer des images et autre matériels visuels multimédia, WIDAM a apporté un soutien aux grands événements et aux grandes activités ayant concerné l'Organisation, dont les sessions des organes directeurs et le Dialogue international sur la migration, en ce compris des ateliers d'intersession.

259. Forte des 5.700 photographies témoignant des activités de l'Organisation depuis 1951 et qui sont contenues dans son iconothèque, WIDAM a répondu à de nombreuses demandes des médias, des partenaires et des bureaux extérieurs portant sur des photographies et sur l'autorisation d'en faire usage sur les sites Internet et dans des publications imprimées. Au cours du premier trimestre de 2005, WIDAM a activement participé à l'acquisition de photos des opérations de secours à la suite du tsunami qui ont été utilisées pour des expositions de photos, des affiches et un album de photographies sur le sujet. En juin 2005, WIDAM a lancé la version publique de son iconothèque de photos numériques, permettant ainsi aux agences gouvernementales, aux médias, aux organisations partenaires, aux instituts de recherche et autres d'accéder à sa collection d'images qui ne cesse de prendre de l'ampleur.

## **IX. APPUI AUX OPÉRATIONS**

### **Division des situations de crise et d'après-conflit (EPC)**

260. En 2005, EPC a fourni un **soutien central dans les situations de crise et d'après-conflit** aux bureaux extérieurs des pays suivants: Afghanistan, Croatie, Haïti, Honduras, Indonésie/Aceh, Jordanie pour la mission en Iraq, Kenya, Kirghizistan, Pakistan, Palestine, République démocratique du Congo, Serbie-et-Monténégro, Soudan, Sri Lanka, Tunisie et Venezuela, et a offert son aide aux États-Unis suite au passage de l'ouragan Katrina. Le soutien d'EPC à ces bureaux extérieurs s'est traduit par 396 jours de déplacement du personnel d'EPC.

261. Une **assistance technique et au niveau de l'élaboration des projets** a été fournie aux bureaux extérieurs de l'OIM en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Ethiopie, en Indonésie, en Iraq, au Libéria, en Ouganda, au Pakistan, en République démocratique du Congo, au Soudan, au Sri Lanka, en Ouzbékistan et au Zimbabwe. EPC a passé en revue et approuvé 128 projets, soit deux fois autant qu'en 2004, en ce compris des soumissions au titre du CAP.

262. En 2005, deux membres du personnel d'EPC à Genève ont été **déployés sur le terrain à titre permanent**, et deux nouveaux fonctionnaires du terrain ont été incorporés à EPC au Siège. Ce système de rotation, mis en œuvre en 2001, permet de donner une chance aux membres du personnel de terrain, d'acquérir une expérience et une formation au Siège avant d'être redéployés sur le terrain.

263. **EPC a représenté l'OIM** dans 155 réunions interagences, notamment au sein de groupes de travail, d'équipes spéciales de pays et de séances de formation dans les pays organisées par l'Office des Nations Unies pour la coordination des Affaires humanitaires (OCHA) et par le Comité permanent interorganisations (IASC), en ce compris des réunions d'équipes spéciales de l'IASC concernant le tsunami, le Darfour, le tremblement de terre en Asie du Sud, d'autres catastrophes naturelles, le réseau IDP Senior Network, la parité entre les sexes et l'aide

humanitaire, ainsi que des réunions d'information hebdomadaires de l'IASC et des séances d'information aux bailleurs de fonds. EPC a en outre participé à des réunions de groupes de travail interorganisations sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) organisées par le DOMP/PNUD BPCR, par exemple en ce qui concerne la conversion de la défense, une évaluation en temps réel (RTE) sur le Darfour. Il a également participé aux séances d'information de pays organisées par le Groupe de travail de haut niveau (GTHN), aux réunions trimestrielles du Centre conjoint de logistique des Nations Unies (UNJLC) et à un atelier HCR consacré à la mise en œuvre des activités du groupe d'intervention au Sénégal.

264. Deux membres du personnel d'EPC ont reçu une **formation** à la coordination des situations de crise sur le terrain (EFCT) organisée par l'OCHA. Un membre du personnel d'EPC a participé au cours de formation de l'OIM sur la gestion des conflits par la négociation et la médiation, organisé par l'Unité de perfectionnement et de formation du personnel (SDL). EPC a également été présent lors d'un séminaire régional stratégique de l'OIM pour l'Afrique occidentale qui s'est tenu à Dakar, visant à renforcer son rôle dans cette région particulière où la plupart des projets sont sous la tutelle d'EPC.

265. Depuis juillet, EPC a participé activement aux travaux dans le cadre du **système du Groupe d'intervention des Nations Unies** qui est actuellement en train de se mettre en place et qui concerne notamment la coordination/gestion des camps, la logistique, le redressement rapide, les refuges et la protection, en aidant à la rédaction de deux rapports et au plan de mise en œuvre à l'intention du Groupe de travail de l'IASC.

266. EPC a participé à la fois en qualité d'animateur et de participant à un atelier du groupe sur la coordination et la gestion des camps, qui s'est tenu au Sénégal. A la suite de cette réunion, et sur la base de la recommandation formulée par le coordonnateur des secours d'urgence (ERC), l'OIM a accepté de prendre la **direction de la coordination/gestion des camps dans les catastrophes naturelles**.

267. En sa qualité de membre de la **Division interinstitutions des déplacements internes (IDD)**, l'OIM a participé à une réunion du réseau de spécialistes qui appuie et assiste IDD. Au sein de ce réseau, EPC fait le point sur les opérations déployées en faveur des déplacés internes partout dans le monde. En 2005, des représentants du Libéria et de la Colombie ont pris part aux travaux du réseau et ont fait le point en temps réel sur la situation des déplacés internes dans leurs pays respectifs. EPC a également participé à divers groupes de travail sur les questions touchant les déplacés internes, dans la perspective de mettre un terme à ces déplacements ou de renforcer les efforts de collaboration en la matière.

268. En outre, EPC a continué à fournir aux missions de pays et à leur demande une assistance technique concernant les questions relatives aux déplacés internes. Cela s'est fait sous la forme d'une aide à l'élaboration de projets, de conseils techniques en matière de protection et d'assistance aux déplacés internes. **EPC a rédigé des directives** concernant les déplacés internes qui seront mises à l'épreuve sur le terrain.

269. En accord avec la politique du Genre de l'OIM, EPC a **intégré les éléments de genre** dans les activités de crise et d'après-conflit. Les considérations de genre sont particulièrement importantes dans les situations de crise et d'après-conflit, qui affectent souvent différemment les hommes et les femmes. EPC a continué à travailler sur les directives concernant la sexospécificité dans les situations de crise et d'après-conflit et se prépare à collaborer avec le Sous-Groupe de

travail du WGGI pour approfondir l'action menée au sein de l'Organisation. EPC s'est également montré actif au sein de l'Equipe spéciale de l'IASC sur la parité entre les sexes et l'action humanitaire, et a contribué tant financièrement que techniquement à l'élaboration des directives de l'IASC concernant la violence sexospécifique.

270. D'avril à septembre 2005, une équipe de trois experts en matière électorale a œuvré sous la tutelle d'EPC, en vue de produire un **manuel sur les processus de vote depuis l'étranger** (PVE), et sur la **constitution d'archives** en la matière (plus de 2.500 documents types ayant été recueillis à l'issue des projets électoraux précédents), tant le manuel que les archives devant servir d'instruments de référence pour des projets similaires futurs. En outre, cette équipe a rédigé une proposition complète de projets pour le volet concernant le processus de vote depuis l'étranger en vue des élections iraqiennes (qui ont eu lieu en décembre 2005), a collaboré avec la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) à propos de l'élaboration de projets et a mené une mission d'évaluation d'une semaine à Tegucigalpa afin d'établir et de renforcer la Commission électorale hondurienne.

271. En coopération avec l'OIM/Bruxelles, EPC a appuyé la mission **d'observation de l'Union européenne en Palestine et au Venezuela** en déployant un membre de son personnel pour chacune de ces missions pendant plusieurs mois.

272. **EPC a continué d'assurer la liaison avec l'OTAN** afin de déterminer les domaines d'intérêt commun concernant la planification stratégique et opérationnelle. Concrètement, EPC a appuyé l'OTAN dans la préparation de séances d'information et de sensibilisation précédant le déploiement à l'intention de la FIAS (Force internationale d'assistance à la sécurité) en Afghanistan, les exercices de formation à l'intention du Corps d'armée, un déploiement rapide de l'OTAN en Italie et du Corps de réaction rapide du Commandement allié en Europe (ARRC). À la demande du siège de l'ARRC, EPC a également facilité la formation par l'OTAN des forces armées bulgares et du personnel du Ministère de l'intérieur dans le domaine de la coopération civilo-militaire.

273. EPC a joué un rôle déterminant dans la négociation et la rédaction d'un protocole d'accord entre le Siège de l'OIM et le Quartier général des Forces alliées en Europe (OTAN/SHAPE), dont la signature devrait intervenir au début de 2006, et qui constitue un cadre plus formel de coopération future. Le SHAPE sollicitera l'OIM pour des questions techniques et des orientations concernant l'étendue du mandat de l'OIM, les domaines de savoir-faire et d'intérêt, afin de tirer parti des connaissances et de l'expérience des opérations de l'OIM dans l'espace humanitaire sur certains théâtres d'opération, et vice versa. Préalablement à cet accord officiel et à la demande du siège de l'ARRC, EPC a mis au point les termes de référence d'un conseiller auprès du siège de la FIAS de l'OTAN en Afghanistan qui, tout en agissant sous couvert de l'OIM, offrirait des conseils spécialisés et un soutien dans les questions de stabilisation surgissant au lendemain de conflits.

274. Un membre d'EPC a été transféré au bureau de l'OIM à Washington pour aider à l'élaboration des programmes de stabilisation des communautés et établir une coopération future avec le commandement apparenté au SHAPE, à savoir le Commandement allié "Transformation" de l'OTAN, en s'intéressant plus particulièrement à l'interopérabilité civilo-militaire future et à la manière d'aborder les opérations sur la base de leurs incidences.

275. En 2005, **EPC a appuyé les programmes de DDR et de Réforme du secteur de la sécurité (SSR)** en Afghanistan, en Croatie, en Haïti, en Indonésie/Aceh, en Serbie-et-Monténégro, et a fourni un “soutien à distance” aux bureaux extérieurs concernés par les activités relevant de DDR ou d’autres activités connexes. Un atelier régional à l’intention des pays d’Europe du Sud-Est a été organisé à l’initiative d’EPC afin de rédiger l’ébauche d’une SSR à l’intention des bureaux extérieurs de l’OIM concernés. Le but est de présenter une stratégie conjointe de mobilisation de fonds pour ce type d’activités en 2006 et au-delà.

276. Le personnel d’EPC a participé à **l’exercice de simulation du Groupe de travail interorganisations DDR** en Italie, une initiative devant déboucher sur la publication des "Normes intégrées de DDR", qui donneront des directives axées sur la conception future des programmes de DDR dans les bureaux extérieurs intégrés ayant reçu une formation du DOMP. Des programmes et des évaluations antérieures de l’OIM ont également été échangés avec le DOMP et seront affichés sur le site DDR de l’ONU.

277. En 2005, EPC a autorisé l’utilisation du **Compte d’opérations humanitaires d’assistance (HEOA)** par des bureaux extérieurs qui ont ainsi pu venir en aide à 43 migrants, pour une somme de 20.000 dollars É.-U. Le HEOA – un mécanisme qui permet d’assurer une aide au transport à des migrants démunis qui souhaitent retourner chez eux – est venu en aide à des migrants irréguliers, à des victimes de la traite et à d’autres migrants se trouvant dans une situation difficile et pour lesquels aucune autre forme d’aide au retour n’existait.

278. En 2005, le **Compte de préparation d’urgence (EPA)** auquel l’OIM a recours dans les situations d’urgence lorsqu’il s’agit clairement de procéder à une évaluation immédiate et d’intervenir concrètement avant l’obtention d’un financement de l’extérieur, a permis de prêter des fonds pour des opérations de l’OIM au Zimbabwe, au Pakistan et en Côte d’Ivoire. L’EPA disposait d’une somme de 176.237 dollars É.-U. en juin 2005, correspondant au reliquat des fonds du DFID/EPC. Ceci porte l’EPA à son niveau de financement complet de 597.237 dollars É.-U., dont une somme de 273.000 dollars est à recouvrer.

### **Service d’aide à la migration (FMS)**

279. Le rôle du Service d’aide à la migration (FMS) est de tracer une ligne de conduite institutionnelle dans le domaine des services pré-consulaires de l’OIM, de la formation des migrants et de l’aide au transport des migrants assurant eux-mêmes leurs frais de transport.

280. L’économie mondiale dépend de l’aptitude des travailleurs, des cadres, des étudiants, des stagiaires, des familles, des touristes et autres à se déplacer efficacement et en sécurité d’un pays à l’autre, munis des autorisations nécessaires et ce en un minimum de temps. Pour les migrants se déplaçant à titre individuel, les services offerts par FMS peuvent réduire non seulement la durée d’attente et les difficultés qu’ils risquent de rencontrer durant le processus migratoire, mais aussi renforcer leur capacité à s’intégrer plus vite et plus efficacement dans les sociétés d’accueil. Pour les gouvernements, ces services peuvent faciliter la réalisation des objectifs qu’ils se sont fixés dans le cadre des programmes existants en libérant les services consulaires et d’immigration d’un travail de routine coûteux en temps et en argent, ce qui leur donne davantage de temps et de moyens pour se consacrer à d’autres tâches consulaires et à la prise de décision.

281. FMS travaille étroitement avec le Département de gestion des mouvements, le Département Migration et Santé et le Bureau du Directeur général. La valeur globale des activités

de FMS mises en œuvre dans quelque 52 bureaux extérieurs de l'OIM<sup>1</sup> a été d'environ 24,4 millions de dollars É.-U. et se décompose comme suit: a) services de soutien pré-consulaires: 40 %; b) aide au transport des personnes: 29 %; c) orientation culturelle/de pré-départ: 22 %; et d) accords de CTPD<sup>2</sup> avec des pays et des organisations d'Amérique latine: 9 %. Chaque activité de programme peut être résumée comme suit:

- i) Services de soutien pré-consulaires: Il s'agit d'un service délocalisé d'octroi de visa pour le compte des gouvernements de destination qui ne sont pas suffisamment ou pas du tout représentés sur place. Ces services peuvent englober la vérification des documents et la collecte d'échantillons d'ADN. Durant la période considérée, l'OIM a ainsi rendu service à 17.755 personnes en attente de départ principalement pour l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, mais aussi pour l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni.

L'externalisation du travail pré-consulaire de routine devrait se poursuivre et peut-être même s'étendre, dans la mesure où les moyens des gouvernements sont revus à la baisse, alors que les questions de sécurité et d'intégrité des documents de voyages suscitent une préoccupation croissante.

- ii) Orientation culturelle/orientation de pré-départ. Il s'agit de préparer les réfugiés et les migrants afin de faciliter leur transfert et de renforcer leurs chances de s'intégrer plus rapidement et plus aisément dans leur nouvel environnement. Ces séances d'orientation donnent aux réfugiés et aux migrants des informations factuelles et réalistes concernant leur installation, leur permet d'acquérir les compétences de base nécessaires pour atteindre plus rapidement à l'autosuffisance et explorent d'autres voies en vue d'une intégration réussie. En 2005, environ 37.125 personnes<sup>3</sup> ont participé à ces séances, dont 46 % de femmes et 54 % d'hommes. Parmi les gouvernements bénéficiaires figuraient l'Australie, le Canada, la Finlande, la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Bon nombre de pays d'accueil qui optent d'habitude pour la formule consistant à offrir des programmes d'intégration aux migrants après leur arrivée, selon le principe qui veut que les migrants apprennent à s'intégrer "en expérimentant les choses par eux-mêmes", ont commencé à reconsidérer cette approche et, à la suite des récentes émeutes raciales en Europe, se sont faits à l'idée qu'ils devaient faire davantage.

- iii) Aide au déplacement des personnes voyageant à titre individuel: FMS aide les migrants en leur offrant des tarifs aériens réduits, une assistance en transit dans les aéroports internationaux, et une tolérance de bagages plus généreuse. Environ 18.346 personnes en ont bénéficié durant la période considérée, pour la plupart lors de leur transfert en Australie, au Canada et aux États-Unis.

---

<sup>1</sup> En décembre 2003, on ne recensait que 17 bureaux extérieurs de l'OIM déployant de telles activités, ce qui veut dire qu'il y a eu une augmentation de plus de 200 % en deux ans.

<sup>2</sup> Coopération technique entre pays en développement.

<sup>3</sup> Y compris des enfants âgés de 8 à 14 ans, au bénéfice d'une orientation culturelle norvégienne depuis 2003, et réorientées vers l'orientation culturelle australienne en 2005.

- iv) Les Accords de CTPD avec des pays et des organisations d'Amérique latine: il s'agit fondamentalement des mêmes services que ceux décrits précédemment, mais mettant plus précisément l'accent sur les experts participant à des activités internationales de coopération technique dans le cadre de la CTPD. Indirectement, ce service facilite le transfert et l'échange de connaissances et d'expérience entre pays en développement d'Amérique latine, à savoir l'Argentine, le Chili, la Colombie, le Pérou et l'Uruguay. Plus de 3.000 personnes en ont bénéficié en 2005.

## **X. RELATIONS EXTÉRIEURES**

282. L'une des fonctions principales du Département des relations extérieures (ERD) est d'assurer l'interface entre l'Organisation et les États Membres, observateurs et autres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et d'autres institutions encore, sur un large éventail de questions. Comme par le passé, cela s'est traduit par un vaste travail de liaison avec un nombre croissant de partenaires au niveau du Siège et des bureaux extérieurs. Un accent spécial a été mis sur les nouvelles initiatives, telles que la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) et le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement (DHN), le Directeur du Département dirigeant les travaux préparatoires et la réponse institutionnelle de l'OIM.

283. Les séances d'information assurées et/ou organisées à l'intention de parties prenantes extérieures sont restées l'une des fonctions majeures du Département, en même temps que la participation de l'OIM à diverses réunions et conférences à Genève et ailleurs. En septembre 2005, ERD a une nouvelle fois organisé la séance annuelle de présentation de l'OIM à l'intention des diplomates ayant récemment pris leurs fonctions à Genève. ERD a également continué à renforcer ses capacités de coordination de la participation de l'Organisation à plus de 500 réunions et conférences internationales – soit une augmentation de plus de 50 % par rapport à 2004. La priorité a été donnée à une couverture plus large par les collègues du terrain, ce qui exige un soutien renforcé de la part du Siège pour un travail de planification et de préparation quant au fond censé s'effectuer en amont. Des plans ont été faits à cet égard en consultation avec le CAM en vue d'un nouveau système électronique devant être intégré dans l'intranet de l'OIM pour situer facilement les réunions et les conférences et trouver la littérature s'y rapportant. Au début de 2005, ERD a pour la première fois mis au point un calendrier annuel des réunions formelles et informelles de l'OIM (sessions des organes directeurs, réunions d'intersession et consultations informelles), qu'il a fait circuler au plan interne et à l'adresse des États Membres, comme instrument de planification.

284. En tirant parti de sa connaissance des différentes régions et de son savoir-faire diplomatique, le Département a régulièrement conseillé les collègues du Siège et des bureaux extérieurs, notamment dans le cadre de leur participation prévue au Dialogue international sur les migrations et des ateliers d'intersession. De plus, tant les conseillers régionaux que la Division des relations avec les donateurs (voir ci-après) ont collaboré étroitement avec les départements en charge des opérations et avec les secteurs de services techniques au niveau de la révision des projets pour lesquels l'OIM sollicitait un financement de la part des donateurs potentiels, de même que dans leur présentation et leur défense. Les conseillers régionaux ont également appuyé les consultations concernant les migrations régionales dans leurs régions respectives en participant à des réunions et des conférences de l'Union africaine, de la Conférence 5+5, du Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA), des Consultations intergouvernementales (IGC) et de

la Conférence régionale sur la migration/Processus de Puebla. De même, ils ont maintenu une liaison constante avec le personnel des missions permanentes à Genève, ainsi qu'avec leurs contreparties dans d'autres organisations internationales.

285. Au titre de l'action de supervision et de développement de relations générales avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales incombant à ERD, le Directeur du Département a collaboré avec des équipes de collègues en vue de mettre au point un cadre actualisé de coopération avec la CMPDI afin d'institutionnaliser un dialogue politique avec la Direction générale pour la justice, la liberté et la sécurité de la Commission européenne, de poursuivre la participation active de l'OIM dans le processus du Comité permanent interorganisations (IASC) et de renforcer les relations de l'OIM avec le Conseil de l'Europe. En sa qualité de point focal pour les ONG, le Directeur a en outre continué de travailler avec les ONG partenaires afin de renforcer le dialogue à la fois par des consultations annuelles qui ont eu lieu en avril, et à l'occasion de réunions d'information ad hoc concernant des opérations déployées par l'OIM dans différentes régions du monde.

286. Le Bureau de l'Observateur permanent auprès des Nations Unies à New York est resté étroitement engagé dans tous les domaines de l'action des Nations Unies sur la scène migratoire internationale. Il a participé à des débats lors de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social (ECOSOC), des conférences des organes subsidiaires et de nombreuses autres conférences des Nations Unies, contribuant ainsi au débat politique intergouvernemental sur un large éventail de questions. Une attention particulière a été accordée aux activités des Nations Unies en prévision du DHL, et les effectifs du bureau ont été renforcés à la fin de 2005 en prévision de cette importante manifestation.

287. Le Bureau de l'Observateur permanent a également fourni un soutien logistique et de fond à l'occasion de nombreuses visites du Directeur général, du Directeur général adjoint et de hauts fonctionnaires du Siège d'un bout à l'autre de l'année.

288. L'une des responsabilités qui incombent au Bureau de l'Observateur permanent est de maintenir une liaison active avec le Secrétariat des Nations Unies, et plus particulièrement avec l'OCHA, le Département des affaires économiques et sociales, le Département des opérations de maintien de la Paix et l'UNGASS, afin de fournir des informations sur les politiques et activités de l'OIM, et, des conseils sur des questions de fond liées aux domaines de compétence de l'Organisation. Il a de même continué à promouvoir l'échange d'informations avec les programmes et les fonds des Nations Unies basés à New York, tels que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur des questions d'intérêt mutuel. Enfin, il a représenté l'OIM au sein des groupes de travail constitués par le Groupe de développement des Nations Unies (GDNU) et l'OCHA, et a conseillé les bureaux extérieurs de l'OIM concernant les questions de coordination interorganisations intéressant l'OIM.

### **Division des relations avec les donateurs (DRD)**

289. La Division des relations avec les donateurs (DRD) conduit les efforts de l'Organisation en termes de mobilisation de ressources et de liaison avec les donateurs en apportant son soutien, ses informations et ses conseils aux bureaux extérieurs et au Siège, et en sensibilisant un large éventail de parties prenantes et de partenaires. Les activités de la Division en 2005 se sont traduites par un soutien financier accru aux programmes de l'OIM.



### **Interventions dans les crises complexes et les situations d'après-conflit**

290. In 2005, DRD a appuyé la participation de l'OIM aux mesures de planification et d'intervention interorganisations pour répondre aux besoins complexes des situations de crise et de remise en état faisant suite aux conflits. Ces activités se sont principalement déroulées dans les pays où un front commun interinstitutions a été organisé sous la conduite d'équipes nationales des Nations Unies, parmi lesquels l'Indonésie, le Sri Lanka (appel éclair à la suite du tsunami), le Pakistan (appel éclair à la suite du tremblement de terre en Asie du Sud) et le Soudan ont reçu une attention particulière. La reconnaissance croissante de la participation de l'OIM dans le cadre des processus d'appels globaux (CAP) a été reflétée dans le généreux soutien des donateurs. L'OIM a reçu un total de plus de 130 millions de dollars É.-U. pour les CAP en 2005.

291. Le Fonds de réponse rapide pour les transports (RRTF) permet une intervention rapide de l'OIM en coordination avec le HCR pour faire face aux besoins de transport dans certaines situations de crise. En 2005, des contributions à ce titre ont été reçues de l'Australie, de la Finlande et des États-Unis, pour un total de 337.537 dollars É.-U. , ce qui a permis à l'OIM de participer à des opérations de transport d'urgence. En 2005, le RRTF a appuyé des opérations déployées dans le Sahara occidental et au Kirghizistan.

### **Mise en place de partenariats et mobilisation de ressources**

292. DRD a continué à mettre l'accent sur la communauté des partenaires et des donateurs de l'Organisation, en passant en revue et en explorant conjointement les programmes d'intérêt stratégique. Différents canaux et contacts ont été utilisés, comme les consultations bilatérales dans les capitales des donateurs et des séances d'information sur les programmes et les pays à Genève, en plus de la conception et de l'élaboration d'instruments de planification, tels que *Migration Initiatives 2005*, IOM dans le cadre des CAP, des appels spéciaux et des rapports aux donateurs.

293. Les efforts de mobilisation de ressources pour les appels faisant suite au tsunami dans l'océan Indien et au tsunami en Asie du Sud ont produit de nouveaux résultats pour l'Organisation. Elle a ainsi reçu des fonds d'un certain nombre de donateurs non traditionnels tels que la Chine, la Grèce, la République de Corée, la Pologne, la Roumanie, la Turquie et les Emirats arabes Unies. Pour la première fois, l'OIM a reçu des sommes considérables de personnes privées ayant répondu directement à l'appel. En outre, l'OIM a noué des partenariats spécifiques avec un certain nombre d'institutions des Nations Unies (UNICEF, OCHA, OMS, PNUD et PAM), ainsi qu'avec des ONG et avec les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

### **Instruments de sensibilisation et service du suivi des responsabilités**

294. *Migration Initiatives 2005* a donné aux donateurs un aperçu d'ensemble des priorités de financement de l'OIM sur une base régionale et nationale. Les services de migration et la réponse aux situations de crise complexes et d'après-conflit sont restés d'importantes activités durant toute la durée des appels. *Migration Initiatives* est l'instrument le plus complet de planification et de mobilisation de ressources dont dispose l'Organisation dans la mesure où il fixe le cap que doit prendre l'OIM pour répondre aux défis migratoires majeurs.

295. DRD s'efforce d'améliorer la qualité et la pertinence du processus de notification aux donateurs, en provenance des bureaux extérieurs, et maintien une liaison régulière avec les

donateurs en ce qui concerne l'orientation des programmes et d'autres questions d'intérêt commun.

### **Secrétariat des réunions**

296. Le Secrétariat des réunions (MGS) a continué à planifier et à organiser les réunions des organes directeurs, ainsi que les groupes de travail et les consultations informelles avec les gouvernements. La production de tous les documents pour ces réunions, y compris les directives en matière de rédaction, la relecture et la mise en page, la finalisation et la distribution, incombe également au Secrétariat. De plus, MGS a facilité la tenue des ateliers d'intersession par ses conseils et son soutien logistique. Si l'Organisation a vu ses activités prendre de l'ampleur, il en a été de même du nombre des réunions et du volume de la documentation produite : le nombre de réunions annuelles a plus que doublé, passant de 11 en 2000 à 23 en 2005, tandis que le nombre de documents est passé de 248 (2.968 pages) en 2000 à 292 (3.187 pages) en 2005.

### **Service de traduction**

297. Le service de traduction (TRS), constitué d'un traducteur-réviseur de langue française, d'un traducteur-réviseur de langue espagnole et de deux assistantes, a continué en 2005 à pourvoir aux besoins de traduction toujours plus complexes de l'OIM. La fonction première de TRS est restée celle de traduire la documentation officielle de l'Organisation, telle que les documents des organes directeurs, les documents de référence et la correspondance produite durant l'année, d'anglais en français et en espagnol. La charge de travail de TRS a continué d'augmenter rapidement ; mesurée en mots traduits, la production a été supérieure de 4 % à celle de 2004, qui était elle-même une année record. Pour faire face à cet important volume, TRS a continué d'explorer différentes façons d'augmenter sa productivité, notamment en investissant dans des logiciels spécialisés. De telles mesures ne peuvent cependant avoir que des effets limités, et le besoin de recourir davantage à des collaborateurs extérieurs, avec la résultante des coûts supplémentaires, est devenu inévitable. TRS a donc également dû gérer une équipe de plus en plus nombreuse de collaborateurs extérieurs qui ont été sollicités de plus en plus fréquemment pour faire face à la demande croissante de traduction dans les trois langues officielles de l'OIM. TRS a également continué à donner suite aux demandes émanant de l'ensemble de l'Organisation et concernant des traductions dans des langues autres que les trois langues officielles. Ces demandes, dont le coût est habituellement imputé sur le budget des projets, ont été pratiquement multipliées par six depuis 2004, atteignant ainsi un record absolu.

## **XI. DROIT INTERNATIONAL DE LA MIGRATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**

298. Le Département du Droit international de la migration et des Affaires juridiques a été officiellement créé en 2005. Les activités du Département peuvent se subdiviser comme suit: i) Services juridiques (LEG), et ii) Formation et coopération technique avec les gouvernements, la société civile et le personnel de l'OIM, et activités de recherche sur le Droit international de la migration (DIM).

## **Fonctions de LEG**

299. Les tâches ordinaires de LEG consistent notamment à dispenser des conseils sur les questions de nature juridique et constitutionnelle, préparer, négocier et superviser les accords concernant les privilèges et immunités de l'OIM; dispenser des conseils sur les conditions à remplir pour obtenir le statut de Membre ou d'observateur auprès de l'Organisation; mener des recherches et produire des documents sur les aspects juridiques et politiques des buts et fonctions de l'OIM; rédiger, négocier ou coordonner des accords de coopération, des accords opérationnels et des contrats pour le compte des départements et des bureaux extérieurs; réviser et interpréter le Règlement et Statut du personnel pour les fonctionnaires et les employés au Siège et dans les bureaux extérieurs et dispenser des conseils à ce sujet.

300. En 2005, LEG a mené les activités suivantes:

301. Accords: LEG a répondu aux demandes émanant des bureaux extérieurs de l'Organisation concernant des accords qu'il souhaitait signer (soit à l'état de projet ou d'amendement de projet). Il a également rédigé des accords de coopération avec d'autres organisations, tant au Siège que sur le terrain. À noter plus particulièrement durant l'année le fait que LEG a coordonné les accords et autres questions juridiques découlant du processus de vote depuis l'étranger concernant l'Iraq, ainsi que les activités faisant suite au tsunami et au tremblement de terre au Pakistan.

302. Statut et Règlement du personnel. LEG a dispensé des conseils concernant les situations spécifiques pouvant se présenter sur le terrain dans le domaine des privilèges et immunités, de la fiscalité, de la sécurité sociale, du Statut et Règlement du personnel et des prestations. C'est LEG qui autorise au final tous les règlements et statuts du personnel mis en œuvre dans les bureaux extérieurs et qui donne son avis sur les questions fiscales et de sécurité sociale aux bureaux extérieurs comme, individuellement, à des membres de ses bureaux. LEG donne en outre des conseils concernant les mesures disciplinaires, les licenciements et les réductions d'effectif.

303. Litiges avec le personnel: LEG est responsable de la gestion des litiges avec le personnel lorsque la Commission paritaire d'appel (JARB) et/ou le Tribunal administratif de l'OIT en ont été saisis. LEG conseille le Directeur général sur le fond de chaque affaire, prépare la déclaration de l'Administration et négocie des règlements lorsque la chose est possible et appropriée. En 2005, LEG a préparé la réponse de l'Administration concernant quatre recours formés devant le JARB.

304. Organes directeurs: LEG est le point focal pour ce qui concerne l'information concernant l'acquisition de la qualité de Membre ou d'observateur de l'OIM. Il fournit également des informations aux États concernant les privilèges et immunités et sur les questions de statut. Il est chargé d'informer les États et les bureaux extérieurs et de tenir un relevé des questions touchant aux amendements de la Constitution. Il coordonne les projets de résolutions en vue des sessions des organes directeurs.

305. S'agissant du Groupe de travail sur la sécurité sociale (WGSS), le Département a continué de participer aux négociations avec la Caisse commune de pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPF) en vue de la transition de la Caisse de prévoyance de l'OIM à la Caisse commune des Nations Unies en 2007.

## **Fonctions du DIM**

### **Formation et renforcement des capacités**

306. En 2005, le Département a procédé aux formations ci-après, soit en tant qu'activité distinctes du DIM, soit à titre de contribution à d'autres projets de l'OIM:

- Formation au DIM à Téhéran, en septembre 2005. Le DIM a participé à une session de formation étalée sur cinq jours à l'intention de fonctionnaires gouvernementaux iraniens à Téhéran, où il a été notamment question du droit international de la migration et de l'élaboration d'une législation en matière migratoire dans le cadre de l'Académie iranienne des études sur les migrations et les réfugiés. Ce projet a été financé par le Gouvernement belge et le Fonds 1035.
- Cours sur le DIM à San Remo, en septembre 2005. En coopération avec l'Institut international du droit humanitaire, le DIM a mené un cours de formation étalé sur quatre jours et portant sur le droit international de la migration à l'intention de 50 fonctionnaires gouvernementaux, de juristes et de représentants d'organisations non gouvernementales. Ce projet était financé par l'Office fédéral suisse de la migration.
- Formation sur le DIM à Abuja, en novembre 2005. Le DIM a organisé un cours de formation sur le droit international de la migration dans le cadre de l'atelier sur le renforcement des capacités en matière de gestion des migrations organisé à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux des pays de la CEDEAO traitant de questions migratoires. Ce projet était financé par l'Office fédéral suisse de la migration.
- Cours de formation sur le DIM à Moscou, en décembre 2005. Le DIM a organisé des sessions de formation sur le droit international de la migration, l'élaboration de législations en matière migratoire et de systèmes d'immigration, dans le cadre du cours consacré aux EEGM à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux russes, en coopération avec le Bureau de l'OIM à Moscou et le CCT à Vienne. Ce projet était financé par les États-Unis.

307. En outre, le Département a répondu à diverses demandes de réexamen des législations migratoires nationales.

### **Recherche**

308. En 2005, le Département a commencé à travailler à la création d'une base de données en ligne sur le droit de la migration devant inclure des instruments internationaux et régionaux relatifs à la question migratoire, ainsi que des textes de lois nationales en la matière. En plus des préparatifs structurels et techniques, le travail de recherche sur le droit de la migration a été mené de façon à recueillir les textes pertinents en vue de leur incorporation dans la base de données. Cette base de données a été lancée en mars 2006.

309. En 2005, des préparatifs ont eu lieu en vue de la publication du volume *International Migration Law: Developing Paradigms and Key Challenges*. Cet ouvrage contient des articles rédigés par des universitaires et des praticiens opérant dans le domaine du droit international de la migration. Les auteurs ont participé à un atelier qui s'est déroulé les 3 et 4 novembre 2005 à

Genève. Cet ouvrage devrait être publié à la mi-2006 et est financé par l'Office fédéral suisse de la migration.

310. En 2005, le Département a poursuivi la production des séries du DIM. Deux publications analysant les normes et principes juridiques régissant les droits humains des migrants ont été produites, en même temps qu'un article intitulé *Biométrie et Migration Internationale*. En outre, le *Glossaire de la Migration* a été publié en russe et des dispositions ont été prises en vue de sa publication, au début de 2006, dans les langues arabe, espagnole, portugaise et française.

311. En plus des activités précédemment décrites, le Département est le point focal pour les droits humains des migrants et d'autres questions juridiques internationales. Il représente l'Organisation vis-à-vis du Comité sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, coopère avec le Rapporteur spécial pour les droits de l'homme des migrants dans l'accomplissement de ses fonctions, et est le point focal de l'Organisation pour ce qui concerne les secours en mer et les aspects juridiques relatifs aux déplacés internes. Le Département produit régulièrement des documents et rédige des discours concernant les droits des migrants, et participe à diverses réunions interorganisations sur la question.

## **XII. QUESTIONS DE GENRE**

312. L'OIM a continué à intégrer les questions de genre dans ses activités et ses programmes en 2005. Le Groupe de travail sur les questions de genre (WGGI) a appuyé en particulier un programme d'activités en trois axes: un travail de sensibilisation au sein du personnel; des recherches et des publications, et un soutien aux projets comportant un élément distinct de sexospécificité et pouvant servir de catalyseur à l'élaboration de projets futurs.

313. Les activités suivantes ont été menées:

### **a) Prise de conscience et sensibilisation du personnel**

- En collaboration avec le Centre international de formation Golda Meir Mont Carmel et d'autres partenaires israéliens, une conférence sur le thème *Migration et questions de genre dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement* a eu lieu à l'intention des femmes leaders du 25 au 28 septembre à Haïfa, en Israël. Cette conférence a réuni plus de 50 femmes leaders, dont 20 ministres et parlementaires, universitaires, fonctionnaires de haut rang d'organisations internationales, et représentants d'ONG. Les discussions ont porté sur des thèmes très variés tournant autour du genre, de la migration et des questions de développement.
- À l'occasion de la Journée internationale de la femme en mars, le WGGI a effectué une compilation des expériences mémorables du personnel féminin de l'OIM travaillant sur le terrain dans un livret intitulé *IOM Women on the Front Lines*. Un exercice interactif mené avec des membres du personnel de terrain concernant les moyens qui permettraient d'améliorer la vie des femmes et d'atteindre à la parité entre les sexes, intitulé *If I had a magic wand...* a également fait l'objet d'une publication. Une exposition de photographies consacrée au personnel féminin de l'OIM sur les lignes de front a été organisée au Siège.

Ce dernier a également réservé une place importante à une exposition d'affichettes présentant des faits et chiffres afin d'attirer l'attention du personnel sur la violence dont les femmes continuent d'être l'objet, et une fiche documentaire a été produite sur l'historique de la Journée internationale de la femme.

- Un atelier d'une demi-journée sur les différences de traitement dans les relations entre hommes et femmes sur le lieu de travail a été organisé en octobre, en coopération avec le Comité de l'Association du personnel et l'Unité de perfectionnement et de formation du personnel.
- Un film sur les mutilations génitales féminines a été projeté en novembre, durant la première journée de la campagne internationale "16 jours d'activisme contre la violence à l'encontre des femmes".

**b) Recherche et publications**

- Les *Guidelines on Implementing the IOM Programme Policy on Migrants and Gender Issues* (Lignes directrices sur la mise en œuvre de la politique programmatique de l'OIM concernant les migrants et les questions de genre) et les *Guidelines on Implementing the IOM Staffing Policy on Gender Issues* (Lignes directrices sur la mise en œuvre de la politique de dotation en effectif de l'OIM vue sous l'angle des questions de genre) ont été rédigées et distribuées à l'ensemble du personnel.
- Participation à la rédaction, par l'équipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur la sexospécificité et l'assistance humanitaire des *Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire – Centrage sur la prévention et la réponse à la violence sexuelle dans les situations d'urgence*.
- Publication en cours du *Bulletin d'information sur le genre et la migration*, également affiché sur le site Internet de l'OIM.

**c) Soutien au projet**

314. Le WGGI a apporté un soutien financier à la permanence mise sur pied dans le cadre du programme OIM/Afrique australe d'aide à la lutte contre la traite (SACTAP), pour une durée de trois mois à Pretoria.

315. Le Groupe de travail sur les questions de genre a continué de bénéficier en 2005 du soutien de la Direction et des États Membres en vue de la poursuite de ses efforts dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, des gouvernements, des migrants et du personnel.

### XIII. GESTION DES RESSOURCES

#### DÉPARTEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES (DRM)

316. DRM est responsable de l'énonciation et de l'application des politiques et des procédures en matière de ressources humaines et financières, censées garantir la réalisation efficace des activités de l'Organisation. L'expansion de l'Organisation a continué de poser à l'Administration de sérieux défis de gestion des finances en 2005, notamment dans le contexte de la croissance nominale zéro de la partie administrative du budget.

317. DRM a continué de fournir des conseils aux parties prenantes internes et externes concernant différents aspects de la gestion des ressources de l'Organisation. Des consultations régulières ont eu lieu avec un certain nombre d'États Membres et de donateurs concernant des questions financières et administratives.

318. Un soutien significatif à la gestion des ressources a été apporté à un certain nombre d'opérations complexes et de crise telles que le retour et la réintégration des déplacés internes au Soudan, l'organisation du vote depuis l'étranger pour les nationaux iraqiens, l'aide aux victimes du tsunami et à celles du tremblement de terre au Pakistan.

319. Afin d'appuyer les efforts que l'Administration ne cesse de déployer pour rationaliser la structure de l'Organisation et gérer sa croissance, DRM a déterminé un certain nombre d'autres fonctions susceptibles d'être transférées à Manille en 2005.

320. En plus des séances de formation destinées au personnel administratif/financier, une autre session de dialogue destinée aux fonctionnaires principaux de la région a eu lieu à San José, où ont été examinées les questions administratives et financières stratégiques, conçues pour répondre aux besoins identifiés dans un contexte régional.

321. Afin de renforcer et d'améliorer le mécanisme de soutien de TI de l'OIM dans le domaine de la gestion financière et des ressources humaines, des travaux ont été entrepris sur la base d'un nouveau logiciel (SAP) en 2004 et des progrès significatifs ont été obtenus en 2005 dans le domaine des ressources humaines, avec la mise en œuvre du PRISM-HR. Sur le module financier, les travaux ont été engagés en 2005.

322. La **gestion financière** de l'Organisation est assurée par les Divisions de la comptabilité, du budget et de la trésorerie.

323. La Division de la **comptabilité** (ACO) a de nouveau renforcé son soutien global aux services comptables de Manille. Le soutien comptable de Manille (MAS) se subdivise en trois groupes fonctionnels: le soutien aux bureaux extérieurs (le MAS apporte un soutien comptable aux bureaux extérieurs, valide les comptes de ces derniers et vérifie leur balance des comptes); les services financiers (qui comprennent la fonction de notification aux donateurs, le rapprochement des comptes et le réexamen des projets), et enfin le contrôle de la qualité (examen détaillé de certains types de dépenses des bureaux extérieurs).

324. En 2005, ACO a examiné en détail plus de 410 nouvelles activités de projets, soit une hausse de 20 % par rapport à 2004, en outre, la complexité des projets a considérablement augmenté en ce sens que de plus en plus de projets font suite à des accords conclus avec des

bailleurs de fonds exigeant des notifications fréquentes, des vérifications comptables, un compte rendu dans des monnaies particulières ou sous des formes particulières, et le remboursement des intérêts. Les projets exigeant un cofinancement sont restés un problème financier important en 2005, et le Groupe de réexamen des cofinancements s'est réuni à intervalles réguliers en 2005 afin d'examiner le moyen d'assurer des cofinancements.

325. L'instrument de notification financière utilisant l'intranet (Business Objects – BO) a une nouvelle fois été renforcé. La notification financière aux bailleurs de fonds a été renforcée de façon à faire en sorte que les rapports soient examinés sous l'angle de leur conformité avec les normes de l'OIM, et aussi à s'assurer de leur précision et de leur cohérence avant de les soumettre aux donateurs. En 2005, plus de 320 rapports ont été établis et coordonnés par ACO, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2004.

326. Avec un total de dépenses avoisinant le milliard de dollars en 2005 et plusieurs vastes opérations d'urgence, les ressources d'ACO ont été sollicitées jusqu'à l'extrême limite pour apporter un soutien et faire appliquer les contrôles financiers pour l'année. En considération de cette croissance et de l'importance nouvelle accordée à certaines activités, les contrôles internes seront revus en 2006.

327. La Division du **budget** (BUD) a préparé divers documents destinés à faciliter les discussions de politique générale sur les questions budgétaires avec les États Membres. S'agissant de la question du niveau budgétaire de la partie administrative du budget pour 2006, BUD a élaboré différents scénarios montrant les incidences de la croissance nominale zéro (CNZ) sur la structure essentielle de l'Organisation.

328. Comme le problème des contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget suscite une préoccupation croissance, des informations ont été régulièrement préparées pour nourrir les débats avec les États Membres sur ces questions, ainsi que les négociations portant sur les plans de rééchelonnement des contributions à payer.

329. En coordination avec divers départements, un reclassement des projets a été entrepris par BUD afin d'aligner la présentation du Programme et Budget pour 2006 sur le diagramme à quatre encadrés. En plus, la fonction de saisie des allocations budgétaires a été transférée au CAM.

330. Conformément à la modification prévue du système financier de l'Organisation, BUD a entrepris, avec d'autres divisions de DRM, une cartographie des processus qui seront mis en œuvre dans l'application du logiciel SAP.

331. Dans le courant de l'année 2005, la Division de la **trésorerie** (TSY), dont la principale fonction est la gestion des liquidités de l'Organisation, a vu une amélioration considérable de ses procédures de travail et de son efficacité à la suite des changements de structure introduits au cours de l'année précédente. Ces changements concernaient la création de l'Unité des services de trésorerie de Manille (MTS) qui s'occupe désormais de la plus grande partie des demandes de paiements internationaux des bureaux extérieurs et des besoins mensuels de financements, en plus de la préparation de la paie au niveau international.

332. En outre, la plate-forme bancaire par Internet installée à la fin de 2004 a permis une consolidation continue des services bancaires. En retour, la capacité de l'Organisation à réaliser



des économies dans le secteur des paiements bancaires s'en est trouvée améliorée, de même que de meilleures opportunités se sont offertes d'augmenter les rendements sur les dépôts.

333. En s'appuyant sur ces différents développements, TSY a mis au point des plans en vue d'une nouvelle tranche de délocalisation à Manille concernant certains aspects des fonctions relatives à la Caisse de prévoyance et au système de paie. Elle y travaille en parallèle avec l'introduction graduelle d'un nouveau programme de notification financière s'appuyant sur le logiciel durant les années 2006 et 2007. TSY a également consacré une partie considérable de son temps à concevoir et mettre en œuvre un nouveau programme portant sur les ressources humaines et la paie (PRISM), qui a été lancé avec succès en janvier 2006.

### **Principales données financières**

334. En 2005, les opérations de l'IOM ont pris encore plus d'expansion. Le total combiné des dépenses pour le programme administratif et les programmes d'opérations a atteint 952 millions de dollars É.-U. , soit un bond de 49 % par rapport à celles de 2004, qui s'étaient élevées à 637,8 millions de dollars, et de 116 % par rapport au niveau des dépenses de 2003, qui était de 440,6 millions de dollars.

### **Programme administratif**

335. Le budget approuvé pour le programme administratif est resté au même niveau qu'en 2004, soit 37.119.000 francs suisses. Les dépenses en 2005 se sont élevées à 37.222.183 francs suisses. Ce surcroît de dépenses de 103.183 francs suisses a été dû pour l'essentiel aux dépenses de technologie de l'information liées au système intégré de gestion des ressources humaines lancé en 2006, ainsi qu'aux dépenses additionnelles de formation liées au système de perfectionnement des compétences professionnelles.

336. Pour la première fois depuis 2000, la provision pour créances douteuses a été réduite de 264.425 francs suisses (alors qu'elle avait été augmentée de 194.298 francs suisses en 2004), à la suite des paiements effectués par les États Membres pour les sommes restant dues.

337. Le résultat net de cette diminution de la provision de 264.425 francs suisses, s'ajoutant aux contributions assignées des nouveaux États Membres à hauteur de 832.344 francs suisses, moins le report du déficit de 2004, de 637.548 francs suisses, plus les dépenses excédentaires de 103.183 francs suisses ont donné un report excédentaire de 356.038 francs suisses (271.785 dollars É.-U.).

### **Programmes d'opérations**

338. Les programmes d'opérations ont clôturé 2005 avec un report sans affectation spéciale de 1.873.433 dollars É.-U. (contre 1.960.927 dollars en 2004), montant à décomposer comme suit:

- i) Un report sans affectation spéciale découlant des opérations à hauteur de 16.691 dollars É.-U. (contre 74.018 dollars en 2004).
- ii) Un report du mécanisme de sécurité du personnel à hauteur de 1.856.742 dollars É.-U. (contre 1.866.909 dollars en 2004) (voir l'appendice 4 pour plus de détails).

339. Les revenus discrétionnaires (composés des recettes diverses et de la commission sur frais généraux liés aux projets) ont été plus élevés que prévu dans le budget, en raison de rentrées plus importantes sous la forme de fais généraux (dues à un niveau accru de dépenses de personnel et de bureaux) et aux intérêts créditeurs plus importants que prévu. Une partie des revenus discrétionnaires supplémentaires en 2005 a été réservée et reportée en vue des utilisations suivantes:

- i) Un report de 2 millions de dollars É.-U. de 2005 sur 2006, comme approuvé par la résolution du Conseil n° 1128 (XC) du 2 décembre 2005.
- ii) Un report de 1,65 million de dollars É.-U. pour les besoins en matière de technologie de l'information liés au nouveau système de gestion des ressources financières.

340. Les dépenses totales dans le cadre des programmes d'opérations se sont élevées à 922 millions de dollars É.-U. (soit 52 % de plus qu'en 2004). Cette augmentation des dépenses en 2005 est essentiellement due à l'augmentation des sommes versées au titre des programmes de dédommagement (166,9 millions de dollars É.-U.), au programme de vote depuis l'étranger dans le cadre des élections iraqiennes (55,7 millions de dollars É.-U.), aux activités faisant suite au tsunami (31,9 millions de dollars É.-U.), à l'expansion des programmes de reconstruction en Afghanistan (29,9 millions de dollars É.-U.) et à la crise faisant suite au tremblement de terre au Pakistan (9,5 millions de dollars É.-U.).

341. Le total des dépenses de personnel et de bureaux a augmenté de 41,9 millions de dollars É.-U. en 2005, pour s'établir à 200,8 millions de dollars É.-U., contre 158,9 millions de dollars É.-U. en 2004. La majeure partie de cette augmentation (96 %) a concerné les bureaux extérieurs, l'Asie ayant été à l'origine de la plus forte augmentation dans le courant de l'année 2005.

342. Les dépenses directes d'opérations ont également augmenté de manière substantielle, soit de 272,2 millions de dollars É.-U., pour s'établir à 721,2 millions de dollars en 2005, une hausse de 449 millions de dollars par rapport à 2004. La plus forte augmentation a été enregistrée dans le cadre de l'aide à la réintégration, des paiements de subventions et d'indemnités (en hausse de 188 millions de dollars É.-U.) du fait de l'augmentation des paiements dus à titre de dédommagement, à hauteur de 78,7 millions de dollars en 2005.

#### GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (HRM)

343. En 2005, HRM a surtout mis l'accent sur: a) l'harmonisation des politiques; b) la fixation de normes; c) le recrutement de personnel qualifié et expérimenté; d) l'investissement dans le personnel existant par le biais des activités de perfectionnement et d'apprentissage dans les secteurs clés d'administration générale et de gestion des migrations; e) la gestion de la croissance par la rationalisation des fonctions et par la poursuite de leur délocalisation à Manille, et f) la gestion du recrutement du personnel pour les opérations d'urgence.

344. Le nombre total de membres du personnel a considérablement augmenté en 2005, essentiellement sous l'effet de la participation de l'Organisation à plusieurs opérations d'urgence et à de nouvelles opérations et activités dans le monde, seul le nombre des employés au Siège ayant baissé à la suite de la décision de délocaliser un certain nombre de fonctions à Manille. Des agents ont été sélectionnés et déployés dans des missions de l'OIM et des programmes en

Afghanistan, dans le cadre de l'organisation du vote depuis l'étranger pour les élections iraqiennes, de l'intervention humanitaire à la suite de la crise du Darfour, des opérations de secours d'urgence à la suite du tsunami en Indonésie et au Sri Lanka, ainsi que de la crise engendrée par le tremblement de terre au Pakistan et au Zimbabwe.

345. L'Organisation comptait au 31 décembre 2005 un total de 5.408 membres du personnel (fonctionnaires et employés), soit 33,9 % de plus qu'en 2004 (4.040). (voir les statistiques de personnel en pages 80 à 85). Le pourcentage des fonctionnaires de sexe féminin n'a que très légèrement augmenté en 2005.

346. Sept nouveaux experts associés ont été affectés à l'Organisation en 2005, l'Allemagne, la Belgique et l'Italie en ayant financé chacun deux et les États-Unis un. Un compendium recensant 25 postes potentiels que l'Organisation pourrait envisager de pourvoir dans l'avenir a été soumis à l'ensemble des donateurs en novembre 2005.

347. L'IOM a continué à maintenir une étroite coopération avec les agences gouvernementales avec les pays donateurs en vue du détachement de membres de leur personnel. La Suède a continué à contribuer au financement de membres du personnel aux fins de la coopération technique dans le domaine de la lutte contre la traite. Le Conseil danois des réfugiés et l'Agence suisse pour le développement et la coopération ont prêté du personnel à l'OIM dans le cadre de l'intervention humanitaire au Darfour et des secours d'urgence en Afghanistan respectivement. Le Département du développement international du Royaume-Uni et le Conseil norvégien pour les réfugiés ont fourni du personnel dans le cadre de la crise au Pakistan. Le Département de la sécurité du territoire, de la citoyenneté et des services d'immigration des États-Unis ont détaché un membre du personnel auprès du Département de politique et recherche en matière migratoire. Un autre membre du personnel a été détaché par le Département d'État des États-Unis pour les programmes de dédommagement. Un expert italien de haut niveau a été détaché en 2005 pour apporter son concours à un projet de diffusion d'informations mis en œuvre en Egypte. Un autre expert italien a été détaché auprès du Bureau de l'Observateur permanent de l'OIM à New York. Le Ministère allemand de l'intérieur et l'Agence fédérale pour les migrations et les réfugiés (BAMF) ont détaché un membre de leur personnel en Afghanistan. L'OIM a continué à détacher des membres de son propre personnel auprès de l'Office de coordination des Affaires humanitaires (OCHA), du Programme de développement des Nations Unies, du Centre commun de logistique des Nations Unies (pour apporter une assistance dans le cadre de plusieurs crises humanitaires dans le monde) et la Banque mondiale.

348. En 2005, l'Organisation a publié 61 avis de vacance de poste de fonctionnaires, dont 41 ouverts aux candidats internes uniquement et 20 aux candidats internes ou externes; 2 vacances de poste d'employé au Siège, l'une et l'autre ouvertes uniquement aux candidats de l'intérieur, 101 avis de vacances de poste de courte durée pour des fonctionnaires et des employés, 52 pour les seuls candidats internes et 49 pour des candidats internes ou externes.

349. La normalisation des conditions d'emploi pour le personnel recruté au plan local dans les bureaux extérieurs s'est poursuivie en 2005. Le Statut et Règlement du personnel a été mis en œuvre dans trois nouveaux lieux d'affectation et révisé dans cinq autres. Le Plan médical a été mis en application dans six nouveaux bureaux et la Caisse de prévoyance dans trois autres.

350. L'Unité de médecine du travail (OHU à Genève et HIM à Manille) s'est efforcée de faire en sorte que soient appliquées les meilleurs politiques concernant l'aptitude au travail et aux

déplacements pour tous les membres du personnel de l'Organisation, et à ce que les affectations soient correctement préparées. Les situations de crise en 2005 ont nécessité des déploiements dans les zones frappées par le tsunami et le tremblement de terre du Pakistan.

351. Dans le contexte des crises, l'OIM a accepté de prendre part à l'étude de recherche longitudinale conjointe CDC/Antares (Amsterdam, septembre 2005) devant avoir lieu durant l'année 2006, en examinant les sources et les effets du stress sur les travailleurs humanitaires. OHU a participé au Groupe de travail CISMU (UNDSS) qui s'est réuni à New York en 2005, ce qui a eu pour effet d'élargir les facilités de conseil de l'ONU à l'ensemble du personnel de l'OIM dans le monde, ainsi que les protocoles communs de conseil entre les différentes agences de l'ONU (l'une d'entre elles constituant une annexe aux directives du Plan d'urgence du personnel des services médicaux de l'ONU dans la perspective d'une pandémie de grippe).

352. OHU a travaillé activement à la préparation de l'Organisation à une éventuelle pandémie de grippe. A cet effet, elle a notamment établi un plan de préparation médical, a échangé avec les bureaux extérieurs les bilans épidémiologiques les plus récents, a adressé des conseils et des instruments à tous ses bureaux extérieurs dans le monde (création d'une ligne intranet OHU) et collaboré à la mise en place d'un dispositif global sous la supervision de DMC, en collaboration avec la sécurité, les ressources humaines, le Département des Affaires juridiques et le Département de la gestion des mouvements au sein d'une équipe de gestion mobilisable au Siège en cas de pandémie de grippe.

353. Depuis janvier 2005, le système de gestion du Plan médical (concernant l'assurance contre les maladies et les accidents du travail), ainsi que l'assurance concernant les migrants ont été transférés à Manille. Ces nouvelles dispositions donnent de bons résultats et permettent d'apporter un soutien essentiel à tous les bureaux. Le bulletin d'assurance décrivant les avantages et l'administration du Plan a été mis à jour et publié afin de refléter les derniers changements et de faciliter le transfert.

354. Le point focal pour le personnel de terrain à Genève est resté en place durant l'année 2005, clarifiant les politiques et en créant de nouvelles afin de faciliter le travail de MHRO (ressources humaines/Manille). A la suite du transfert au nouveau système de gestion des ressources humaines (PRISM), un réexamen des instructions et des lignes directrices a été engagé et se poursuit toujours. Ce réexamen débouche sur des changements dans les manuels, les instructions et les règlements existants, afin de mieux aligner les conditions d'emploi du terrain sur celles du Siège et de faciliter l'insertion dans le nouveau système PRISM.

355. L'Unité MHRO a été créée en 2005 pour assurer les fonctions de HRM qui ont été transférées à Manille. À la suite du recrutement initial et de la désignation d'un nouveau membre du personnel par les services de recrutement à Genève, l'administration complète des services du personnel est désormais assurée à Manille. MHRO est responsable de l'administration de tous les fonctionnaires dans le monde et des employés (services généraux au Siège, en ce compris la paie, l'administration des prestations et avantages tels que congés dans les foyers, prime d'éducation, visite dans les familles, indemnité pour les conjoints/familles et allocation de logement. L'Unité supervise également les processus administratifs liés aux transferts de personnel, aux prolongations de contrat, aux changements de statut et aux cessations de service. Le transfert des fichiers de tous les fonctionnaires et des employés du Siège au Centre administratif de Manille a été mené à terme en juillet 2005. La fonction de soutien à l'administration du personnel de terrain, qui avait été antérieurement transférée à Manille, a également été incorporée au sein de MHRO.

356. En 2005, l'Unité de perfectionnement et de formation du personnel (SDL) a continué d'apporter un soutien professionnel axé sur la mise au point, la fourniture, la coordination d'activités rentables d'apprentissage pour l'ensemble du personnel de l'Organisation dans le monde. Plus de 100 activités d'apprentissage ont été organisées en 2005 avec l'appui de SDL et en faveur de plus de 800 membres du personnel (environ 15 % de l'effectif total au 31 décembre 2005). Les efforts de SDL ont surtout porté sur trois domaines principaux en 2005: a) la mise au point d'une formule globale interactive de formation et d'attestation concernant la gestion des projets; b) le renforcement des connaissances spécialisées en matière migratoire, et c) la préparation du lancement d'un nouveau système de mise en valeur du comportement professionnel (PDS).

357. Conformément à l'autorité que lui confèrent les Statuts et Règlements du personnel pour les fonctionnaires et les employés, et en accord avec les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies, le Directeur général a procédé aux ajustements habituels dans le texte du Statut du personnel. Il a en outre appliqué les conditions d'emploi dans un certain nombre de lieux d'affectation sur le terrain, en accord avec les dispositions approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

358. HRM, avec le service de technologie de l'information, a procédé à une sélection des candidats ayant fait une offre pour assurer la mise en œuvre du nouveau système de gestion des ressources humaines de l'OIM (PRISM) et a signé un accord d'achat et de service avec SAP. L'adaptation de ce système aux besoins de l'OIM a commencé en décembre 2004. L'équipe du projet PRISM, le Comité directeur et le personnel HRM/MHRO a mis le nouveau système en ligne vers la fin de 2005 comme prévu.

359. En 2005, le nouveau système de mise en valeur du comportement professionnel de l'OIM (PDS) a encore été affiné à l'aide des informations en retour reçues à la suite du test pilote. SDL a facilité la conception et la fourniture de plusieurs ateliers PDS visant à préparer le lancement officiel du système en 2006. Ces ateliers ont été organisés sur une base régionale et à l'intention des chefs des MFR, des chefs de mission ayant sous leur ordre un effectif de plus de 50 personnes, les fonctionnaires de haut rang chargés de la gestion des ressources et des directeurs basés à Genève, ce qui a réuni plus de 70 participants en 2005.

360. HRM a eu des entretiens avec le Comité de l'Association du personnel à l'occasion, notamment, de réunions du Comité mixte de l'Administration et de l'Association du personnel (JASAC), où un certain nombre de questions touchant aux conditions d'emploi et aux politiques de ressources humaines ont été passées en revue, et aussi lors de réunions du Comité des nominations et des affectations en vue d'entretiens portant sur la sélection de personnel, les transferts, les reclassements et les décisions relatives à la politique de dotation en effectifs.

361. Les statistiques de l'OIM se basent sur les définitions de catégories de personnel des Nations Unies. Ainsi, les tableaux de statistiques du personnel incluent non seulement les fonctionnaires et les employés ayant un contrat ordinaire ou un contrat d'un an, mais aussi des membres du personnel sous contrat de courte durée qui se trouvent au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois (pages 80 à 85).

**Fonctionnaires<sup>4</sup> (catégorie Administrateurs) par grade, par lieu d'affectation et par sexe  
au 31 décembre 2005**

Grade	Siège		Bureaux extérieurs		Total des fonctionnaires de l'OIM		
	F	M	F	M	F	M	Total
D2		3				3	<b>3</b>
D1	4	5	3	11	7	16	<b>23</b>
P5	10	16	3	27	13	43	<b>56</b>
P4	16	12	14	55	30	67	<b>97</b>
P3	21	18	44	76	65	94	<b>159</b>
P2	15	5	44	45	59	50	<b>109</b>
P1	1		11	7	12	7	<b>19</b>
Total	67	59	119	221	186	280	<b>466</b>

**Ce tableau n'inclut pas:**

- Le Directeur général et le Directeur général adjoint, les stagiaires, les consultants et le personnel en congé spécial.
- 21 experts associés financés par les Gouvernements belge (2), allemand (3), italien (4), néerlandais (5), suédois (4), américain (2), et par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (1).
- Fonctionnaires détachés auprès de l'OIM par le Ministère italien des Affaires étrangères (2), le Ministère fédéral allemand de l'Intérieur (1), l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (1), le Conseil norvégien pour les réfugiés (1), le Département du Royaume-Uni pour le développement international (2) le Département de la sécurité du territoire des États-Unis (1).
- 3 fonctionnaires détachés par l'OIM auprès du PNUD, du Centre conjoint de logistique des Nations Unies (UNJLC) et de la Banque mondiale.
- Fonctionnaires occupant un poste hors classe: 23.
- Fonctionnaires sous contrat de courte durée: 155.

<sup>4</sup> Membres du personnel détenteurs d'un contrat ordinaire ou d'une durée d'un an au minimum, ou au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois.

**Répartition des fonctionnaires (catégorie Administrateurs)<sup>4</sup> par grade et par nationalité  
au 31 décembre 2005**

Pays de nationalité <sup>5</sup>	GRADE						Total	
	D2	D1	P5	P4	P3	P2		P1
Afghanistan					1	1		2
Albanie					1	1		2
Algérie				1				1
Argentine				1	2			3
Australie	1			1	11	5	1	19
Autriche		1		1	1			3
Azerbaïdjan					1			1
Bangladesh			1					1
Bélarus					1			1
Belgique	1		1	3	4	1		10
Bolivia				1	1			2
Bosnie-Herzégovine				1	1	2		4
Brésil					2			2
Burkina Faso					1	1		2
Canada		1	5	3	9	2		20
Cap-Vert					1			1
Chili				1				1
Colombie						2		2
Costa Rica		1		1	3			5
Côte d'Ivoire					1		1	2
Croatie				3	3		1	7
République tchèque					1			1
République démocratique du Congo						1		1
Danemark				2		2		4
Egypte			1					1
Finlande				1	2	1		4
France			5	4	8	3	1	21
Géorgie					1	2		3
Allemagne		6	3	6	3	4	1	23
Ghana			1	1				2
Grèce					1			1
Guatemala					1			1
Haïti					1			1
Honduras						1		1
Hongrie			2	1				3
Iran (République islamique d')			1			1		2
Irlande			1	1				2

<sup>4</sup> Membres du personnel détenteurs d'un contrat ordinaire ou d'une durée d'un an au minimum, ou au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois.

<sup>5</sup> Les nationaux d'États observateurs ou non membres sont classés "Autres".

**Répartition des fonctionnaires (catégorie Administrateurs)<sup>4</sup> par grade et par nationalité  
au 31 décembre 2005 (suite)**

Pays de nationalité <sup>5</sup>	GRADE							Total
	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	
Israël			1			1		2
Italie		3	5	7	7	5	1	28
Japon		1	1		2	2	1	7
Jordanie				1	2	2		5
Kazakhstan					2			2
Kenya				3	2	3		8
Lituanie				1				1
Mali					1			1
Maroc					1			1
Pays-Bas		1	1	2	2	1	1	8
Nouvelle-Zélande			2		1	1		4
Nicaragua					1	1		2
Norvège			1					1
Pakistan					1	1		2
Panama			1		1			2
Pérou				2		1		3
Philippines				3	9	10	1	23
Portugal			1	2		2		5
République de Corée					1			1
Roumanie				1	3	4		8
Sénégal						2		2
Serbie-et-Monténégro				4	7	6		17
Afrique du Sud					2	1		3
Sri Lanka				1	1			2
Suède				3	5	1		9
Suisse	1	1	2	6	3	1	1	15
Thaïlande				1		4	2	7
Turquie					1			1
Ouganda					1			1
Ukraine					1	2		3
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		1	1	4	7	5		18
République-Unie de Tanzanie						1		1
États-Unis d'Amérique		5	13	17	21	9	5	70
Uruguay		1	3	1		1		6
Venezuela (République bolivarienne de)			1					1
Zimbabwe					1	1		2
Autres		1	2	5	11	11	2	32
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>56</b>	<b>97</b>	<b>159</b>	<b>109</b>	<b>19</b>	<b>466</b>

<sup>4</sup> Membres du personnel détenteurs d'un contrat ordinaire ou d'une durée d'un an au minimum, ou au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois.

<sup>5</sup> Les nationaux d'États observateurs ou non membres sont classés "Autres".



**Employés (services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs au 31 décembre 2005**

	Siège	Bureaux extérieurs	Total
Employés <sup>6</sup>	153	2 632	2 785
Temporaires	18	1 928	1 946
<b>Total</b>	<b>171</b>	<b>4 559</b>	<b>4 730</b>

**Répartition des employés (services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs<sup>7</sup>  
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2005**

Pays de nationalité	Siège		Bureaux extérieurs		Total
	F	M	F	M	
Afghanistan			36	426	462
Albanie		1	22	11	34
Algérie			1	2	3
Angola			16	86	102
Argentine	3		14	2	19
Arménie	1		7	8	16
Australie		1	7		8
Autriche	1		6	7	14
Azerbaïdjan	1		11	13	25
Bangladesh			16	35	51
Bélarus			13	5	18
Belgique	1		10	12	23
Bénin				2	2
Bolivie			1	3	4
Bosnie-Herzégovine	2	2	24	16	44
Botswana			1		1
Brésil				1	1
Bulgarie	4	1	6	1	12
Burkina Faso			1	1	2
Cambodge			19	37	56
Cameroun				2	2
Canada	1		4	1	6
Chili			2	1	3
Chine				1	1
Hong Kong (Région adm. spéc.)			3		3
Colombie	2	1	131	105	239
Congo				1	1
Costa Rica			17	12	39
Côte d'Ivoire			10	22	32
Croatie	1		10	7	18
Cuba			3		3
République tchèque		2	6	2	10
République dém. du Congo			1	7	8
Danemark			1	1	2
République dominicaine			3	3	6
Equateur			25	29	54

<sup>6</sup> Employés (services généraux) détenteurs d'un contrat ordinaire ou d'une durée d'un an au minimum, ou au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois.

<sup>7</sup> Y compris les employés sous contrat de courte durée.

**Répartition des employés (services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs<sup>7</sup>  
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2005 (suite)**

Pays de nationalité	Siège		Bureaux extérieurs		Total
	F	M	F	M	
Egypte			27	23	50
El Salvador			2	4	6
Erythrée			1		1
Ethiopie			15	26	41
Finlande	1		5	5	11
France	24	11	4	3	42
Gambie			1	1	2
Géorgie			13	6	19
Allemagne	5	3	25	11	44
Ghana			22	29	51
Grèce	1	1	8	6	16
Guatemala			12	24	36
Guinée			12	18	30
Guinée-Bissau			3	5	8
Haïti			26	89	115
Honduras			5	1	6
Hongrie			6	7	13
Inde			5	2	7
Indonésie			117	395	512
Iran (République islamique d')			8	10	18
Iraq			10	16	26
Irlande			7	1	8
Italie	4	2	28	15	49
Jamaïque			1		1
Japon	1		5	1	7
Jordanie			12	26	38
Kazakhstan			14	4	18
Kenya	1	1	90	108	200
Kirghizistan			7	8	15
Lettonie			3	1	4
Liban				2	2
Libéria			9	23	32
Jamahiriya arabe libyenne			1	2	3
Lituanie			4	1	5
Mali				1	1
Mauritanie				1	1
Mexique			6	4	10
Mongolie	1		1	1	3
Maroc			1		1
Mozambique				2	2
Myanmar			1		1
Nauru			4	7	11
Pays-Bas	3		44	28	75
Nouvelle-Zélande			1	1	2
Nicaragua			2		2
Nigéria			6	3	9
Norvège			5	6	11
Pakistan			19	112	131

<sup>7</sup> Y compris les employés sous contrat de courte durée.

**Répartition des employés (services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs<sup>7</sup>  
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2005 (suite)**

Pays de nationalité	Siège		Bureaux extérieurs		Total
	F	M	F	M	
Pérou	1	1	9	15	26
Philippines	1		64	42	107
Pologne	3	3	21	5	32
Portugal	2	1	4	3	10
République de Corée				1	1
République de Moldova			18	25	43
Roumanie		4	11	9	24
Fédération de Russie	1	1	138	57	197
Sao Tomé-et-Principe				1	1
Sénégal			8	13	21
Serbie-et-Monténégro	4	1	34	28	67
Kosovo			23	47	70
Sierra Leone			8	17	25
Slovaquie	2		13	2	17
Slovénie	3	1	2	1	7
Somalie			3	3	6
Afrique du Sud			11	7	18
Espagne	2	1	7	4	14
Sri Lanka		1	58	160	219
Soudan	1		28	97	126
Swaziland			1		1
Suède		1	5	1	7
Suisse	20	5	2	1	28
République arabe syrienne			5	5	10
Tadjikistan			11	24	35
Thaïlande			71	34	105
ex-République yougoslave de Macédoine	3	3	28	6	40
Timor-Leste			3	45	48
Togo				2	2
Tunisie		1	2	3	6
Turquie			7	7	14
Turkménistan			2	2	4
Ouganda			7	10	17
Ukraine	1		34	15	50
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	10	1	17	18	46
République-Unie de Tanzanie	3		5	3	11
États-Unis d'Amérique		1	43	41	85
Uruguay	2	1	3	1	7
Ouzbékistan			2		2
Venezuela (République bolivarienne de)		1	4	1	6
Viet Nam			55	20	75
Yémen			1		1
Zambie			19	39	58
Zimbabwe			14	18	32
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>54</b>	<b>1 825</b>	<b>2 734</b>	<b>4 730</b>

<sup>7</sup> Y compris les employés sous contrat de courte durée.

#### **XIV. BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL**

362. Le Bureau de l'Inspecteur général (OIG) est responsable des vérifications comptables internes, des évaluations, de l'évaluation rapide des projets aux fins de supervision interne à la suite de la décentralisation, et des enquêtes menées à la suite d'allégations de violation du Statut et Règlement de l'OIM et des cas de suspicion de fraude, ainsi que des enquêtes menées en application de la procédure officielle pour le dépôt de plaintes en vertu de la politique de l'OIM pour un environnement de travail respectueux. Il formule des recommandations et des mesures sur la base de ses conclusions, et en assure le suivi afin d'assurer qu'elles soient effectivement mises en œuvre et en temps voulu.

363. OIG est en outre régulièrement associé au travail de conseil en gestion, sur la base de l'expérience collective de son personnel quant aux questions clés de gestion et de sa connaissance approfondie des aspects spécifiques des opérations déployées sur le terrain. De tels services de conseil englobent l'examen périodique des départements, l'identification des questions systémiques, l'apport d'une contribution au développement et la révision des directives techniques, ainsi que la participation à la formation du personnel et d'autres occasions similaires.

364. En 2005, quatre MFR, deux MSL et 17 bureaux extérieurs ont fait l'objet d'une vérification interne, parmi lesquels deux des grandes opérations déployées par l'Organisation sur des théâtres de crise. En outre, l'Unité des services communs de Genève et les Unités de suivi des projets et de passation des marchés à Manille ont été examinées en détail dans le but d'aboutir à des propositions de rationalisation et d'amélioration de leurs services. OIG a également procédé à un examen des facturations complexes de l'un des grands projets de l'OIM, et à un examen spécifique des questions de dotation en effectifs dans l'une des MFR. En accord avec les normes appliquées à la vérification interne des comptes, il a été prêté attention à l'évaluation par les unités organisationnelles de l'exposition aux risques et de la gestion des risques concernant leurs activités.

365. Tant les opérations que les activités financières de 59 projets ont été passées en revue afin d'évaluer la mise en œuvre, d'établir la mesure dans laquelle les apports d'intrants, les calendriers de travail, les extrants ciblés et d'autres mesures requises ont été effectués selon les plans, et de déterminer si la fonction de surveillance a été assurée régulièrement et de façon satisfaisante par les directeurs responsables. Une évaluation a été réalisée de la gestion de l'un des grands projets d'organisation des votes depuis l'étranger, auxquels ont pris part 16 bureaux extérieurs.

366. Sur la base de l'évaluation thématique rapide comportant un examen de plus de 300 projets de lutte contre la traite déployés en 2004, une évaluation des projets de ce type a été réalisée et largement diffusée tant au sein de l'Organisation qu'à l'extérieur. En outre, deux évaluations, dont l'une avait été officiellement demandée par les États Membres de l'OIM à propos du Fonds 1035, ont été menées directement sous les auspices de OIG. Quatre autres évaluations ont été réalisées sous la supervision directe de OIG sur la base de la collaboration instaurée en 2004 avec l'Institut d'études politiques de Paris. OIG a également apporté son assistance technique, notamment au niveau du conseil sur la conception et la mise au point d'indicateurs, en développant les termes de référence, en examinant les rapports d'évaluation et en fournissant des lignes directrices à propos des auto-évaluations portant sur 19 autres évaluations. En 2005, OIG a activement participé à la mise au point des documents ONU sur les normes et standards d'évaluation, de même qu'au sein de divers groupes de travail sur le label de qualité en matière d'évaluation, le renforcement des

capacités dans ce domaine et des évaluations effectuées à partir de résultats. Les propres lignes directrices de l'OIM en matière d'évaluation ont été révisées en profondeur et actualisées pour servir d'orientation et faciliter concrètement l'élément d'évaluation des projets (qui suscite un intérêt croissant parmi les donateurs) à l'intention des gestionnaires chargés de concevoir et d'appliquer des projets. OIG donne régulièrement des conseils et des orientations concernant les auto-évaluations.

367. OIG a mené cinq enquêtes et fourni des conseils et une assistance technique dans le cadre de 12 enquêtes plus modestes réalisées sur le terrain par des entités autres qu'elle-même.

## XV. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET COMMUNICATIONS

368. L'Unité de technologie de l'information et de communications (ITC) a continué à contribuer aux résultats de l'Organisation en améliorant et en intégrant des procédés industriels et à apporter les solutions les plus rentables à l'appui des procédés organisationnels. Le Centre de services ITC de Manille a continué à fournir un soutien aux bureaux extérieurs et à moderniser les systèmes d'infrastructure de réseau contribuant ainsi à une diminution significative des dépenses de communications tout en améliorant la qualité des services de ITC.

369. En 2005, ITC a contribué à l'amélioration des procédés industriels dans le domaine des ressources humaines, du soutien aux opérations et des communications.

- **Gestion des systèmes intégrés de procédés et de ressources (PRISM):** En 2005, ITC et HRM ont mis en œuvre le système PRISM-HR, sur la base de la planification de ressources d'entreprise (ERP) de SAP. Le projet a été activé dans les temps et en respectant le budget établi. ITC travaille actuellement avec le Département de la gestion des ressources à étendre le PRISM à la gestion des systèmes comptables de l'OIM, au système budgétaire, aux relations avec les donateurs et à la trésorerie.
- **Amélioration de l'infrastructure de communication:** Afin de contribuer à la réduction des dépenses et de maintenir l'accessibilité du personnel mobile aux systèmes d'information, ITC a mis en œuvre les éléments suivants:
  - Le trafic voix sur le réseau, permettant à cinq bureaux pilotes de communiquer pour un prix mensuel fixe via une connexion Internet.
  - Les services "Blackberry" pour certains usagers mobiles au Siège et dans les bureaux extérieurs, avec des prestataires de services Blackberry.
  - Le renforcement des services de vidéoconférence à Genève et à Manille comme première étape dans la voie de transmission vidéo via l'Internet et de la mise en œuvre de vidéoconférences dans certaines MFR/MSL.
- **Application de systèmes opérationnels de gestion des migrations (MiMOSA):** En 2005, ITC a terminé la couverture MiMOSA dans tous les bureaux extérieurs concernés par le Programme de réinstallation aux États-Unis (USRP). Cela a permis au programme de démarrer le traitement automatisé des processus d'accueil et d'améliorer la qualité des données en vue du passage à l'étape suivante, à savoir l'automation du transfert des données au système mondial de traitement des admissions des réfugiés (WRAPS).

## **XVI. CENTRE ADMINISTRATIF DE MANILLE**

### **Unité de suivi des projets (PTU)**

370. La principale responsabilité de l'Unité de suivi des projets de l'OIM (PTU) est d'assurer le suivi des projets de l'Organisation au fur et à mesure de leur élaboration et de leur mise en œuvre.

371. PTU a facilité l'établissement des documents nécessaires à 949 projets actifs en 2005, dont 374 projets nouveaux et 575 projets déjà engagés, ce qui porte le compendium des projets anciens et actuels de PTU à un total de 3.404. Le compendium de PTU reste le principal dépositaire électronique de l'Organisation et sa principale mémoire en termes de documents relatifs aux projets.

372. Un total de 675 projets spéciaux, de rapports de pays et de rapports thématiques de PTU ont été produits, à la demande de la Direction, afin de faciliter la liaison, l'orientation, la formation et les questions de politique. L'Unité a publié le compendium des projets de l'OIM sous la forme d'un CD-Rom, mis à la disposition des participants à la session du Conseil de l'OIM à Genève. Un extrait du compendium a été publié régulièrement durant l'année sur le site Internet de l'OIM.

373. La base de données contenant les projets de PTU est restée une source d'informations techniques pour les concepteurs de nouveaux projets de l'OIM en même temps qu'un outil de navigation dans l'historique des projets pour le personnel administratif. Les fonctionnaires de PTU ont fait profiter le personnel des bureaux extérieurs des apports pertinents à l'occasion de séances d'information consacrées à l'élaboration des projets, soit lors de déplacements soit par la distribution de matériels relatifs à l'élaboration de projets ou aux ressources existant en la matière.

374. PTU a facilité le téléchargement des 8.000 premiers descriptifs de projet (soit 300 projets actifs environ) sur FileNet.

### **Unité de sécurité du personnel (SSU)**

#### **Introduction**

375. En 2005, l'Unité de sécurité du personnel comptait un effectif de quatre membres relevant de la structure de base, à savoir le chef de l'Unité, un responsable/formateur de la sécurité, un analyste du centre des opérations et un assistant administratif. À l'heure actuelle, et durant la majeure partie de l'année 2005, cinq fonctionnaires chargés de la sécurité sont déployés dans certains bureaux extérieurs de l'OIM. SSU a continué à rendre divers services de sûreté et de sécurité à plus de 5.400 membres de l'Organisation dans le monde, recrutés au plan national ou international. L'Unité a continué de cibler son action sur la mise en œuvre et/ou l'actualisation des procédures de sûreté et de sécurité dans les bureaux extérieurs de l'OIM, en coordination avec le Département de sûreté et de sécurité des Nations Unies (UNDSS). Une attention particulière a été accordée aux bureaux opérant dans les 53 pays considérés comme présentant des risques importants, où diverses phases de sécurité DSS sont actuellement en vigueur.

376. SSU a continué à collaborer étroitement avec les bureaux de l'OIM afin de veiller à ce que les normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS), les normes minimales de sécurité

opérationnelle applicables aux immeubles résidentiels (MORSS) et les dispositions des directives de l'OIM concernant la politique de sécurité et la sécurité opérationnelle associée (OSG) soient effectivement appliquées. L'Unité a apporté un soutien direct au personnel et aux bureaux extérieurs ayant participé aux opérations de secours à la suite du tsunami qui a frappé l'Asie, au projet d'organisation du processus électoral depuis l'étranger en Iraq, ainsi que pour la formation spécialisée en matière de sûreté et de sécurité, tant au plan interne qu'au plan externe. Le centre d'opérations de SSU a analysé différentes menaces et risques pesant sur le personnel et les opérations déployées par les bureaux de l'OIM. En 2005, le centre a diffusé 214 rapports sur la sûreté et la sécurité, plus des évaluations et des conseils à l'échelle mondiale.

## **Points essentiels**

### **Nations Unies/UNDSS – SAIT (Formation introductive à la prise de conscience des questions de sécurité)**

377. SSU a conçu et mis en œuvre ce programme avancé de formation en matière de sécurité, en coordination avec l'UNDSS au début de 2004. Compte tenu de l'initiative prise par l'OIM de fournir une formation en matière de sécurité de base à son personnel déployé pour la mission en Iraq, l'UNDSS a choisi l'Unité SSU de l'OIM en tant que prestataires de services pour cette formation cruciale, avec l'approbation du Secrétaire général. Ce programme professionnel et hautement fructueux est désormais dans sa seconde année et, à ce jour, il a permis de former environ 800 membres des Nations Unies, de l'OIM et d'autres personnels de soutien déployés dans le cadre des opérations en Iraq. Compte tenu du nombre d'opérations complexes et de crises à haut risque déployées en ce moment, cette formation a été conçue pour répondre aux besoins de sûreté et de sécurité du personnel dans d'autres pays et a mis au point un volet de formation mobile qui est censé répondre à de tels besoins de formation.

### **Évaluations de la sécurité**

378. SSU a mené des évaluations portant sur la sécurité en Jordanie, en Egypte, au Pakistan, en Afghanistan, en République arabe syrienne, en Thaïlande, au Viet Nam, aux Etats-Unis (OIM/New York), en Haïti, au Sri Lanka, en Turquie, en Indonésie, au Cambodge, au Royaume-Uni (OIM/Londres) et au Kirghizistan (OIM/Bishkek et Osh). Huit voyages d'études axés sur la sûreté et la sécurité ont été effectués pour le bénéfice de certaines missions. Ces activités ont subi le contrecoup d'autres crises et de pénuries de personnel au cours des six derniers mois de l'année.

### **Soutien direct en matière de sécurité**

379. Les fonctionnaires de SSU ont été déployés en Afghanistan, en Jordanie (pour la mission en Iraq), en Indonésie (pour les secours au lendemain du tsunami), au Sri Lanka (également pour le tsunami), au Pakistan (pour les secours au lendemain du tremblement de terre) et pour le Programme PVE de l'OIM en Iraq, dans le but d'évaluer les procédures requises en matière de sûreté et de sécurité, d'y répondre efficacement et de les appliquer.

## **Formation**

380. Le programme de sensibilisation de SSU à la sécurité a dû être écourté en 2005 en raison de la participation de l'Unité à un certain nombre de programmes de crise de l'OIM. En coordination avec l'Unité de passation des marchés hors Siège de l'OIM (FPU), un atelier de sécurité en rapport avec la logistique a été mené en mai 2005 à Manille, aux Philippines. Cette formation a réuni des fonctionnaires expérimentés en matière de logistique/passation de marchés et de sécurité d'Afghanistan, de Colombie, d'Indonésie, d'Iraq, du Kenya, des Philippines et de l'ex-République yougoslave de Macédoine et avait pour but de mettre au point des procédures types et des politiques visant au déploiement efficace, à la gestion et à la sécurité des biens de l'OIM, spécialement dans les opérations d'urgence.

381. Pour 2005, le personnel de SSU a participé à plusieurs ateliers de formation visant à renforcer encore leurs compétences et leurs connaissances dans le domaine de la sûreté et de la sécurité. Il s'est agi notamment d'un atelier consacré aux fonctionnaires UNDSS de coordination de la sécurité sur le terrain en Turquie, de la Conférence sur la sûreté et la sécurité en Asie qui a eu lieu à Singapour et d'un certain nombre de séances de formation et d'information parrainées par l'UNDSS ayant eu lieu à Manille.

382. SSU a également appuyé un certain nombre de programmes de formation des bureaux extérieurs ayant notamment porté sur les premiers secours, la formation des chauffeurs et des conseils concernant la gestion du stress.

## **Appui MOSS aux bureaux extérieurs de l'OIM**

383. Par l'intermédiaire de mécanismes de financement de l'OIM devant appuyer divers programmes de sûreté et de sécurité, SSU a pu fournir une assistance technique et financière directe à 47 bureaux extérieurs de l'OIM et renforcer ainsi leur niveau de sécurité et/ou remédier à des besoins de sécurité ayant retenu l'attention de l'UNDSS au titre de sa politique MOSS (normes minimales de sécurité opérationnelle). Ces fonds ont permis de financer le renforcement de la sécurité physique des bureaux de l'OIM, celui de la sécurité des résidences du personnel international, ainsi que la contribution des bureaux extérieurs aux dépenses conjointes de sécurité des Nations Unies pour un montant total de 1.064.255,55 dollars É.-U.

## **RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS EN 2005**

### **Résumé des rapports/conseils diffusés en 2005**

Rapports d'information sur la sécurité (SIR)	54
Informations générales sur la sécurité (GSI)	110
Conseils réguliers sur la sécurité (Centre administratif de Manille)	29
Conseils spéciaux sur la sécurité (Centre administratif de Manille)	12
Conseils relatifs aux informations en matière de sécurité	5
Alertes par SMS du Centre administratif de Manille	4